

RAPPORT DE GESTION DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

TABLE DES MATIÈRES

Note au lecteur	15
1.0 Le Mouvement des caisses Desjardins	18
1.1 Profil et structure	18
1.2 Suivi des objectifs financiers	22
1.3 Évolution de la situation économique et de l'industrie	23
2.0 Revue des résultats financiers	25
2.1 Analyse des résultats de l'exercice 2012	25
2.2 Analyse des résultats des secteurs d'activité	32
2.2.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	33
2.2.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	37
2.2.3 Secteur d'activité Assurance de dommages	40
2.2.4 Rubrique Autres	44
2.3 Analyse des résultats du quatrième trimestre	45
3.0 Revue du bilan	50
3.1 Gestion du bilan	50
3.2 Gestion du capital	55
3.3 Analyse des flux de trésorerie	60
3.4 Arrangements hors bilan	61
4.0 Gestion des risques	64
4.1 Gestion des risques	64
4.2 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs	83
4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques	85
5.0 Renseignements complémentaires	86
5.1 Contrôles et procédures	86
5.2 Information relative aux parties liées	87
5.3 Événements importants	87
5.4 Méthodes comptables critiques et estimations	88
5.5 Modifications comptables futures	93
5.6 Statistiques des cinq dernières années	96

Section 1.0*Le Mouvement des caisses Desjardins*

Cette section présente une brève description du profil du Mouvement des caisses Desjardins et des faits saillants financiers de 2012. On y fait état des résultats liés aux objectifs financiers priorisés ainsi que des perspectives financières de 2013. On y trouve également une description de l'environnement économique de 2012, les tendances de l'industrie ainsi que les perspectives économiques pour 2013.

Section 2.0*Revue des résultats financiers*

Cette section porte sur l'analyse des résultats du Mouvement des caisses Desjardins pour son exercice terminé le 31 décembre 2012. Elle présente, pour chacun de ses secteurs d'activité, le profil du secteur, la description de l'industrie, les faits saillants financiers de 2012, la stratégie et les priorités pour 2013 ainsi que l'analyse des résultats financiers. Elle fournit également une analyse des résultats du quatrième trimestre et des tendances trimestrielles.

Section 3.0*Revue du bilan*

Cette section commente le bilan du Mouvement des caisses Desjardins. Elle aborde principalement les activités de financement et de collecte d'épargne. De plus, il y est question de la gestion du capital, de l'analyse des flux de trésorerie et des arrangements hors bilan.

SECTION 4.0*Gestion des risques*

Cette section met en lumière le cadre de gestion des risques et présente les différents risques liés aux activités du Mouvement des caisses Desjardins. Également, elle présente les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs.

SECTION 5.0*Renseignements complémentaires*

Cette section présente les contrôles et procédures, l'information relative aux parties liées, les événements importants, les méthodes comptables critiques et les estimations, les modifications comptables futures ainsi que diverses statistiques annuelles.

Le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins, Desjardins ou Mouvement) regroupe le réseau des caisses Desjardins du Québec et de l'Ontario (réseau des caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Ce rapport de gestion, daté du 21 février 2013, fait état des résultats de l'analyse des principaux éléments et changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 31 décembre 2012, en comparaison avec les exercices antérieurs. Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés audités (états financiers combinés), y compris les notes, au 31 décembre 2012.

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de Capital Desjardins inc.), où l'on trouve également les notices annuelles de Capital Desjardins inc., de la Caisse centrale Desjardins (sous le profil de la Caisse centrale Desjardins) et de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Internet du Mouvement Desjardins à l'adresse www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs, bien qu'aucune information présentée sur ces sites ne soit intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le Mouvement Desjardins publie ses états financiers combinés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), lesquelles ne diffèrent pas des PCGR.

Les Normes internationales d'information financière (IFRS) constituent les PCGR pour le Mouvement. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement sont établis conformément aux IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables, se reporter aux états financiers combinés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des autorités canadiennes en valeurs mobilières sur l'obligation d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés respectivement pour désigner les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise et présente à la fois des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS.

Au 31 décembre 2012, le Mouvement a introduit la notion des revenus d'exploitation dans l'analyse de ses résultats financiers. Cette information permet de fournir des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant les résultats propres aux placements. Ainsi, l'analyse des revenus du Mouvement Desjardins présente les explications les concernant en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, pour totaliser le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes, les autres revenus d'exploitation tels que les frais de service sur les dépôts et paiements, les commissions sur prêts et cartes de crédit et les services de courtage, de fonds de placement et de fiducie ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés.

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ainsi que les revenus nets sur autres placements. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers combinés. Les revenus de placement incluent, entre autres, les activités d'appariement des filiales d'assurance et les dérivés non désignés dans une relation de couverture.

Les mesures financières non conformes, autres que les ratios réglementaires, pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées, ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Ces mesures sont définies ci-après :

Indice de productivité

L'indice de productivité est utilisé comme mesure d'efficacité. On établit ce ratio en divisant les frais autres que d'intérêts par le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, le résultat étant exprimé en pourcentage. Plus ce ratio est faible, meilleure est la productivité.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres, qui est exprimé en pourcentage, correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant participations ne donnant pas le contrôle.

Croissance des revenus d'exploitation

La croissance des revenus d'exploitation correspond à la variation en pourcentage des revenus d'exploitation, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

Écart entre la croissance des revenus et la croissance des frais

L'écart, exprimé en pourcentage, entre la croissance des revenus et la croissance des frais correspond à la différence entre l'augmentation du revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, moins l'augmentation des frais autres que d'intérêts par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Actifs moyens – Prêts moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Le solde moyen pour ces éléments correspond à la moyenne des montants à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les activités du Mouvement Desjardins sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. LAMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) exerçant leurs activités au Québec, y compris les caisses et la Fédération. D'autres réglementations, y compris celles élaborées par le Bureau du surintendant des institutions financières, peuvent également régir certaines activités menées par des entités du Mouvement, comme celles relatives à l'assurance ou au courtage de valeurs mobilières.

De plus, le Mouvement Desjardins se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, lesquelles sont adaptées en fonction des dispositions prévues à l'Accord de Bâle II. Même si le Mouvement Desjardins n'est pas un émetteur assujetti selon le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF, il a choisi d'appliquer les pratiques prévues dans ce règlement, exprimant ainsi sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. La gouvernance financière du Mouvement Desjardins ainsi que la gouvernance d'entreprise sont traitées aux pages 86 et 87 de ce rapport de gestion et aux pages 183 à 202 du rapport annuel 2012 du Mouvement.

Mentionnons également que la Desjardins Bank, National Association, une filiale de la Caisse centrale Desjardins constituée en vertu des lois fédérales américaines, est supervisée par l'*Office of the Comptroller of the Currency* des États-Unis (OCC) et que les activités de la Caisse centrale Desjardins aux États-Unis sont assujetties en tant que société de portefeuille bancaire à la surveillance et à la réglementation du *Board of Governors of the Federal Reserve System*. Caisse centrale Desjardins US Branch, la succursale de la Caisse centrale Desjardins active dans l'État de la Floride et constituée en vertu des lois fédérales américaines, est également supervisée par l'OCC.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Dans ce rapport de gestion, les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés prospectifs incluent, entre autres, ceux figurant dans les sections 1.2 « Suivi des objectifs financiers », 1.3 « Évolution de la situation économique et de l'industrie », 2.2 « Analyse des résultats des secteurs d'activité », 3.0 « Revue du bilan » et 5.0 « Renseignements complémentaires ». Ces énoncés se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer » et « pouvoir », des verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que des mots et des expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale et spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, ces prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels diffèrent sensiblement. Divers facteurs, indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent notamment les risques de crédit, de contrepartie et d'émetteur, de marché, de change, de liquidité, opérationnels, d'assurance, stratégiques et de réputation. Mentionnons également, au titre des risques, le risque environnemental, les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information et aux directives réglementaires en matière de liquidités, ou les interprétations qui en sont faites, ainsi que les modifications apportées aux lignes directrices relatives au capital et les nouvelles interprétations de ces dernières.

Citons également des facteurs liés à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou dans le monde, notamment le taux de chômage, la concentration géographique des activités, les variations des taux d'intérêt et des cours de change, les échanges commerciaux entre le Québec et les États-Unis, la capacité des tiers de respecter leurs obligations envers le Mouvement Desjardins, les dépenses de consommation, la demande de crédit, l'effet de la vive concurrence dans un marché fortement perméable à la mondialisation ainsi que la présence de nouveaux concurrents et des concurrents établis. Mentionnons aussi les fraudes, y compris celles commises au moyen de l'utilisation inédite de nouvelles technologies contre le Mouvement Desjardins ou ses membres et ses clients, les procédures judiciaires ou réglementaires et les actions en justice, le comportement d'épargne des particuliers, l'incidence d'éventuels conflits internationaux, y compris le terrorisme, les catastrophes naturelles et les faits nouveaux.

En outre, mentionnons certains des facteurs de risque opérationnels, notamment les modèles de gestion du risque qui comportent des limites intrinsèques, les changements technologiques, les interruptions de services liées à Internet et à d'autres technologies, l'aptitude à concevoir de nouveaux produits et services et à les lancer sur le marché en temps opportun, la capacité de recueillir une information complète et exacte auprès de la clientèle et de ses contreparties, et la capacité de réaliser et d'intégrer des acquisitions et des alliances stratégiques. Enfin, citons les modifications des méthodes comptables dont le Mouvement Desjardins se sert pour présenter son bilan et ses résultats d'exploitation, y compris les incertitudes entourant les principales hypothèses et estimations comptables et les modifications apportées aux estimations, l'incidence de l'application de modifications comptables futures, la capacité de recruter et de conserver des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, et l'aptitude de la direction à prévoir et à gérer les facteurs de risque.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs et sur d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques ». Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne peut garantir que ces attentes se révéleront exactes. Le Mouvement Desjardins déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les membres et les analystes à comprendre le bilan du Mouvement Desjardins aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

1.0 LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

SECTION 1.1

PROFIL ET STRUCTURE

CE QUE NOUS SOMMES

Le Mouvement Desjardins est l'institution financière coopérative la plus importante au Québec avec un actif de 196,7 G\$. Il est également le premier groupe financier coopératif du Canada. Il regroupe, entre autres, 397 caisses réparties au Québec et en Ontario, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada. Les secteurs d'affaires Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages proposent aux membres et aux clients, particuliers et entreprises, une gamme complète de produits et de services financiers offrant une réponse adaptée à leurs besoins. Étant l'un des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de ses 44 942 employés et l'engagement de 5 268 dirigeants élus.

Les rôles de trésorier et de représentant officiel auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien sont assumés par la Caisse centrale Desjardins. Cette entité est également une institution financière de nature coopérative qui fait partie intégrante du Mouvement Desjardins.

MISSION

Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux, et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de ses membres, de ses dirigeants et de ses employés.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

Le Mouvement Desjardins se distingue des autres institutions financières canadiennes par sa nature coopérative. La mission et les valeurs fortes qui découlent de cette nature sont portées par ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés. Notre mission et nos valeurs teintent nos orientations et permettent la mise en œuvre de notre vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités que nous servons. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins joue un rôle prédominant en matière d'éducation financière et croit que le modèle d'affaires coopératif est plus que jamais pertinent et créateur de prospérité durable.

Le désir du Mouvement Desjardins d'être près de ses membres et de ses clients est au cœur de ses actions. Grâce à ses canaux de distribution variés, à une multitude de réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de fournir un service de première qualité, il peut entretenir une proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir à ses membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au nombre de caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses quant aux volets de la vie démocratique, de la représentativité, de l'éducation et de la formation, de l'intercoopération et du soutien au développement du milieu.

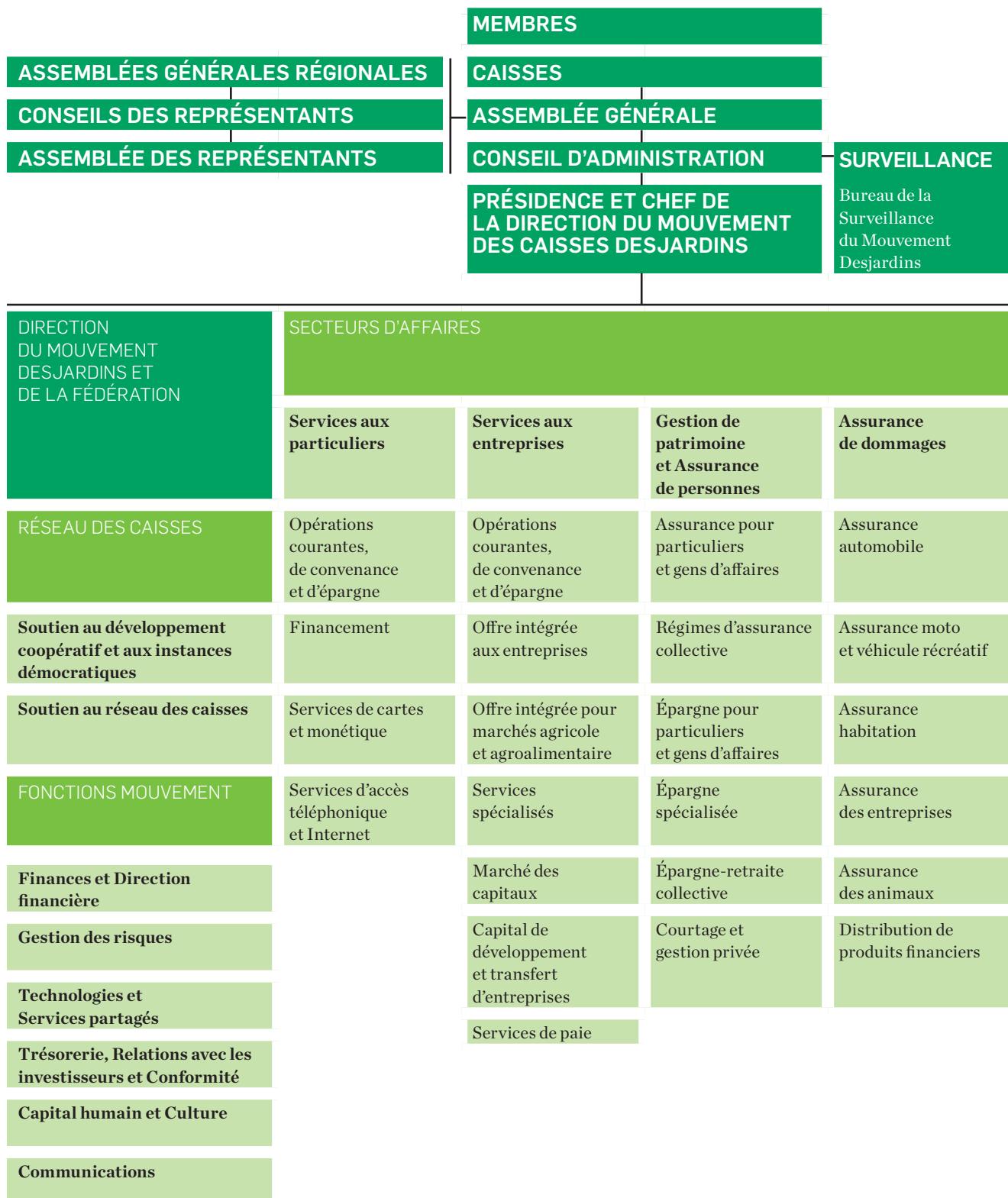
Le Mouvement Desjardins se caractérise également par la participation active des dirigeants élus dans les caisses et dans la structure décisionnelle de l'organisation par l'entremise des assemblées générales régionales et des conseils des représentants.

VISION

Desjardins, premier groupe financier coopératif du Canada, inspire confiance dans le monde par l'engagement des personnes, par sa solidité financière et par sa contribution à la prospérité durable.

STRUCTURE DU MOUVEMENT DESJARDINS

La structure du Mouvement Desjardins est établie en fonction des besoins des membres et des clients ainsi que des marchés au sein desquels il évolue. Ainsi, le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peut s'appuyer sur trois grands secteurs d'affaires (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, Assurance de dommages) permettant d'accroître l'agilité à faire évoluer leurs produits et services.



FAITS SAILLANTS

- Excédents combinés avant ristournes aux membres de 1 591 M\$, soit un résultat comparable à celui de l'an dernier.
- Retour aux membres et à la collectivité de 364 M\$, montant qui inclut la charge pour ristournes, les commandites et les dons.
- Hausse de 3,3% des revenus d'exploitation, qui se sont élevés à 11,3 G\$.
- Hausse du nombre de cartes de crédit émises ayant permis le dépassement du seuil des cinq millions de cartes en circulation.
- Atteinte du plateau des 2,0 G\$ de primes en vigueur en assurance collective.
- Indice de productivité de 71,3%, ce qui est comparable au ratio de 2011.
- Ratio de capital de première catégorie de 16,8% en date du 31 décembre 2012.
- Croissance annuelle de 3,5% de l'actif total, qui totalisait 196,7 G\$ au 31 décembre 2012.
- Augmentation de 6,2 G\$ des encours des prêts hypothécaires résidentiels depuis un an, ce qui les a portés à 85,9 G\$.
- Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts de 0,35%.
- Hausse de 5,0% de la collecte d'épargne, qui s'est établie à 129,6 G\$.
- Croissance, depuis un an, des biens administrés de 32,1 G\$, qui totalisaient 313,1 G\$ à la fin de l'exercice 2012.
- Atteinte du cap du 1,0 G\$ de ventes de parts de capital de la Fédération au cours de l'exercice 2012.
- Émission par la Caisse centrale Desjardins de 1,5 G\$ US d'obligations sécurisées à moyen terme sur le marché américain.
- Émission par la Caisse centrale Desjardins de 800 M\$ de billets à moyen terme sur le marché canadien.
- Rachat par Capital Desjardins inc., le 1^{er} juin 2012, de la totalité de ses billets de premier rang série C en circulation, d'un montant de 300 M\$ et venant à échéance en 2017.
- Acquisition d'une participation dans La Corporation d'Acquisition Groupe Maple représentant un engagement de 98 M\$.
- Acquisition, par Western Financial Group Inc., de plusieurs bureaux de courtiers :
 - Hodges & Company Insurance Services Ltd., réseau de courtiers spécialisés en assurance des entreprises basé en Colombie-Britannique;
 - Brown & Ward Insurance Ltd., chef de file en courtage d'assurance de dommages situé en Alberta;
 - Roblin Insurance Travel and Realty Agencies Ltd., société établie au Manitoba;
 - BC Yacht Insurance Brokers Inc., entreprise située à Sidney, en Colombie-Britannique;
 - Orion Insurance Brokers Ltd., société dont les bureaux se trouvent à Winnipeg, au Manitoba.
- Le 4 février 2013, par l'entremise de Desjardins Société financière inc., signature par le Mouvement Desjardins d'une convention définitive pour l'acquisition de 25% à 40% des actions en circulation de Qtrade Canada Inc.

TABLEAU 1 – BILAN ET RATIOS

Au 31 décembre

(en millions de dollars, en pourcentage et en coefficient)

	2012	2011	2010
Bilan			
Actif	196 706 \$	190 137 \$	178 931 \$
Prêts	132 576	125 154	118 258
Dépôts	129 624	123 403	114 663
Capitaux propres	16 041	14 027	12 156
Ratios			
Ratio de capital de première catégorie ⁽¹⁾	16,8 %	17,3 %	17,7 %
Ratio de capital total ⁽¹⁾	19,3 %	19,3 %	18,7 %
Ratio des prêts douteux bruts/prêts bruts	0,35 %	0,41 %	0,43 %
Prêts bruts/dépôts	1,03	1,02	1,04

(1) Voir section 3.2 «Gestion du capital».

TABLEAU 2 – RÉSULTATS FINANCIERS ET RATIOS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2012	2011	2010
Résultats			
Revenu net d'intérêts	3 848 \$	3 921 \$	3 892 \$
Primes nettes	5 126	4 851	4 360
Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾			
Frais de service sur les dépôts et paiements	499	512	535
Commissions sur prêts et cartes de crédit	517	483	451
Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie	700	676	656
Autres	610	493	240
Revenus d'exploitation⁽¹⁾	11 300	10 936	10 134
Revenus de placement ⁽¹⁾			
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	674	1 706	984
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	268	299	174
Revenus nets sur autres placements	236	264	251
	1 178	2 269	1 409
Revenu total	12 478	13 205	11 543
Dotation à la provision pour pertes sur créances	241	237	203
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	4 397	5 292	4 136
Frais autres que d'intérêts	5 760	5 623	5 380
Impôts sur les excédents	489	471	438
Excédents avant ristournes aux membres	1 591 \$	1 582 \$	1 386 \$
Apport aux excédents combinés par secteurs d'activité			
Particuliers et Entreprises	889 \$	987 \$	934 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	241	280	249
Assurance de dommages	205	144	131
Autres	256	171	72
	1 591 \$	1 582 \$	1 386 \$
Montant retourné aux membres et à la collectivité			
Provision pour ristournes aux membres	279 \$	320 \$	299 \$
Commandites et dons	85	81	80
	364 \$	401 \$	379 \$
Ratios			
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	10,4 %	12,2 %	12,2 %
Indice de productivité ⁽¹⁾	71,3	71,1	72,6

(1) Voir la page 15 « Mode de présentation de l'information financière ».

TABLEAU 3 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Au 31 décembre et pour les exercices terminés à cette date

	2012	2011	2010
Nombre de membres	5 581 millions	5 617 millions	5 723 millions
Nombre de dirigeants élus	5 268	5 366	5 877
Nombre d'employés	44 942	44 645	42 641
Nombre de caisses	397	422	451
Nombre de centres de services	897	888	924
Nombre de guichets automatiques	2 508	2 559	2 652
Nombre de transactions automatisées	783 648 717	677 329 852	596 344 721
Y compris les transactions sur appareils mobiles ⁽¹⁾	68 517 593	23 230 629	2 090 008

(1) Le service transactionnel sur appareils mobiles a été lancé en septembre 2010.

SECTION 1.2

SUIVI DES OBJECTIFS FINANCIERS

TABLEAU 4 – SUIVI DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2012

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en pourcentage)

	Objectifs financiers pour 2010-2012	Résultats pour 2012	Objectifs financiers pour 2013-2016
Croissance et développement			
Croissance des revenus d'exploitation ⁽¹⁾	Supérieure à 8 %	3,3 %	Entre 5 % et 10 %
Rentabilité et productivité			
Indice de productivité ⁽¹⁾	Inférieur à 70% en 2012	71,3 %	Inférieur à 70% en 2016
Écart entre la croissance des revenus et la croissance des frais ⁽¹⁾	Supérieur à 2% en 2012	(0,3)	Supérieur à 2%
Croissance des excédents après impôts	Entre 5% et 10%	0,6	Entre 5% et 10%
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	Supérieur à 9%	10,4	Supérieur à 8%
Solidité financière et gestion des risques			
Ratio de capital de première catégorie	Supérieur à 15%	16,8 %	Supérieur à 15%

(1) Voir la page 15 « Mode de présentation de l'information financière ».

RETOUR SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2012

Les objectifs financiers priorisés pour 2010-2012 ont été établis sur la base des orientations et des initiatives soutenant les ambitions du Plan stratégique 2010-2012 du Mouvement Desjardins. Au cours de cette période, le Mouvement Desjardins a présenté une progression de ses excédents avant ristournes aux membres qui sont passés de 1 091 M\$ au 31 décembre 2009, à près de 1 591 M\$ au 31 décembre 2012. Cette croissance des excédents aura été réalisée tout en mettant en place diverses mesures qui lui ont permis de renforcer sa solidité financière et sa résilience face à un contexte économique futur moins favorable.

Plus particulièrement pour l'année 2012, le Mouvement Desjardins a affiché une performance financière supérieure aux attentes grâce à des excédents avant ristournes aux membres de 1 591 M\$, soit un niveau comparable à celui de l'an dernier. Malgré la pression importante sur la base de ses revenus découlant du ralentissement de la croissance économique et de la persistance des faibles taux d'intérêt, qui ont eu un impact direct sur le revenu net d'intérêts, les initiatives du Mouvement Desjardins lui ont permis notamment de poursuivre ses efforts au chapitre de la productivité. En outre, il a effectué des investissements majeurs dans son programme de transformation des technologies de l'information et dans la poursuite de différentes initiatives de développement stratégique.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES POUR 2013-2016

Les ambitions stratégiques 2013-2016 du Mouvement Desjardins ont été adoptées par le conseil d'administration en janvier 2013 et visent la poursuite du développement du Mouvement en mettant de l'avant les priorités en matière de service, de croissance et d'efficacité.

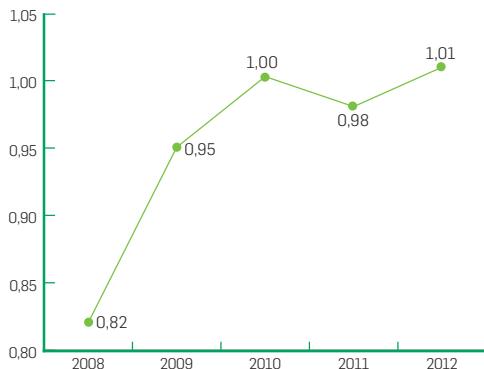
Malgré des prévisions moins favorables en ce qui concerne le contexte économique et financier des prochaines années, le Mouvement Desjardins a maintenu la grande majorité de ses objectifs financiers pour la période 2013-2016, mais il a toutefois revu légèrement à la baisse ses objectifs liés à la croissance de ses revenus d'exploitation et au rendement de ses capitaux propres. Dans une économie toujours incertaine, le contexte actuel de faiblesse des taux d'intérêt se prolongera pendant un certain temps et engendrera une pression sur le revenu net d'intérêts et, conséquemment, sur le niveau des excédents du Mouvement. Par ailleurs, des charges additionnelles importantes liées aux régimes de retraite et l'harmonisation des taxes de vente entraîneront également une pression à la baisse sur la rentabilité du Mouvement à compter de 2013.

Fort de ses réalisations au terme de son Plan stratégique 2010-2012, le Mouvement Desjardins entreprend ses initiatives stratégiques pour l'horizon 2013-2016 en s'appuyant sur de solides fondations lui permettant de se positionner favorablement pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires de Bâle III qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013, et toucheront tant la capitalisation que les liquidités. Par ailleurs, l'amélioration de la productivité demeurera au cœur des priorités du Mouvement afin de maintenir la position concurrentielle de son offre de service au bénéfice de ses membres et de ses clients tout en contribuant à l'atteinte de ses cibles de rentabilité et de croissance ainsi qu'au renforcement de sa capitalisation sur l'horizon 2013-2016.

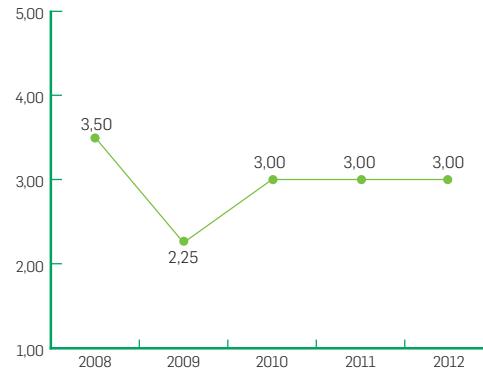
SECTION 1.3

ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET DE L'INDUSTRIE

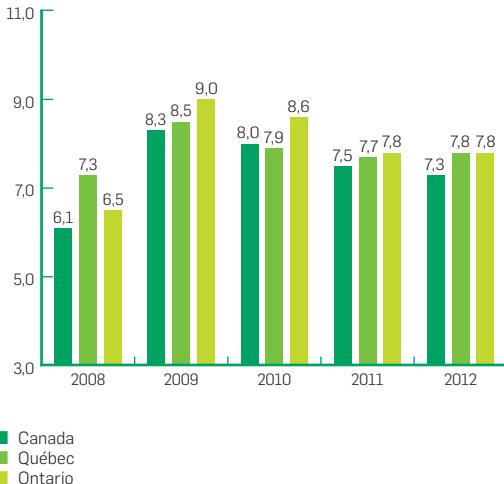
ÉVOLUTION DU DOLLAR CA vs US
(en \$ CA / \$ US)



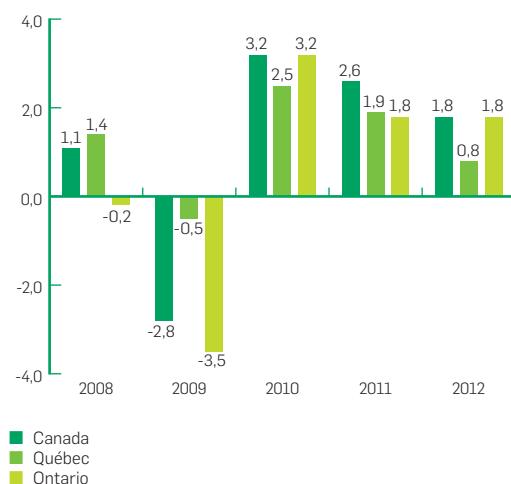
ÉVOLUTION DU TAUX PRÉFÉRENTIEL
(en %)



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE
(en %)



ÉVOLUTION DU PIB
(en %)



ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE 2012

Plusieurs obstacles ont entravé la reprise économique en 2012. La croissance a même ralenti dans plusieurs régions du monde, en particulier dans la zone euro, où la crise des dettes souveraines perdure. Des progrès encourageants ont toutefois été observés dans cette région. La Grèce a obtenu une réduction de sa dette moyennant un effort considérable de ses créanciers privés et la promesse de poursuivre l'application de mesures d'austérité. La Banque centrale européenne a également été plus active en procédant à des opérations de refinancement de long terme, en réduisant ses taux directeurs et en créant un programme d'achat de titres souverains. Les pays européens ont aussi mis en place un mécanisme de stabilité financière, soit l'équivalent d'un nouveau fonds de sauvetage, et ont poursuivi leurs négociations visant à améliorer l'efficacité de la zone euro qui ont mené à la planification d'une union bancaire.

Plusieurs pays émergents ont souffert de la faible demande des pays industrialisés. Ils ont aussi éprouvé des difficultés à attirer des capitaux puisque l'aversion des investisseurs pour le risque était élevée. La Chine a vu son rythme de croissance se stabiliser sous les 8 %, ce qui confirme la réussite de ses actions en matière économique. Les États-Unis et le Japon ont été parmi les rares pays à voir leur PIB réel progresser plus rapidement en 2012. Aux États-Unis, l'accélération de la croissance a été soutenue par le marché immobilier, qui commencerait par ailleurs à se relever. Au Japon, les résultats ont été gonflés par les efforts de reconstruction qui ont suivi le tremblement de terre de mars 2011.

Le Canada a vu sa croissance ralentir quelque peu entre 2011 et 2012. Le secteur extérieur a continué d'être affecté par la vigueur du dollar canadien et la faiblesse de la demande mondiale. Le Québec et l'Ontario ont été directement touchés par ces facteurs, mais les provinces plus associées aux ressources naturelles ont aussi

souffert du repli des cours des matières premières. Sur le plan national, l'économie canadienne a subi les effets des mesures gouvernementales visant à réduire les déficits et de la consommation de biens plus modérée des ménages. Le marché immobilier a également montré des signes d'essoufflement après plusieurs années de hausses de prix et d'activités soutenues.

DESCRIPTION ET TENDANCES DE L'INDUSTRIE

Malgré le contexte économique hésitant qui a caractérisé la dernière année, l'industrie financière canadienne n'a pas connu de changements importants. Le Canada compte plus de 800 coopératives d'épargne et de crédit, dont un peu moins de 50 % font partie du Mouvement Desjardins, ainsi que quelque 70 institutions bancaires canadiennes et étrangères. Les sociétés d'assurance sont d'autres acteurs de premier plan de l'industrie. En 2012, plus de 300 d'entre elles étaient en activité partout au Canada. Bien qu'un certain nombre étaient présentes à la fois dans le secteur de l'assurance de dommages et dans celui de l'assurance de personnes, la majorité, soit près des deux tiers, se spécialisaient dans la première catégorie, tandis que l'autre tiers évoluait dans le secteur de l'assurance de personnes.

Dans ce dernier secteur, on comptait quelques joueurs clés, dont les trois plus importants accaparaient une part de marché correspondant à près de 60 % des primes perçues dans cette industrie au Canada. Le Mouvement Desjardins, par l'intermédiaire de sa filiale Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, occupait la cinquième position dans ce marché en 2012. Le secteur de l'assurance de dommages, pour sa part, est un peu moins concentré et comporte un nombre d'institutions d'importance un peu plus élevé. Ainsi les trois principales sociétés ne représentaient qu'environ 30 % de cette industrie. La fusion d'Intact avec AXA à la fin de 2011 semble toutefois indiquer qu'un phénomène de consolidation est en cours dans ce secteur. Le Mouvement Desjardins, avec sa filiale Desjardins Groupe d'assurances générales inc., est passé du neuvième au huitième rang de 2011 à 2012.

Les institutions financières canadiennes ont gardé le cap en dépit des nombreuses inquiétudes qui ont caractérisé les marchés financiers en 2012. Elles ont dû composer avec un climat économique incertain qui n'a pas favorisé la confiance des entreprises et des ménages ainsi qu'avec des marges bénéficiaires sous pression en raison des bas taux d'intérêt. Malgré des conditions qui auraient pu les mettre à l'épreuve, comme le ralentissement du secteur immobilier résidentiel et l'état des finances personnelles des Canadiens, ces institutions financières sont demeurées stables. Le système bancaire canadien a d'ailleurs été reconnu par le Forum économique mondial comme étant le plus solide au monde pour une cinquième année consécutive. Cette distinction ne le rend pas infaillible, mais lui confère un certain avantage comparatif.

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2013

La situation économique devrait rester précaire dans plusieurs régions du monde en 2013, en particulier dans la zone euro. Les mesures d'austérité devraient freiner la croissance pendant encore quelques trimestres. La Banque centrale européenne pourrait intervenir de nouveau pour soutenir l'économie et le système financier en abaissant une dernière fois ses taux d'intérêt directeurs et en achetant des obligations souveraines des pays en difficulté. Pour que cette dernière intervention ait lieu, les pays concernés devront toutefois demander officiellement de l'aide au mécanisme européen de stabilité, ce qui pourrait être le cas de l'Espagne. La Grèce pourrait encore ébranler les marchés, alors que de plus en plus d'intervenants suggèrent une deuxième restructuration de sa dette, qui serait cette fois assumée par le secteur public.

Ailleurs dans le monde, les pays émergents devraient se relever progressivement à mesure que la situation se redressera en Europe et aux États-Unis. L'issue des négociations portant sur le *fiscal cliff* (ou « mur budgétaire ») à la fin de 2012 devrait retrancher environ 1 % de la croissance américaine en 2013, et le relèvement du plafond de la dette demeure une importante source d'inquiétude. D'autres facteurs compenseront l'apport négatif du gouvernement à la croissance. L'amélioration du bilan des ménages et la baisse du taux de chômage soutiendront la consommation. De plus, le marché immobilier devrait poursuivre sa nouvelle tendance haussière. Au total, la cadence de l'économie américaine devrait tout de même ralentir légèrement en 2013. Cela devrait inciter la Réserve fédérale américaine à maintenir ses taux d'intérêt directeurs au plancher jusqu'au milieu de 2015 et à prolonger son programme d'assouplissement quantitatif au moins jusqu'à l'automne.

L'économie canadienne pourrait profiter de la progression de la demande mondiale ainsi que d'une légère remontée des cours des matières premières. En revanche, le dollar canadien devrait demeurer au-dessus de la parité avec le dollar américain, ce qui continuera de nuire aux exportateurs, notamment aux manufacturiers établis principalement au Québec et en Ontario. L'essentiel des coupes dans les dépenses publiques et des hausses de taxes semble derrière nous. La consommation devrait suivre l'évolution positive du marché de l'emploi et de la hausse des revenus, mais la prudence demeurera de mise étant donné les taux d'endettement déjà élevés. Par ailleurs, le marché immobilier devrait continuer de se stabiliser graduellement. Dans l'ensemble, la croissance économique pour 2013 devrait frôler les 2 % tant au Canada qu'en Ontario et se situer autour de 1,5 % au Québec. L'activité économique ne sera cependant pas suffisamment soutenue pour ramener l'inflation au-dessus de la fourchette cible de la Banque du Canada, ce qui devrait inciter celle-ci à ne pas relever ses taux directeurs.

2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

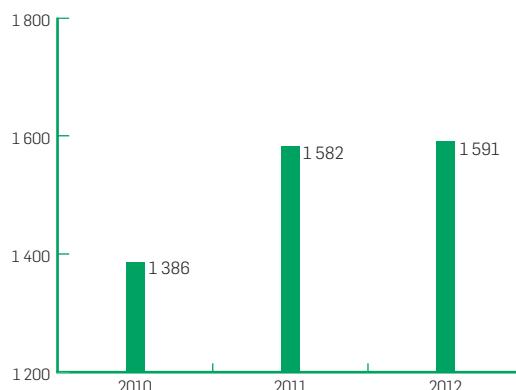
FAITS SAILLANTS

- Excédents combinés avant ristournes aux membres de 1 591 M\$, soit un résultat comparable à celui de l'an dernier.
- Retour aux membres et à la collectivité de 364 M\$, montant qui inclut la charge pour ristournes, les commandites et les dons.
- Hausse de 3,3% des revenus d'exploitation, qui se sont élevés à 11,3 G\$.
- Hausse du nombre de cartes de crédit émises ayant permis le dépassement du seuil des cinq millions de cartes en circulation.
- Baisse du revenu net d'intérêts de 73 M\$, ou de 1,9%.
- Progression des primes nettes de 275 M\$, ou de 5,7%.
- Atteinte du plateau des 2,0 G\$ de primes en vigueur en assurance collective.
- Hausse des autres revenus d'exploitation de 162 M\$, ou de 7,5%.
- Baisse des revenus de placement de 1 091 M\$, ou de 48,1%.
- Diminution des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement de 895 M\$, ou de 16,9%.
- Augmentation de 137 M\$, ou de 2,4%, des frais autres que d'intérêts.
- Indice de productivité de 71,3%, ce qui est comparable au ratio de 2011.

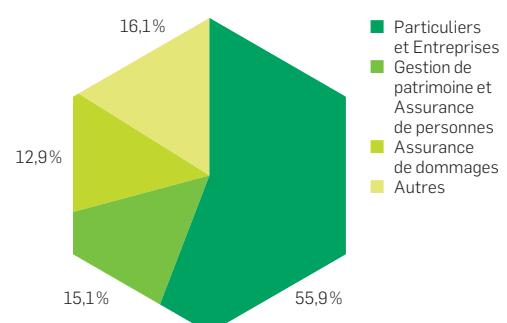
SECTION 2.1

ANALYSE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2012

EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES
(en M\$)



CONTRIBUTION DES SECTEURS AUX EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES EN 2012



EXCÉDENTS 2012

Au terme de l'exercice 2012, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 1 591 M\$, soit un montant comparable à celui de l'année 2011. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 10,4 %, par rapport à 12,2 % en 2011. Cette diminution a été occasionnée par l'augmentation des capitaux propres à la suite de l'émission de 1,0 G\$ de parts de capital par la Fédération et de la croissance des excédents non répartis.

Ces résultats reflètent la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est chiffrée à 889 M\$, ou à 55,9 % des excédents. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 241 M\$ et de 205 M\$, qui représentent 15,1 % et 12,9 % des excédents. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, leur contribution a été de 256 M\$, ou de 16,1 %, des excédents.

Le Mouvement Desjardins favorise une approche qui lui permet d'appliquer un partage des excédents assurant un sain équilibre entre son développement, sa capitalisation et sa pérennité. Ainsi, pour l'exercice financier 2012, le montant provisionné à titre de passif pour ristournes aux membres, calculé à partir des excédents réalisés par le réseau des caisses, s'est élevé à 305 M\$, comparativement à 331 M\$ en 2011. Un ajustement à la baisse de 26 M\$ a été enregistré à la charge pour ristournes 2012 pour tenir compte du renversement du montant provisionné en 2011. Lorsque l'on ajoute les dons et les commandites à la charge pour ristournes, le retour global à ses membres et à la collectivité s'élève à 364 M\$, comparativement à 401 M\$ en 2011.

REVENUS D'EXPLOITATION

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts, les primes nettes ainsi que les autres revenus d'exploitation tels que présentés dans le tableau 5. Les revenus d'exploitation se sont établis à 11 300 M\$, en hausse de 364 M\$, ou de 3,3 %, par rapport à 2011.

REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre le revenu d'intérêts gagné sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif, tels que des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées. Il est touché par les variations de taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

Afin d'analyser la variation du revenu net d'intérêts, nous présentons, dans le tableau 6, son évolution selon les grandes catégories d'actif et de passif, alors que le tableau 7 présente en détail les effets sur ce revenu des variations des volumes et des taux d'intérêt des différents éléments d'actif et de passif.

Le revenu net d'intérêts s'élevait à 3 848 M\$ à la fin de 2012, en baisse de 73 M\$, ou de 1,9 %, par rapport à l'année précédente. Exprimée en pourcentage de l'actif moyen, cette marge nette a fléchi de 22 points de base. Ainsi, l'évolution des taux d'intérêt et son effet sur le choix par les membres des échéances et des produits offerts tant en matière de crédit que d'épargne et placement ont fait diminuer le rendement moyen des prêts de 28 points, alors que le coût moyen des dépôts a baissé de 6 points. L'évolution défavorable du revenu net d'intérêts est expliquée dans le tableau 7.

Pour les revenus d'intérêts, ils se sont chiffrés à 5 865 M\$ en 2012, soit une baisse de 25 M\$, ou de 0,4 %, par rapport à l'exercice précédent. Globalement, la croissance de 8,6 G\$, ou de 6,4 %, du volume moyen du total des actifs portant intérêt a permis l'ajout de 377 M\$ aux revenus d'intérêts, tandis que le repli de 28 centièmes du rendement moyen de ces actifs a fait diminuer ces derniers de 402 M\$.

Au 31 décembre 2012, l'encours du portefeuille de prêts du Mouvement, net de la provision pour pertes sur prêts, se chiffrait à 132,6 G\$, comparativement à un volume de 125,2 G\$ observé au 31 décembre 2011, ce qui correspond à une augmentation de 7,4 G\$, ou de 5,9 %. Chacune des grandes catégories de crédit offertes par le Mouvement a contribué à cette hausse, mais ce sont surtout ses activités dans le domaine du financement résidentiel qui ont été les plus bénéfiques. Le Mouvement a su profiter de la bonne tenue du marché de l'habitation au Québec et en Ontario durant la même période. Ainsi, son encours des prêts hypothécaires a atteint un volume de 85,9 G\$, en hausse de 6,2 G\$, ou de 7,8 %, en regard d'une augmentation de 5,2 G\$, ou de 7,0 %, enregistrée en 2011. Par ailleurs, dans le marché du financement à la consommation et sur cartes de crédit et des autres prêts aux particuliers, la hausse a été de 535 M\$, ou de 3,0 %, depuis la fin de 2011, ce qui s'est traduit par un encours de 18,5 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à une croissance de 481 M\$, ou de 2,7 %, observée un an auparavant.

Les prêts aux entreprises et aux gouvernements, pour leur part, se sont accrus en 2012 de 596 M\$, ou de 2,1 %, pour s'élever à 28,5 G\$, par rapport à une majoration de 1,2 G\$, ou de 4,4 %, enregistrée à la fin de 2011.

TABLEAU 5 – REVENUS D'EXPLOITATION

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012	2011	2010
Revenu net d'intérêts	3 848 \$	3 921 \$	3 892 \$
Primes nettes	5 126	4 851	4 360
Autres revenus d'exploitation (voir tableau 8)	2 326	2 164	1 882
Total des revenus d'exploitation	11 300 \$	10 936 \$	10 134 \$

TABLEAU 6 – REVENU NET D'INTÉRÊTS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF MOYENS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2012			2011		
	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts	Taux moyen
Actif						
Actif portant intérêt						
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	18 112 \$	391 \$	2,16 %	17 161 \$	428 \$	2,49 %
Prêts	125 154	5 474	4,37	117 548	5 462	4,65
Total de l'actif portant intérêt	143 266	5 865	4,09	134 709	5 890	4,37
Autres actifs	6 773	–	–	5 956	–	–
Total de l'actif	150 039 \$	5 865 \$	3,91 %	140 665 \$	5 890 \$	4,19 %
Passif et capitaux propres						
Passif portant intérêt						
Dépôts	126 604 \$	1 851 \$	1,46 %	119 266 \$	1 818 \$	1,52 %
Emprunts et obligations subordonnées	3 180	166	5,22	2 944	151	5,13
Total du passif portant intérêt	129 784	2 017	1,55	122 210	1 969	1,61
Autres passifs	8 670	–	–	7 895	–	–
Capitaux propres	11 585	–	–	10 560	–	–
Total du passif et des capitaux propres	150 039 \$	2 017 \$	1,34 %	140 665 \$	1 969 \$	1,40 %
Revenu net d'intérêts		3 848 \$			3 921 \$	
En pourcentage de l'actif moyen			2,57 %			2,79 %

TABLEAU 7 – RÉPERCUSSIONS SUR LE REVENU NET D'INTÉRÊTS

DES MODIFICATIONS DES VOLUMES ET DES TAUX

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2012			Augmentation (diminution)	
	Variation du volume moyen	Variation du taux moyen	Intérêts	Volume moyen	Taux moyen
Actif					
Valeurs mobilières, trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	951 \$	(0,33) %	(37) \$	24 \$	(61) \$
Prêts	7 606	(0,28)	12	353	(341)
Variation du revenu d'intérêts			(25)	377	(402)
Passif					
Dépôts	7 338	(0,06)	33	112	(79)
Emprunts et obligations subordonnées	236	0,09	15	12	3
Variation des frais d'intérêts			48	124	(76)
Variation du revenu net d'intérêts			(73) \$	253 \$	(326) \$

Les frais d'intérêts, quant à eux, se sont chiffrés à 2 017 M\$, soit une augmentation de 48 M\$, ou de 2,4 %, par rapport à l'exercice 2011. Ainsi, la croissance de 7,6 G\$, ou de 6,2 %, de l'approvisionnement en fonds moyen des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées a fait augmenter les frais d'intérêts de 124 M\$. Par contre, la diminution de 6 centièmes du coût moyen des dépôts a entraîné une baisse des frais d'intérêts de 79 M\$.

Au terme de 2012, l'encours des dépôts du Mouvement s'est accru de 6,2 G\$, ou de 5,0 %, pour atteindre 129,6 G\$. La composition du portefeuille de dépôts n'a pas été modifiée significativement au cours de l'année. L'épargne confiée par les membres et les clients – particuliers, entreprises et gouvernements – constitue toujours la principale source de fonds du Mouvement pour soutenir son développement. Il s'agit d'une base solide qui regroupe à elle seule 98,3 % du passif-dépôts à la fin de 2012, comparativement à 98,5 % en 2011. Cette épargne a augmenté de 5,9 G\$, ou de 4,8 %, pour atteindre 127,4 G\$ au 31 décembre dernier.

En plus des principales sources de fonds, les autres types de dépôts, comme ceux provenant des institutions de dépôts et autres, représentaient 1,7 % du passif-dépôts au terme de l'année 2012. Ces dépôts ont augmenté de 363 M\$ depuis un an, pour s'établir à 2,2 G\$.

PRIMES NETTES

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 275 M\$, ou de 5,7 %, pour s'établir à 5 126 M\$ au 31 décembre 2012.

SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 3 366 M\$ pour l'année 2012, comparativement à 3 261 M\$ pour 2011, soit une hausse de 3,2 %. Les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 5,3 % par rapport à 2011, atteignant 3 099 M\$. Au Québec, ces primes ont connu une croissance de 4,5 % alors qu'elles ont progressé de 6,1 % dans les autres provinces.

Le volume des primes d'assurance individuelle a totalisé 533 M\$, en hausse de 34 M\$ par rapport à 2011. Le volume de primes provenant du réseau des

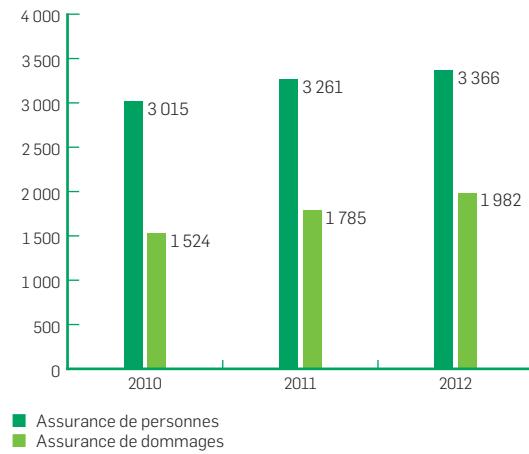
conseillers en sécurité financière attribués aux caisses Desjardins s'est accru de 4,3 % par rapport à l'année précédente. Dans le contexte d'une progression remarquable des ventes au cours des dernières années par les réseaux de distribution, les primes encaissées ont augmenté de 23 M\$, comparativement à 2011, soit une hausse de 7,6 %. De plus, le volume des primes liées aux produits commercialisés au moyen de la distribution directe a affiché une croissance de 6,9 %, atteignant 88 M\$.

Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 4,6 %, tandis que celles qui proviennent des autres clientèles ont crû de 5,1 %.

SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

L'ensemble des activités du secteur Assurance de dommages a dégagé des revenus de primes nettes de 1 982 M\$ en 2012, comparativement à 1 785 M\$ en 2011, soit une hausse de 11,0 %. Cette augmentation s'explique, entre autres, par un accroissement du nombre de polices émises découlant des initiatives de croissance visant les clientèles des grands marchés et les groupes tant au Québec qu'à l'échelle canadienne, du développement de partenariats en marque privée, de l'offre d'assurance pour les entreprises ainsi que de l'augmentation de la prime moyenne dans certains segments d'activité. La société Western Financial Group Inc., pour sa part, a contribué aux revenus de primes nettes pour un montant de 109 M\$ en 2012.

PRIMES NETTES⁽¹⁾
(en M\$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION

TABLEAU 8 – AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION
Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012	2011	2010
Frais de service sur les dépôts et paiements	499 \$	512 \$	535 \$
Commissions sur prêts et cartes de crédit	517	483	451
Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie	700	676	656
Autres	610	493	240
Total des autres revenus d'exploitation	2 326 \$	2 164 \$	1 882 \$

Les autres revenus d'exploitation se sont établis à 2 326 M\$ pour l'année 2012, soit une augmentation de 162 M\$, ou de 7,5%, par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus provenant des frais de service sur les dépôts et paiements ont diminué de 13 M\$ ou de 2,5%. Quant aux revenus issus des commissions sur prêts et cartes de crédit, qui sont constitués surtout des revenus provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et monétique, ils ont totalisé 517 M\$ en 2012, en hausse de 7,0%, ou de 34 M\$, par rapport à l'année précédente. La croissance des volumes d'affaires explique cette situation. Par

ailleurs, les revenus de services de courtage, de fonds de placement et de fiducie se sont chiffrés à 700 M\$, soit une augmentation de 24 M\$, ou de 3,6%, attribuable principalement à la hausse de l'encours moyen des actifs sous gestion.

Les revenus figurant à la rubrique Autres ont augmenté de 117 M\$, ou de 23,7%, par rapport à 2011, pour atteindre 610 M\$. Cette hausse s'explique en partie par la progression des revenus de commissions provenant de la vente d'assurance générés par Western Financial Group Inc., filiale acquise au deuxième trimestre de 2011.

REVENUS DE PLACEMENT

TABLEAU 9 – REVENUS DE PLACEMENT
Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012	2011	2010
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	674 \$	1 706 \$	984 \$
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	268	299	174
Revenus nets sur autres placements	236	264	251
Total des revenus de placement	1 178 \$	2 269 \$	1 409 \$

Les revenus de placement se sont chiffrés à 1 178 M\$ pour l'année 2012, soit une baisse de 1 091 M\$, ou de 48,1%, par rapport à l'exercice précédent.

Les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont diminué de 1 032 M\$, ou de 60,5%, pour s'établir à 674 M\$ pour l'exercice 2012. Cette baisse est principalement attribuable à la réduction des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes occasionnée par la variation de 1 073 M\$ de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs, qui a été en partie neutralisée par la variation des provisions techniques. Cette diminution a été atténuée par la variation positive de 162 M\$ de la juste

valeur des portefeuilles des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) nette des positions de couverture. Les revenus nets sur les titres disponibles à la vente et sur les autres placements ont diminué étant donné que les gains réalisés sur la disposition de placements en 2012 ont été moindres que ceux de l'année précédente.

REVENU TOTAL

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, s'est élevé à 12 478 M\$, en baisse de 727 M\$, ou de 5,5%, par rapport à 2011.

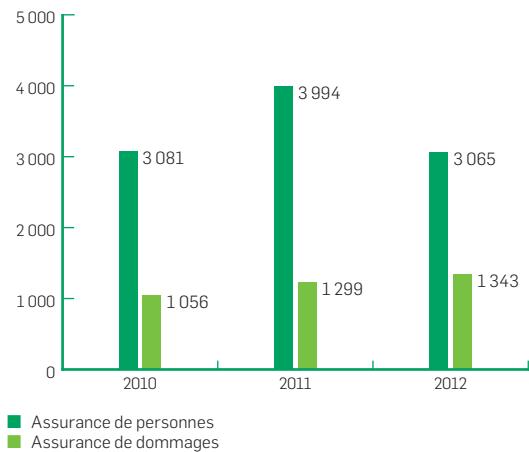
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le Mouvement Desjardins a continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité. Au 31 décembre 2012, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 466 M\$, en baisse de 54 M\$ depuis le 31 décembre 2011. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait à 0,35 % au 31 décembre 2012, soit une amélioration par rapport au ratio de 0,41 % au 31 décembre 2011. À ce chapitre, le ratio du Mouvement Desjardins est demeuré l'un des meilleurs de l'industrie bancaire canadienne.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 241 M\$, en hausse de 4 M\$, ou de 1,7 %, par rapport à 2011. Cet accroissement découle, entre autres, de l'augmentation de l'encours des prêts relatifs au financement sur cartes de crédit en 2012, qui a été contrebalancée par des ajustements liés à l'évolution des paramètres de la provision.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT⁽¹⁾
(en M\$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont diminué de 895 M\$, ou de 16,9 %, pour s'établir à 4 397 M\$ au 31 décembre 2012.

SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces charges ont été de 3 065 M\$, en baisse de 929 M\$, ou de 23,3 %, comparativement à 2011. Cette variation résulte principalement d'une diminution de la variation des provisions techniques de 987 M\$ incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », notamment en

raison de la fluctuation de la juste valeur des placements. Des changements d'hypothèses d'évaluation, réalisés dans le cours normal des affaires, ont fait augmenter les frais de 60 M\$, alors qu'ils avaient diminué de 43 M\$ en 2011. Des gains relatifs aux résultats techniques en ce qui concerne l'assurance individuelle ont réduit l'écart défavorable créé par ces changements d'hypothèses.

SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

La charge du secteur Assurance de dommages a totalisé 1 343 M\$, comparativement à 1 299 M\$ en 2011, ce qui représente une augmentation de 44 M\$, ou de 3,4 %. Par ailleurs, le taux de sinistralité s'est établi à 69,1 % en 2012, en regard de 73,1 % au terme de l'exercice précédent.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 5 760 M\$, par rapport à 5 623 M\$ en 2011, ce qui constitue une hausse de 137 M\$, ou de 2,4 %. Cette augmentation résulte essentiellement de la croissance des salaires et des avantages sociaux due à la progression des affaires et de l'indexation annuelle. Cependant, cette hausse a été amoindrie par la diminution des provisions relatives au portefeuille de placements.

INDICE DE PRODUCTIVITÉ

L'indice de productivité, qui est établi au moyen du calcul du rapport entre les frais autres que d'intérêts et le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, s'est chiffré à 71,3 % pour 2012, ce qui représente un pourcentage comparable à celui de l'année précédente.

SALAIRS ET AVANTAGES SOCIAUX

Les dépenses engagées pour les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 100 M\$, ou de 3,6 %, pour atteindre 2 882 M\$ en 2012. Cette progression est principalement attribuable à la croissance et à l'indexation des salaires. Ce poste de dépenses a représenté 50,0 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts du Mouvement Desjardins, soit un pourcentage comparable à celui enregistré en 2011. Pour l'année 2012, les salaires se sont chiffrés à 2 396 M\$, soit une augmentation de 3,2 %, comparativement à 2 321 M\$ en 2011.

Le ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base est demeuré relativement stable, passant de 19,9 % en 2011 à 20,3 % en 2012.

AUTRES FRAIS

Pour l'année 2012, les frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) se sont établis à 415 M\$, par rapport à 428 M\$ en 2011, soit une diminution de 13 M\$, ou de 3,0 %. Les honoraires liés aux ententes de services et d'impartition ont diminué de 42 M\$, ou de 15,6 %, comparativement à l'année précédente, pour se chiffrer à 228 M\$. Cette réduction est attribuable, en partie, aux synergies

réalisées depuis la création de Groupe Technologies Desjardins inc. Les dépenses de communications, qui comprennent les coûts de téléphonie, de publicité, de messagerie et de papeterie, ont augmenté de 24 M\$, ou de 9,7 %, par rapport à 2011, pour s'établir à 271 M\$ en 2012.

Les autres catégories de frais ont totalisé 1 964 M\$, en hausse de 68 M\$, ou de 3,6 %, comparativement à 2011. Cet accroissement découle en grande partie des activités de filiales acquises au cours de 2011 et de la hausse des honoraires professionnels. L'augmentation des frais liés au programme de récompenses BONIDOLLARS ainsi que la réévaluation d'actifs ont contribué à la croissance des dépenses. Cependant, la diminution des provisions relatives au portefeuille de placements a atténue la progression des frais autres que d'intérêts.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS (en M\$)

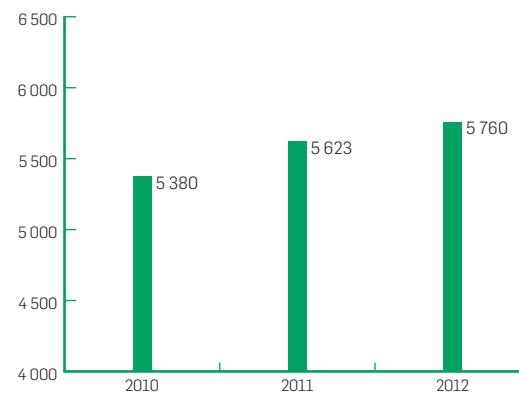


TABLEAU 10 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2012	2011	2010
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	2 396 \$	2 321 \$	2 173 \$
Avantages sociaux	486	461	428
	2 882	2 782	2 601
Locaux, matériel et mobilier, incluant l'amortissement	415	428	425
Ententes de services et impartition	228	270	363
Communications	271	247	258
Autres	1 964	1 896	1 733
Total des frais autres que d'intérêts	5 760 \$	5 623 \$	5 380 \$
Indice de productivité du Mouvement Desjardins ⁽¹⁾	71,3 %	71,1 %	72,6 %

(1) Voir la page 15 « Mode de présentation de l'information financière ».

IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

Le Mouvement Desjardins est un groupe financier coopératif au sein duquel chacune des entités, qui sont des coopératives de services financiers, principalement les caisses, la Caisse centrale Desjardins, la Fédération des caisses Desjardins du Québec et la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., est considérée comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières qui, elles, sont de grandes sociétés publiques. Ainsi, chaque caisse est assujettie au régime d'imposition des sociétés privées. Le législateur a fait en sorte que ce régime soit adapté de façon à permettre aux caisses d'accumuler une réserve générale suffisante, qui constitue la base de capital assurant la protection des dépôts des membres. Lorsque la réserve générale d'une caisse a atteint le niveau prévu par le législateur, cette caisse est alors assujettie aux mêmes taux d'imposition que ceux qui s'appliquent aux grandes sociétés.

Par ailleurs, les entités du Mouvement qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

La charge d'impôt sur les excédents comprend les impôts sur les activités des diverses entités du Mouvement Desjardins.

Les impôts indirects sont l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales, ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts.

Pour l'exercice 2012, les entités du Mouvement ont versé 817 M\$ en impôts indirects.

COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS DE 2011 ET DE 2010

L'analyse qui suit présente une comparaison entre les résultats des exercices terminés le 31 décembre 2011 et 2010.

À la fin de l'exercice 2011, le Mouvement Desjardins présentait des excédents avant ristournes aux membres de 1 582 M\$, soit une hausse de 196 M\$, ou de 14,1 %, par rapport à l'année 2010. Le rendement des capitaux propres se situait à 12,2 %, soit un chiffre identique à celui de 2010.

Ces résultats reflétaient la contribution importante du secteur Particuliers et Entreprises, qui totalisait 987 M\$, ou 62,4 %, au 31 décembre 2011. À cette même date, les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages procuraient respectivement des apports de 280 M\$ et de 144 M\$, représentant 17,7 % et 9,1 % du résultat global. Quant aux activités regroupées sous la rubrique Autres, elles représentaient une contribution de 171 M\$, soit de 10,8 %.

En 2011, les revenus d'exploitation, qui sont constitués du revenu net d'intérêts, des primes nettes et des autres revenus d'exploitation, s'étaient chiffrés à 10 936 M\$, en hausse de 802 M\$, ou de 7,9 %, comparativement à 2010. Le revenu net d'intérêts était demeuré relativement stable en regard de celui de l'année 2010, atteignant 3 921 M\$. Les primes nettes avaient crû de 11,3 %, pour atteindre 4 851 M\$, notamment en raison de la croissance des primes d'assurance, tant sur le plan de l'assurance de personnes que celui de l'assurance de dommages. Enfin, les autres revenus d'exploitation s'étaient chiffrés à 2 164 M\$, soit une croissance de 282 M\$, ou de 15,0 %, attribuable principalement à un apport de 90 M\$ qui provenait de la consolidation des activités de Western Financial Group Inc., société acquise au cours de l'année 2011.

Les revenus de placement avaient totalisé 2 269 M\$ en 2011, en hausse de 860 M\$, ou de 61,0 %, comparativement à l'année précédente. Cette progression résultait principalement de l'augmentation de 715 M\$ des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes occasionnée par la variation de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs, qui avait été en partie neutralisée par la variation des provisions techniques.

Le Mouvement Desjardins avait continué de présenter un portefeuille de prêts d'excellente qualité en 2011. Au 31 décembre de cet exercice, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 520 M\$, en hausse de 8 M\$ depuis le 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement avaient augmenté de 1 156 M\$, ou de 27,9 %, pour s'établir à 5 292 M\$. Cet accroissement résultait principalement des provisions techniques plus élevées incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », y compris la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements, de la croissance du portefeuille d'assurance automobile en Ontario ainsi que de louragan *Irene*, qui avait touché principalement le Québec et les Maritimes au cours du troisième trimestre de 2011.

Les frais autres que d'intérêts avaient totalisé 5 623 M\$ en 2011, en hausse de 243 M\$, ou de 4,5 %, par rapport à 2010. Cette augmentation provenait essentiellement de la somme de 85 M\$ investie dans la modernisation des technologies de l'information, de la consolidation, pour un montant de 122 M\$, des activités de Western Financial Group Inc. ainsi que de la croissance annuelle des salaires et des avantages sociaux majorés de l'indexation.

SECTION 2.2

ANALYSE DES RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités définies selon les besoins de ses membres et de ses clients ainsi que des marchés dans lesquels il évolue et elle reflète son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont donc présentés selon trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages. La présente section comprend le profil, les activités, la description de l'industrie, les faits saillants financiers de 2012, la stratégie et les priorités pour 2013 ainsi que l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs. Une rubrique Autres s'ajoute également à ces trois secteurs d'activité.

Les transactions, entre ces secteurs, sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui représente le montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

SECTION 2.2.1

**SECTEUR D'ACTIVITÉ
PARTICULIERS ET ENTREPRISES****SERVICES AUX PARTICULIERS****PROFIL**

Les Services aux particuliers proposent aux membres et aux clients, par l'entremise du réseau des caisses, des services, des produits et des conseils en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne fluctuante et à terme, de financement, ainsi que de cartes de paiement et de crédit.

Ils rendent également leurs produits et services disponibles par l'intermédiaire de réseaux complémentaires de distribution et de représentants hypothécaires, par téléphone, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

ACTIVITÉS

Les activités liées aux **opérations courantes, de convenance et d'épargne** regroupent les services de transactions au comptoir des caisses, les demandes d'information et différents services spécialisés (traites, coffrets de sûreté, etc.). Elles englobent également l'épargne fluctuante (comptes avec opérations, d'épargne stable, etc.) et l'épargne à terme.

Les activités de **financement** comprennent :

- le **crédit hypothécaire résidentiel**, pour l'achat de résidences neuves ou existantes et pour la rénovation;
- le **crédit à la consommation**, qui comprend, entre autres, les prêts attribués pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les avances aux détenteurs de cartes de crédit, les marges de crédit personnelles ainsi que les prêts étudiants.

Les activités des **Services de cartes et monétique** regroupent les services de paiement par carte pour les particuliers et les entreprises, les services de paiement aux marchands, les solutions de financement (Accord D) et les activités de financement d'automobiles et de biens durables au point de vente.

Les activités liées aux **Services d'accès** permettent de rendre accessibles des produits et services à toute heure et n'importe où dans le monde par téléphone, par Internet ou au moyen d'applications pour appareils mobiles.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie canadienne des services bancaires représente un volume d'encours de 1 683 G\$ en financement et de 1 113 G\$ en épargne bilan fluctuante et non fluctuante.

La concurrence déjà omniprésente s'est intensifiée dans l'industrie, notamment dans le marché hypothécaire. Dans un contexte de faibles taux

d'intérêt, les facteurs clés de succès sont liés à l'adaptation des produits aux besoins spécifiques des clientèles, à la qualité du service et à la productivité.

L'année 2012 a été caractérisée par les préoccupations constantes des organismes réglementaires à l'égard de la situation économique fragile et du niveau d'endettement des consommateurs. Depuis septembre 2010, les taux directeurs n'ont pas bougé au pays. Or, même si l'intention de la Banque du Canada est d'augmenter ces taux, elle devrait les maintenir inchangés pour l'instant en raison du climat économique canadien. Ainsi, la Banque du Canada ne devrait amorcer une hausse de ses taux directeurs qu'au début de 2014.

Soulignons également que, pour la quatrième fois en quatre ans, le gouvernement fédéral a modifié les règles en matière de prêts hypothécaires. Parmi les modifications entrées en vigueur en 2012, mentionnons :

- la réduction de la période maximale d'amortissement pour les prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui est ramenée de 30 ans à 25 ans;
- la diminution du montant maximal de prêts consentis et assurables dans le cadre du refinancement d'une hypothèque, qui passe de 85 % à 80 % de la valeur de l'habitation.

Finalement, le Bureau du surintendant des institutions financières et l'Autorité des marchés financiers ont diffusé des lignes directrices visant à limiter l'endettement des emprunteurs et le risque de persistance des soldes.

Toutes ces nouvelles mesures visent à éviter une surchauffe du marché immobilier et à contrer le surendettement.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2012

- ◆ Chef de file du crédit hypothécaire résidentiel au Québec et du crédit à la consommation, y compris du financement au point de vente, avec des parts de marché de 35,8 % et de 22,9 % respectivement.
- ◆ Pionnier et chef de file en matière de services en ligne au Québec. Desjardins.com est le site Internet financier le plus visité au Québec et figure parmi les premiers au Canada. Le Mouvement Desjardins compte 2,3 millions de membres particuliers actifs sur AccèsD Internet.
- ◆ Chef de file au Québec en matière d'émission de cartes de crédit et de débit. Les Services aux particuliers comptent plus de 5,1 millions de titulaires de cartes de crédit et de 5,6 millions de titulaires de cartes de débit au Canada.
- ◆ Augmentation du crédit hypothécaire résidentiel de 6,3 G\$ permettant un maintien des parts de marché au Québec, qui s'établissent à 35,8 %.
- ◆ Croissance de 2,3 G\$ de l'épargne bilan au Québec, qui se traduit par un maintien des parts de marché dans cette province, pour se fixer à 42,7 %.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2013

Le secteur Services aux particuliers entend renforcer sa position de chef de file en ce qui concerne le financement, l'épargne et les services transactionnels, tout en assurant une plus grande satisfaction des membres et des clients du Mouvement. Pour réaliser cette stratégie, il s'appuiera principalement sur la qualité et le caractère innovateur de ses offres en matière de financement, d'épargne, de monétique, d'opérations courantes et de services de convenance ainsi que sur son haut niveau d'accessibilité.

Pour 2013, ce secteur maintiendra le cap sur les priorités suivantes :

- accroître le nombre de membres, les volumes d'affaires et la satisfaction des membres en s'appuyant sur une approche adaptée aux besoins des clientèles;
- rendre toujours plus concurrentielle l'offre en matière de financement, tout en maintenant une croissance;
- poursuivre un objectif de croissance des activités du secteur monétique permettant de maintenir les parts de marché;
- continuer la mise en place de leviers technologiques et le recrutement de ressources afin de soutenir le développement à l'extérieur du Québec;
- faire évoluer les services automatisés de façon à rendre plus simple et plus facile, pour les membres et les clients, l'accès aux produits et services du Mouvement;
- optimiser la distribution physique et virtuelle;
- accentuer les activités d'éducation financière en misant, notamment, sur l'utilisation responsable du crédit.

SERVICES AUX ENTREPRISES

PROFIL

Les Services aux entreprises proposent aux membres et aux clients une offre intégrée et complète répondant à tous les besoins de la très petite comme de la grande entreprise, de même qu'à ceux des institutions et des coopératives, par l'intermédiaire des caisses du Québec et de l'Ontario, de leurs centres financiers aux entreprises et de l'équipe des comptes majeurs. Cette offre répond notamment aux besoins des entreprises en matière d'opérations courantes et de convenance, de placements mobiliers, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils.

Ils offrent également leurs produits et services par l'entremise de réseaux complémentaires de distribution, par téléphone, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

ACTIVITÉS

En plus des activités d'**opérations courantes, de convenance, d'épargne et de crédit**, l'offre de ce secteur se décline en activités axées sur l'accompagnement des petites, moyennes et grandes entreprises à tous les stades de leur croissance tant sur les marchés québécois et canadiens qu'internationaux.

Les activités de crédit ciblant les **moyennes entreprises** permettent d'offrir des services et produits du Mouvement dans les secteurs commercial et industriel, de l'immobilier commercial, public et des franchises ainsi qu'à l'égard des transferts d'entreprises.

Les activités destinées aux **marchés agricole et agroalimentaire** répondent à l'ensemble des besoins spécifiques des entreprises de ces domaines.

Les **services spécialisés** comprennent des services de garde de valeurs et fiduciaires, des solutions de paie et de ressources humaines, des services internationaux et des services bancaires ainsi que le programme Immigrants Investisseurs.

Les activités d'accès aux **marchés des capitaux** répondent aux besoins de financement des grandes entreprises québécoises, des coopératives et des entreprises canadiennes de divers secteurs, tels que les mines, les métaux et l'énergie, et leur proposent des services-conseils en matière de fusion et d'acquisition ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et obligataires. Ces activités sont réalisées par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.

Les activités relatives au **capital de développement et au transfert d'entreprises** permettent des investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les coopératives et les PME du Québec qui ont des projets porteurs, et l'accompagnement de ces dernières à chacune des étapes de leur croissance. Grâce à la gestion de ces actifs, Desjardins Capital de risque inc. appuie la croissance de 363 entreprises, coopératives et fonds répartis dans toutes les régions du Québec.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'environnement économique dans lequel évoluent les Services aux entreprises est changeant et compétitif. Certains risques et inquiétudes liés surtout à la situation internationale influencent cet environnement économique au Canada. L'activité sur le marché canadien des capitaux d'emprunt et d'actions est demeurée en dents de scie tout au long de l'année. La Bourse canadienne a même moins bien performé que d'autres Bourses dans le monde. Soulignons aussi la stabilité actuelle des taux directeurs canadiens.

On note tout de même un certain dynamisme du côté du crédit commercial et industriel grâce à une progression de 7,7%, résultat d'une augmentation des dépenses non immobilières des entreprises. Au chapitre du crédit agricole, le Québec a enregistré une croissance se situant à 4,2 %. Avec une part de 24,2 % du crédit aux entreprises au Québec, un marché évalué à quelque 85 G\$ au Québec, le Mouvement Desjardins occupe une position de premier plan dans le paysage entrepreneurial.

La vive concurrence que se livrent les prêteurs commerciaux s'est poursuivie en 2012. En effet, depuis la fin de la crise financière, on assiste à un assouplissement généralisé des conditions de crédit offertes aux entreprises canadiennes.

On constate également que l'industrie des services financiers pour les entreprises demeure préoccupée par la satisfaction de ses clients. De plus en plus exigeants, surtout depuis la crise financière, ces derniers s'attendent à une relation d'affaires de proximité et de qualité, à une tarification adéquate des produits et services de même qu'à un accès plus facile au crédit.

L'industrie consacre aussi beaucoup d'efforts sur le plan de la technologie afin de mieux répondre aux besoins de ses clients. À ce titre, plusieurs joueurs investissent des sommes considérables, notamment dans l'offre de produits et de services en ligne. Ces efforts visent surtout l'offre de produits et services directement liés aux opérations de crédit et d'épargne de même que les services spécialisés. Toutefois, on note également la mise en place d'outils en ligne destinés aux entreprises afin qu'elles puissent elles-mêmes améliorer la gestion de leurs activités et, par le fait même, leur productivité.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2012

- Hausse du revenu net d'intérêts provenant des activités d'accès aux marchés des capitaux et de crédit aux moyennes entreprises de 19 M\$ en 2012, par rapport à l'exercice précédent.
- Croissance de 13,5% des encours moyens de la Caisse centrale Desjardins, qui atteignaient 6,3 G\$ au 31 décembre 2012:
 - Les revenus de fusions et d'acquisitions ont augmenté de 20,0%, comparativement au 31 décembre 2011.
 - La croissance nette de l'encours du secteur agricole totalisait 5,5 G\$ au 31 décembre 2012, soit une croissance de 1,9% depuis la même date en 2011.
- Augmentation des actifs sous gestion de Desjardins Capital de risque inc., qui se sont chiffrés à 1,4 G\$ à la fin de 2012, comparativement à 1,2 G\$ à la fin de l'exercice précédent.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2013

Le secteur Services aux entreprises vise à apporter une contribution à la croissance économique durable des entreprises et des collectivités. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations de confiance avec ses membres, ses clients et ses partenaires, et sur une philosophie axée sur le développement durable. Il met en œuvre cette stratégie en prenant appui sur son solide ancrage dans les régions et sur son engagement de longue date dans le milieu socioéconomique.

Les priorités de ce secteur pour 2013 visent la prestation de services de meilleure qualité auprès de ses membres et de ses clients, une croissance soutenue, particulièrement dans certains marchés à fort potentiel, et la poursuite des efforts en matière d'efficacité.

Plus particulièrement, ce secteur visera à :

- connaître la plus forte croissance de l'industrie en matière de financement en ce qui a trait au segment des moyennes entreprises;
- maximiser l'offre relative au transfert d'entreprises, notamment par un meilleur accompagnement des entrepreneurs (vendeurs et acquéreurs);
- maintenir un fort leadership dans le domaine du financement à l'égard des segments de prédilection en :
 - assurant une meilleure prise en charge des très petites et des petites entreprises de même qu'en développant les affaires auprès de certaines clientèles agricoles;
 - proposant la meilleure offre sur le marché aux coopératives;
- développer l'offre de produits et services à l'international pour les entreprises canadiennes;
- créer de la valeur pour ses membres et ses clients et établir avec eux une relation durable et évolutive;
- poursuivre les efforts visant à augmenter son efficacité, notamment par des investissements continus en matière de technologie et par l'optimisation des processus.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

TABLEAU 11 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES – RÉSULTATS SECTORIELS

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012	2011	2010
Revenu net d'intérêts	3 690 \$	3 715 \$	3 679 \$
Autres revenus d'exploitation	1 676	1 631	1 445
Revenus d'exploitation	5 366	5 346	5 124
Revenus de placement	58	107	108
Revenu total	5 424	5 453	5 232
Dotation à la provision pour pertes sur créances	241	236	204
Frais autres que d'intérêts	3 990	3 883	3 779
Impôts sur les excédents	304	347	315
Excédents avant ristournes aux membres	889 \$	987 \$	934 \$
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	206	230	218
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	683 \$	757 \$	716 \$
Dont:			
Part revenant au Groupe	682 \$	756 \$	714 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	2

COMPARAISON DES EXERCICES DE 2012 ET DE 2011

Pour 2012, les excédents avant ristournes aux membres, attribuables au secteur Particuliers et Entreprises, ont été de 889 M\$, soit une baisse de 98 M\$, ou de 9,9 %, par rapport à 2011.

Les revenus d'exploitation ont été marqués par une diminution du revenu net d'intérêts de 25 M\$, ou de 0,7 %, principalement attribuable à la conjoncture de faibles taux d'intérêt qui a perduré et à une forte concurrence en matière d'attribution de prêts hypothécaires. La hausse de l'encours des prêts à l'habitation de 6,3 G\$, aux autres prêts à la consommation et aux entreprises ont atténué la baisse du revenu net d'intérêts par rapport à 2011. Quant aux autres revenus d'exploitation, ils ont augmenté de 45 M\$, comparativement à l'année précédente. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente et par l'augmentation des ventes, par le réseau des caisses, de produits Desjardins conçus par les filiales. Cette augmentation des autres revenus d'exploitation a été atténuée par la diminution des frais de service sur les dépôts et paiements dans le réseau des caisses.

Les revenus de placement ont diminué de 49 M\$, comparativement à l'année précédente. Cette baisse résulte en grande partie d'un rendement moindre des excédents de liquidités et des placements du réseau des caisses, en raison du maintien d'un contexte de bas taux d'intérêt, ainsi que d'une réduction des revenus de négociation occasionnée par la volatilité des marchés financiers. Toutefois, la disposition d'un placement, qui a généré un gain de 21 M\$, a atténué cette diminution.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 5 424 M\$, montant qui constitue une légère baisse de 0,5 %, comparativement au résultat de 2011.

La dotation à la provision pour pertes sur créances est comparable à celle de 2011, et ce malgré une augmentation de l'encours du portefeuille de prêts. Des ajustements liés à l'évolution des paramètres de la provision expliquent principalement cette situation.

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 107 M\$, soit de 2,8 %, comparativement à 2011. Cette variation résulte de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux découlant de la croissance des affaires et de l'indexation annuelle. L'essor des activités et du programme de récompenses BONIDOLLARS a aussi entraîné une hausse des autres frais.

SECTION 2.2.2

SECTEUR D'ACTIVITÉ GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes propose une gamme complète de produits et de services adaptés aux besoins évolutifs en matière de gestion de patrimoine et de sécurité financière des particuliers, des groupes, des entreprises et des coopératives, qu'ils soient membres du réseau des caisses Desjardins ou clients de réseaux de distribution complémentaires.

La gestion de patrimoine regroupe les activités de manufacture et de distribution de fonds communs de placement et de placements garantis, les activités d'épargne-retraite collective ainsi que le courtage en valeurs mobilières de plein exercice et en direct (courtage en ligne). La gestion de patrimoine comprend également les services de gestion privée et les services fiduciaires.

Les activités d'assurance de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie génèrent un revenu de primes de plus de 3,1 G\$ grâce à l'offre aux particuliers de produits diversifiés d'assurance vie et santé. Cette entité propose également des protections d'assurance vie, santé et invalidité aux employeurs et à leurs employés.

La distribution des produits et services du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes se fait par des conseillers et des planificateurs financiers du réseau des caisses Desjardins et ceux du secteur Gestion privée, des conseillers en sécurité financière, des représentants et courtiers en assurance de personnes et en avantages sociaux, ainsi que des courtiers en valeurs mobilières. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct par Internet et par l'intermédiaire de centres de contact avec la clientèle.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance pour les particuliers et les gens d'affaires** permettent l'offre de produits d'assurance protégeant la qualité de la vie, la santé, la famille et les proches de cette clientèle, tout en leur rendant apte à faire face aux imprévus de la vie.

Les activités des **régimes d'assurance collective** répondent aux besoins des entreprises, des coopératives et des organisations de toutes les tailles au moyen de solutions adaptées par des experts en matière de mise en place et d'administration des régimes.

Les activités d'**épargne pour les particuliers et les gens d'affaires** proposent une gamme de produits des plus complètes en matière de sécurité financière, que ce soit pour préparer la retraite de ses clients, les aider à planifier un voyage ou financer les études de leurs enfants.

Les activités d'**épargne spécialisée** rendent disponibles des produits d'épargne et de placements spécialisés, comme des fonds et des solutions de placement ainsi que des placements garantis liés aux marchés, afin de répondre aux besoins des membres des caisses et des clients des divers réseaux complémentaires.

Les activités d'**épargne-retraite collective** répondent aux besoins des membres entreprises et d'autres clients en matière d'épargne-retraite pour leurs employés.

Les activités de **courtage et de gestion privée** permettent l'offre aux membres et aux clients de services de courtage de plein exercice, de courtage en ligne, de gestion privée et de gestion des sociétés de placement des grandes familles entrepreneuriales ayant des besoins complexes.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine représentait en 2011 un encours de l'ordre de 1 841 G\$ mesuré par l'actif des produits gérés et les comptes à honoraires détenus par les ménages canadiens. Cet actif a connu une croissance annuelle de 1,8 % au cours des cinq dernières années. Cette faible croissance découle du contexte actuel de volatilité des marchés boursiers et de taux d'intérêt peu élevés.

Les grands groupes financiers bancaires et d'assurance de personnes ainsi que les maisons de fonds possèdent tous une division de gestion de patrimoine qui assure la conception et la distribution de produits et de services diversifiés répondant aux besoins d'investissement et de planification financière, fiscale et successorale des segments de la clientèle aisée. L'évolution du profil sociodémographique de la population canadienne, qui favorise un accroissement de la concentration de la richesse dans ces segments, a amené les grands joueurs à rivaliser d'ingéniosité sur le plan de leur offre de produits et de services pour conquérir et fidéliser des clients exigeants et aux besoins variés.

Le conseiller, qu'il travaille dans un établissement ou qu'il soit « mobile », occupe toujours une place prépondérante en ce qui concerne le conseil, la vente et le suivi relationnel. L'industrie répond toutefois de manière proactive aux désirs d'autonomie de certains clients et diversifie les modes d'accès aux services en tirant notamment avantage des interfaces virtuelles.

L'industrie canadienne de l'assurance de personnes a enregistré en 2011 un revenu de primes de 81,0 G\$. Ce revenu est généré par une vaste gamme de produits contribuant à la sécurité financière de 27 millions d'assurés au Canada et représentant l'équivalent de 3,8 billions de dollars de couverture d'assurance vie pour l'ensemble du pays. Les prestations versées par l'industrie en 2011 ont totalisé 63,6 G\$. Les cinq assureurs de personnes les plus importants au Canada occupaient 75,0 % du marché en 2011, ce qui illustre le degré élevé de consolidation de cette industrie. En 2012, cette dernière a de nouveau dû composer avec un contexte de faibles taux d'intérêt à long terme et

une conjoncture économique difficile. Malgré cela, elle a crû au rythme de 4,6 % au cours des cinq dernières années au Canada, alors qu'elle a progressé de 3,7 % pendant la même période au Québec.

En ce qui a trait à la distribution des produits d'assurance de personnes aux particuliers, elle se fait de façon traditionnelle, c'est-à-dire dans le cadre d'une relation de conseil et de rencontres en personne, dans une proportion de 86,0 %. Le reste des ventes se fait par divers réseaux, notamment au moyen de succursales d'établissements de crédit, d'Internet, de centres d'appels et d'agences de voyages.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2012

- Poursuite de l'exécution du plan de croissance accélérée du secteur de l'assurance de personnes. Les actifs d'épargne à l'extérieur du Québec ont augmenté de 4,7 % en 2012, atteignant 5,2 G\$. Par ailleurs, l'assurance pour les groupes et les entreprises génère pratiquement la moitié des primes à l'extérieur du Québec.
- Croissance de 5,1 % du volume des primes d'assurance.
- Croissance des ventes d'assurance pour les groupes et les entreprises de 15,2 % en ce qui a trait aux groupes de plus de 1 000 employés.
- Augmentation des ventes d'assurance individuelle de 11,1 %, dont presque le tiers provient des activités à l'extérieur du Québec.
- Hausse des ventes d'assurance collective de 5,9 %.
- Dépassement du cap des 5,0 G\$ de l'actif sous gestion du secteur de l'épargne-retraite collective, ce qui correspond à une hausse de 9,5 %, par rapport à 2011.
- Épargne hors bilan: 14,7 % des parts de marché au Québec, ce qui représente une progression continue du Mouvement Desjardins au Québec.
- Épargne bilan: maintien du positionnement du Mouvement Desjardins au Québec grâce à 42,7 % des parts de marché.
- Hausse de 178 % des ventes nettes de fonds de placement Desjardins par le réseau des caisses.
- Augmentation de 103,1 % des ventes nettes de placements garantis liés aux marchés par le réseau des caisses.
- Atteinte du cap des 2,0 G\$ d'encours pour les nouveaux portefeuilles Chorus II lancés à la fin de 2011.
- Dépassement du seuil des 3,0 G\$ de l'actif sous gestion du secteur Gestion privée.
- Croissance de 10,2 % des ventes du secteur Gestion privée.
- Hausse de 5,7 % de l'actif sous gestion des Valeurs mobilières Desjardins inc.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2013

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes confirme son orientation centrée sur la croissance rentable de ses activités, qui vise à le positionner comme le leader en matière de gestion de patrimoine auprès des personnes aisées et des entrepreneurs au Québec grâce à une offre unique combinant les volets des placements, de l'assurance et du conseil. Il entend maintenir son leadership en assurance de personnes dans les marchés individuel et collectif par un développement accéléré à l'échelle canadienne.

Cette orientation s'appuie sur des stratégies axées prioritairement sur le rehaussement des offres de service, en réponse aux attentes de chaque segment de clientèle, et destinées à assurer la prestation d'un service de qualité supérieure et distinctif et à accroître la satisfaction des membres de caisses et des clients. La croissance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes proviendra d'une meilleure exploitation de ses avantages sur le plan de la distribution, qui tirera pleinement profit de toutes les possibilités que présente le Mouvement Desjardins, de la mise en marché d'offres nouvelles et ciblées ainsi que des occasions d'acquisition et de partenariat qui se présenteront dans les domaines établis comme étant prioritaires. En mettant en place des processus opérationnels simplifiés et automatisés, ce secteur réduira ses coûts unitaires et bénéficiera ainsi de gains d'efficacité.

Ses priorités pour 2013 sont décrites ci-après.

Pour le volet Gestion de patrimoine:

- faire vivre aux membres des caisses une meilleure expérience client par la mise en œuvre d'une approche de planification financière et de service-conseil intégrée, adaptée spécifiquement aux attentes des clientèles priorisées;
- poursuivre l'évolution de l'offre de produits d'épargne et de placement, pour mieux l'adapter aux besoins spécifiques de chaque segment de clientèle, en prenant en considération ses réseaux de distribution diversifiés;
- améliorer les caractéristiques de cette offre et les fonctionnalités virtuelles qui y sont associées;
- revoir l'architecture d'affaires et technologique des opérations de placement afin d'améliorer la qualité du service et de réaliser des gains d'efficacité.

Pour le volet Assurance de personnes:

- revoir les processus clés de bonification associés à ses offres de service en matière d'assurance individuelle et collective dans le but de mieux répondre aux attentes spécifiques des membres et des clients et d'ainsi augmenter leur satisfaction;
- accélérer la croissance à l'échelle canadienne en optimisant le potentiel de chaque réseau de distribution et en misant sur des offres de service compétitives et des partenariats d'affaires solides.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR

TABLEAU 12 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES – RÉSULTATS SECTORIELS
Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

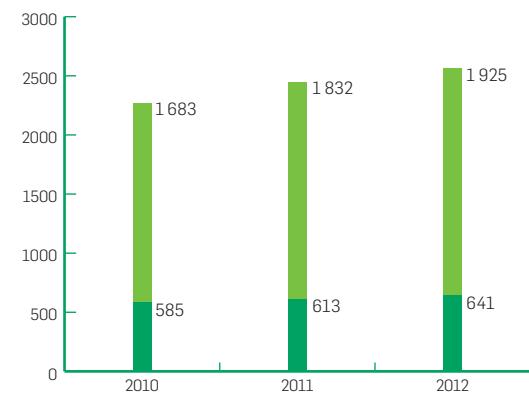
	2012	2011	2010
Revenu net d'intérêts	3 \$	4 \$	3 \$
Primes nettes	3 366	3 261	3 015
Autres revenus d'exploitation	880	830	954
Revenus d'exploitation	4 249	4 095	3 972
Revenus de placement	734	1 807	885
Revenu total	4 983	5 902	4 857
Dotation à la provision pour pertes sur créances	—	—	(1)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	3 065	3 994	3 081
Frais autres que d'intérêts	1 615	1 560	1 456
Impôts sur les excédents	62	68	72
Excédents avant ristournes aux membres	241 \$	280 \$	249 \$
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	—	7	6
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	241 \$	273 \$	243 \$
Dont:			
Part revenant au Groupe	192 \$	257 \$	247 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	49	16	(4)

TABLEAU 13 – FRAIS ATTRIBUABLES AUX TITULAIRES DE POLICE

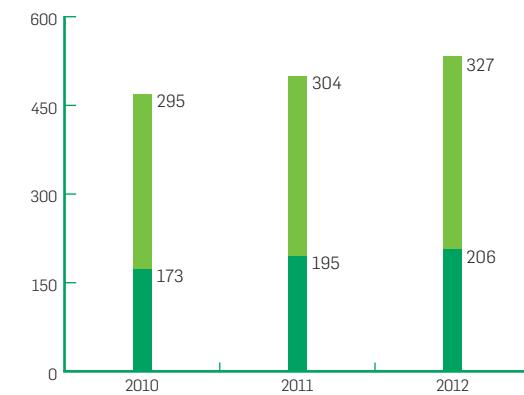
Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012	2011	2010
Prestations d'assurance et de rentes	2 436 \$	2 378 \$	2 214 \$
Variation des provisions techniques	508	1 495	754
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	121	121	113
Total	3 065 \$	3 994 \$	3 081 \$

PRIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION
(en M\$)



PRIMES D'ASSURANCE INDIVIDUELLE
PAR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION
(en M\$)



■ Membres du Mouvement des caisses Desjardins
■ Autres clientèles

■ Membres du Mouvement des caisses Desjardins
■ Autres clientèles

COMPARAISON DES EXERCICES DE 2012 ET DE 2011

Au terme de 2012, les excédents avant ristournes aux membres ont été de 241 M\$, soit une diminution de 39 M\$, ou de 13,9 %, par rapport à 2011. Cette baisse est essentiellement attribuable aux activités d'assurance de personnes.

Pour l'exercice 2012, les revenus d'exploitation ont été touchés par l'augmentation de 155 M\$ des primes nettes d'assurance, alors que les primes de rentes ont connu une diminution de 50 M\$ depuis la fin de 2011. Les autres revenus d'exploitation ont crû de 50 M\$, comparativement à l'année précédente, principalement en raison de la croissance de l'actif moyen sous gestion provenant de la distribution de différents produits.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 1 073 M\$. Cet écart résulte en grande partie de la réduction des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes attribuable à la variation de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs, qui a été largement neutralisée par la variation des provisions techniques.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 4 983 M\$, soit une diminution de 919 M\$, ou de 15,6 %, par rapport à 2011.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont diminué de 929 M\$, ou de 23,3 %, comparativement à 2011. Cette variation s'explique principalement par une baisse de 987 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », y compris la fluctuation de la juste valeur des placements mentionnée précédemment. Des changements d'hypothèses d'évaluation des provisions techniques, réalisés dans le cours normal des affaires, ont fait augmenter celles-ci de 60 M\$ alors qu'ils les avaient réduites de 43 M\$ en 2011. En 2012, il s'agit principalement d'ajustements aux hypothèses liées au taux de résiliation de contrats, à certains modèles et méthodes d'évaluation actuarielle des fonds distincts, à la mortalité, aux charges d'exploitation et au rendement des placements. En 2011, les ajustements aux hypothèses visaient principalement celles liées au rendement des placements, à l'utilisation de certains modèles et méthodes d'évaluation actuarielle des fonds distincts et au taux de résiliation des contrats. Par contre, des gains générés par les résultats techniques favorables en assurance individuelle ont amoindri l'écart défavorable créé par ces changements d'hypothèses.

La hausse des frais autres que d'intérêts de 55 M\$, ou de 3,5 %, provient surtout de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux découlant de la croissance des affaires et de l'acquisition de La Financière MGI inc. en octobre 2011, qui a généré des charges additionnelles de 24 M\$.

SECTION 2.2.3

SECTEUR D'ACTIVITÉ ASSURANCE DE DOMMAGES

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients de se prémunir contre un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ainsi que celles de Western Financial Group Inc.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose une gamme de produits d'assurance automobile et habitation en direct au grand public et aux membres de groupes partenaires partout au Canada ainsi que des produits d'assurance aux entreprises du marché québécois.

La distribution des produits de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. se fait par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle (centres d'appels) et centres financiers aux entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain, par Internet et au moyen d'applications pour téléphones mobiles.

Pour sa part, Western Financial Group Inc. exploite un important réseau de distribution de produits d'assurance servant plus de 600 000 clients dans l'Ouest canadien. La distribution de ses produits d'assurance de dommages auprès des particuliers et des entreprises se fait par l'entremise d'un réseau de courtiers, mais aussi en direct auprès du grand public sous la marque Western Direct Insurance. De plus, Western Financial Group Inc. offre ses propres produits d'assurance vie et d'assurance des animaux ainsi que certains produits bancaires.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 2,1 millions de polices en vigueur, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché individuel sous la bannière Desjardins Assurances générales inc. et auprès du marché des groupes, qui inclut les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle.

Le secteur de l'assurance de dommages est également actif dans le marché des marques privées, notamment auprès d'une institution financière canadienne bien établie ainsi qu'avec Western Financial Group Inc. pour ce qui est de l'offre d'assurance en direct lancée dans certains marchés urbains ciblés sous la marque Western Direct Insurance.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance automobile**, y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs, permettent l'offre de protections d'assurance sur mesure, déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés. Cette assurance inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où ces couvertures ne sont pas fournies par un régime public.

Les activités d'**assurance habitation** ont pour objet de proposer aux propriétaires et locataires des protections d'assurance pour les résidences principales et secondaires, grâce auxquelles ils peuvent protéger leurs biens matériels. De plus, des protections tous risques et des garanties optionnelles leur permettent d'obtenir une couverture complète correspondant à leurs besoins réels.

Les activités d'**assurance pour les entreprises** répondent aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises du Québec. Les secteurs servis par Desjardins Groupe d'assurances générales inc. sont les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garagistes, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés et restaurateurs, ainsi que les immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

Les activités d'**assurance des animaux** répondent aux besoins d'assurance santé des chiens et des chats domestiques. Western Financial Group Inc. possède les permis pour souscrire cette assurance dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens.

Les activités de **distribution de produits financiers** sont réalisées par un réseau de courtiers indépendants couvrant environ 120 points de vente en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Ce réseau offre principalement des produits d'assurance de dommages, tels que l'assurance automobile, biens, fermes, entreprises et responsabilité.

Les **autres activités** de Western Financial Group Inc. incluent certains produits d'assurance vie ainsi que des solutions bancaires.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, l'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile. En 2011, le montant total de primes directes souscrites s'élevait à 43,0 G\$, dont 62,1% étaient associées à l'assurance des particuliers

et 37,9 %, à l'assurance des entreprises. À l'échelle canadienne, les courtiers possèdent une part de marché de 65,6 %, alors que les assureurs directs ont 23,7 % du marché et les agents exclusifs, 10,7 % de ce dernier. Au Québec, les assureurs directs ont gagné des parts de marché importantes depuis leur arrivée et occupent maintenant 43,7 % du marché, comparativement à 55,4 % pour les courtiers et à 0,9 % pour les agents exclusifs.

L'industrie de l'assurance de dommages canadienne constitue un marché mature et cyclique, qui a connu une croissance annuelle moyenne de 4,1 % et a enregistré un rendement moyen de 9,3 % au cours des cinq dernières années. Sa croissance est influencée par le niveau des primes, qui varie notamment en fonction de l'évolution de la valeur des biens assurés ainsi que de l'expérience des différentes branches d'activité. La performance financière de cette industrie est tributaire de la rentabilité des activités d'assurance, qui repose d'une part sur le niveau des primes d'assurance perçues moins les charges de sinistres et les frais d'exploitation, ainsi que, d'autre part, sur le rendement du portefeuille de placements.

L'Ontario est un marché qui représente près de 50 % des primes brutes souscrites de l'industrie canadienne et où l'assurance automobile est fortement réglementée. La fin du cycle de marché ferme et une baisse significative de l'achalandage sur le marché ontarien ont ralenti la croissance des assureurs depuis le début de 2012. C'est en septembre 2010 qu'a eu lieu la dernière réforme du système ontarien. Elle visait à contrer l'augmentation des coûts associés aux réclamations, tout en améliorant le processus d'indemnisation pour mieux répondre aux besoins des assurés. Les effets positifs de cette réforme ont continué à se faire sentir en 2012 avec la stabilisation des hausses des taux et des coûts d'indemnisation. Malgré cela, le niveau élevé des taux, particulièrement dans la région de Toronto, reste un enjeu politique. La fraude demeure également une préoccupation importante en Ontario et les assureurs, le gouvernement et les autorités réglementaires mettent en commun leurs efforts afin d'y trouver des solutions à long terme.

En 2011, les dix plus grands assureurs de dommages au Canada représentaient 63,0 % du marché, soit une hausse de 6 points de pourcentage depuis 2007, tandis que les cinq plus grands assureurs représentaient 41,0 % du marché, comparativement à 36,0 % en 2007. La consolidation du marché de l'assurance de dommages canadien se poursuit dans la foulée de quelques transactions effectuées par d'importants assureurs. Ces transactions leur donnent un avantage de taille en accentuant leur influence au sein de l'industrie, ce qui exerce une pression supplémentaire sur la concurrence.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2012

- Progression de 197 M\$ des primes nettes, qui se sont chiffrées à 1 982 M\$ en 2012, soit une croissance de 11,0%, comparativement à 2011.
- Contribution de Western Financial Group Inc. au revenu total s'élevant à 263 M\$ en 2012.
- Excédent de 205 M\$, un résultat supérieur de 42,4 % à celui de l'exercice précédent, ce qui s'est traduit par un rendement sur les capitaux propres de 16,1%.
- Taux de sinistralité du secteur de 69,1%, comparativement à 73,1% en 2011.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2013

Le secteur Assurance de dommages contribuera activement à la priorité du Mouvement Desjardins, soit la satisfaction de ses membres et de ses clients. Afin que le Mouvement et ce secteur soient associés aux plus hauts standards de qualité et de satisfaction, différentes initiatives seront déployées pour transformer leurs clients en véritables « promoteurs » du Mouvement Desjardins.

Ce secteur poursuivra également la mise en œuvre de son plan de croissance rentable visant à demeurer parmi les plus grands de l'industrie au Québec et à confirmer la position du Mouvement comme un assureur de choix en Ontario, en plus de stimuler son développement dans l'Ouest. Au Québec, il entend connaître une croissance supérieure à celle du marché en profitant pleinement de son appartenance au Mouvement Desjardins et en renforçant sa culture axée sur la croissance rentable. De plus, il désire accélérer le développement de son secteur Entreprises. En Ontario, les efforts se maintiendront pour accroître la notoriété du Mouvement, dont un retour progressif dans la région de Toronto. Dans l'Ouest, Western Financial Group Inc. misera sur son plan de croissance par l'acquisition de courtiers et renforcera sa notoriété dans son marché.

Ce secteur mise aussi sur un modèle et une stratégie bien alignés sur la dynamique des marchés. Il désire maintenir son avantage en matière de segmentation des risques et poursuivre l'optimisation de sa gestion des indemnités. De plus, il vise à poursuivre son adaptation à l'évolution des modes de distribution en fonction des impératifs de marché, tout en continuant de tirer profit de son expertise en matière de distribution directe.

Les priorités de ce secteur pour 2013 sont décrites ci-après.

Pour Desjardins Groupe d'assurances générales inc. :

- continuer les efforts afin d'améliorer la satisfaction de ses clients, en simplifiant et en rehaussant leur expérience et en se distinguant à cet égard;
- poursuivre la croissance par acquisitions et par partenariats stratégiques ainsi que la croissance organique en augmentant l'accès au marché ;
- optimiser ses systèmes et faire évoluer ses façons de faire afin d'améliorer sa performance et de maintenir une rentabilité supérieure à celle du marché.

Pour Western Financial Group Inc. :

- poursuivre sa forte croissance par acquisitions et organique afin d'être un acteur important de la consolidation du réseau de distribution de l'industrie de l'assurance de dommages et demeurer le réseau de courtiers le plus important de l'Ouest canadien ;
- mettre en place des initiatives de développement conjoint avec les différentes composantes du Mouvement Desjardins afin de renforcer la présence de ce dernier dans l'Ouest canadien.

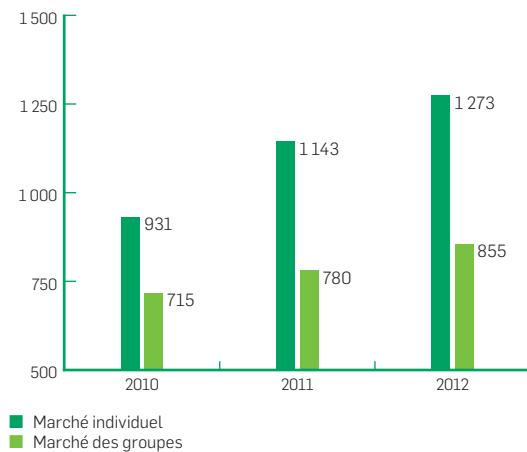
ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR

TABLEAU 14 – ASSURANCE DE DOMMAGES – RÉSULTATS SECTORIELS

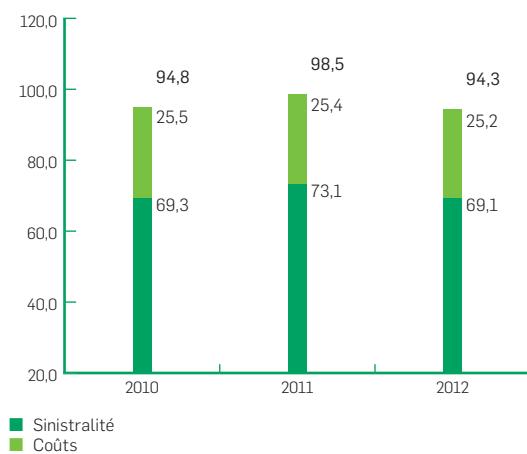
Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012	2011	2010
Revenu net d'intérêts	11 \$	11 \$	— \$
Primes nettes	1 982	1 785	1 524
Autres revenus d'exploitation	133	87	1
Revenus d'exploitation	2 126	1 883	1 525
Revenus de placement	142	165	107
Revenu total	2 268	2 048	1 632
Dotation à la provision pour pertes sur créances	—	1	—
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	1 343	1 299	1 056
Frais autres que d'intérêts	661	550	389
Impôts sur les excédents	59	54	56
Excédents nets de l'exercice	205 \$	144 \$	131 \$
Dont:			
Part revenant au Groupe	184 \$	127 \$	118 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	21	17	13

PRIMES BRUTES SOUSCRITES
(en M\$)



RATIO COMBINÉ
(en % des primes nettes acquises)



COMPARAISON DES EXERCICES DE 2012
ET DE 2011

Pour 2012, les excédents nets provenant de ce secteur ont atteint 205 M\$, soit une hausse de 61 M\$, ou de 42,4%, comparativement à 2011. Cette variation s'explique principalement par une sinistralité plus favorable en 2012 pour ce qui est de l'assurance automobile et de l'assurance des entreprises. Globalement, le taux de sinistralité s'est établi à 69,1% en 2012, en baisse de 4,0 points par rapport à celui de l'année précédente.

Les revenus d'exploitation ont été marqués par la progression des revenus de primes nettes générée par le nombre croissant de polices émises. Cette augmentation est le fruit de multiples initiatives de croissance. Tous les segments et toutes les régions y ont contribué. En ce qui concerne les autres revenus d'exploitation, ils ont augmenté de 46 M\$, essentiellement en raison de la hausse des revenus de commissions de Western Financial Group Inc.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 23 M\$, comparativement à l'exercice précédent. Cela s'explique par une hausse de la valeur des placements moins importante en 2012 que celle observée en 2011. Cette baisse a été néanmoins atténuée par des gains réalisés sur des dispositions de placements réalisés majoritairement au premier trimestre.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 2 268 M\$, soit une augmentation de 220 M\$, ou de 10,7%, par rapport à 2011.

Le taux de sinistralité est passé de 73,1% en 2011 à 69,1% en 2012. Cette baisse s'explique par une diminution du coût des sinistres en Ontario ainsi que par la diminution moins prononcée du taux d'actualisation en 2012 qu'en 2011.

Les frais autres que d'intérêts ont crû de 111 M\$, ou de 20,2%, et proviennent surtout de la consolidation, pour un montant de 74 M\$, des activités de Western Financial Group Inc., une société acquise au cours du deuxième trimestre de 2011. L'accroissement de ces frais s'explique également par l'augmentation des salaires et des avantages sociaux ainsi que par la hausse des frais informatiques engagés pour soutenir la croissance des affaires.

SECTION 2.2.4

RUBRIQUE AUTRES

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie liées aux opérations de la Caisse centrale Desjardins et l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les fonctions de soutien de la Fédération, les activités de Capital Desjardins inc. et du Fonds de sécurité Desjardins, et les résultats d'exploitation liés aux billets à terme adossés à des actifs (BTAA) détenus par le Mouvement Desjardins. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Le Mouvement Desjardins considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, le Mouvement présente une analyse fondée sur l'apport aux excédents avant ristournes aux membres de ces activités.

APPORT AUX EXCÉDENTS

Les excédents nets de l'exercice avant ristournes aux membres découlant des activités regroupées sous la rubrique Autres se sont établis à 256 M\$ en 2012, comparativement à 171 M\$ en 2011.

EXERCICE 2012

Les excédents nets de l'exercice avant ristournes aux membres de 256 M\$ sont surtout attribuables à la variation positive de 159 M\$ de la juste valeur du portefeuille de BTAA, nette des positions de couverture, aux activités de trésorerie ainsi qu'à une diminution des provisions relatives au portefeuille de placements.

EXERCICE 2011

Les excédents nets de l'exercice avant ristournes aux membres de 171 M\$ s'expliquaient, entre autres, par les activités de trésorerie, par les incidences nettes favorables liées à la variation de la juste valeur des dérivés associée aux activités de couverture ainsi que par la variation positive de la juste valeur des portefeuilles de BTAA et des éléments afférents, qui ont été contrebalancées par les sommes importantes investies pour la modernisation des technologies de l'information.

SECTION 2.3

ANALYSE DES RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

TABLEAU 15 – RÉSULTATS DES HUIT DERNIERS TRIMESTRES
(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)

	2012				2011			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu net d'intérêts	948 \$	967 \$	969 \$	964 \$	1 006 \$	969 \$	979 \$	967 \$
Primes nettes	1 325	1 278	1 295	1 228	1 221	1 233	1 238	1 159
Autres revenus d'exploitation								
Frais de service sur les dépôts et paiements	124	127	125	123	128	132	128	124
Commissions sur prêts et cartes de crédit	137	125	127	128	129	120	116	118
Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie	185	164	170	181	168	162	170	176
Autres	145	166	150	149	169	133	93	98
Revenus d'exploitation	2 864	2 827	2 836	2 773	2 821	2 749	2 724	2 642
Revenus de placement								
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	65	285	411	(87)	548	796	386	(24)
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	45	56	52	115	71	118	49	61
Revenus nets sur autres placements	66	56	57	57	71	63	72	58
Revenus de placement	176	397	520	85	690	977	507	95
Revenu total	3 040	3 224	3 356	2 858	3 511	3 726	3 231	2 737
Dotation à la provision pour pertes sur créances	47	50	62	82	54	56	83	44
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	991	1 235	1 425	746	1 444	1 750	1 277	821
Frais autres que d'intérêts	1 576	1 360	1 348	1 476	1 477	1 325	1 415	1 406
Impôts sur les excédents	101	136	119	133	109	150	103	109
Excédents avant ristournes aux membres	325	443	402	421	427	445	353	357
Provision pour ristournes aux membres nette des impôts recouvrés	65	54	49	38	90	43	50	47
Excédents de l'exercice après ristournes aux membres	260 \$	389 \$	353 \$	383 \$	337 \$	402 \$	303 \$	310 \$
Dont:								
Part revenant au Groupe	219 \$	378 \$	341 \$	372 \$	315 \$	396 \$	299 \$	304 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	41	11	12	11	22	6	4	6
Total de l'actif	196 706 \$	199 680 \$	193 987 \$	196 409 \$	190 137 \$	189 683 \$	188 024 \$	184 383 \$
Rendement des capitaux propres	7,3 %	11,6 %	11,1 %	12,1 %	11,9 %	13,5 %	11,5 %	12,0 %
Ratio de capital de première catégorie	16,8	16,5	16,1	16,0	17,3	17,0	17,2	17,6
Ratio de capital total	19,3	19,0	18,8	19,2	19,3	18,3	18,6	19,1

RÉSULTATS COMBINÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Au terme du quatrième trimestre, terminé le 31 décembre 2012, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 325 M\$, soit une diminution de 102 M\$, ou de 23,9 %, par rapport au même trimestre en 2011.

Ces résultats reflètent la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est chiffrée à 262 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports de 44 M\$ et de 63 M\$. Quant à la rubrique Autres, elle a fait diminuer les excédents de 44 M\$.

Le rendement des capitaux propres s'est situé à 7,3 %, par rapport à 11,9 % au trimestre correspondant de 2011. Cette diminution est attribuable à la croissance élevée de ces capitaux propres à la suite de l'émission de 1,0 G\$ de parts de capital par la Fédération et à l'accroissement des excédents non répartis.

REVENUS D'EXPLOITATION

Le revenu net d'intérêts a connu une baisse au quatrième trimestre de 2012, pour se chiffrer à 948 M\$, comparativement à 1 006 M\$ pour la même période de l'année précédente. Malgré la hausse de 7,4 G\$, ou de 5,9 %, des encours de l'ensemble des prêts depuis un an, la conjoncture de faibles taux d'intérêt et la forte concurrence dans le marché ont entraîné cette diminution.

La croissance des affaires en ce qui concerne les activités d'assurance a généré une augmentation de 8,5 % des primes nettes, qui se sont établies à 1 325 M\$.

L'ensemble des activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes a dégagé des revenus de primes nettes d'assurance et de rentes de 862 M\$ pour le quatrième trimestre de l'année 2012, comparativement à 792 M\$ pour la même période en 2011, soit une hausse de 8,8 %. Les primes nettes d'assurance ont affiché une hausse de 7,6 % par rapport à 2011, atteignant 803 M\$.

Le volume des primes d'assurance individuelle a totalisé 140 M\$, en hausse de 11 M\$ par rapport au même trimestre de 2011. Le volume de primes provenant du réseau des conseillers en sécurité financière attitrés des caisses Desjardins a connu une croissance de 7,0 % par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. Dans le contexte d'une progression remarquable des ventes réalisées au cours des dernières années par les réseaux de distribution, les primes encaissées ont augmenté de 7,6 M\$ au dernier trimestre de 2012, comparativement au même trimestre de 2011, soit une hausse de 9,9 %. De plus, le volume des primes liées aux produits commercialisés par le mode de distribution directe a affiché une croissance de 4,6 %, atteignant 25 M\$.

Les primes d'assurance collective souscrites par les membres du Mouvement Desjardins ont augmenté de 3,6 %, tandis que celles qui proviennent des autres clientèles ont crû de 8,8 %.

Les activités du secteur Assurance de dommages ont dégagé des revenus de primes nettes de 521 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012, comparativement à 478 M\$ pour la même période en 2011, soit une hausse de 9,0 %. Cette augmentation s'explique, entre autres, par une hausse du nombre de polices émises découlant des initiatives de croissance visant les clientèles des grands marchés et les groupes tant au Québec qu'à l'échelle canadienne, du développement de partenariats en marque privée, de l'offre d'assurance pour les entreprises ainsi que de l'augmentation de la prime moyenne dans certains segments d'activités. La société Western Financial Group Inc., pour sa part, a contribué aux revenus de primes nettes pour un montant de 27 M\$ en 2012.

Quant aux autres revenus d'exploitation, ils se sont établis à 591 M\$, en baisse de 3 M\$, par rapport à ceux du trimestre correspondant en 2011.

REVENUS DE PLACEMENT

Les revenus de placement ont diminué de 514 M\$, par rapport à 2011, en raison principalement de la baisse des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes occasionnée par la variation de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs, laquelle a été largement neutralisée par la variation des provisions techniques.

REVENU TOTAL

Le revenu total du quatrième trimestre de 2012 a atteint 3 040 M\$, en baisse de 471 M\$, ou de 13,4 %, par rapport à celui enregistré au même trimestre en 2011.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 47 M\$ au quatrième trimestre de 2012, soit une diminution de 7 M\$, ou de 13,0 %, par rapport à celle de la période correspondante de 2011.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont totalisé 991 M\$, en baisse de 31,4 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ces charges ont été de 671 M\$, soit une diminution de 455 M\$, ou de 40,4 %, comparativement à celles enregistrées au même trimestre de 2011. Cette variation a résulté principalement d'une diminution de la variation des provisions techniques de 987 M\$ incluse dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », notamment en raison de la fluctuation de la juste valeur des placements. Des changements d'hypothèses d'évaluation, réalisés dans le cours normal des affaires, ont fait augmenter les frais de 77 M\$ alors qu'ils avaient diminué de 43 M\$ en 2011. Des gains relatifs aux résultats techniques en assurance individuelle ont amoindri l'écart défavorable créé par ces changements d'hypothèses.

La charge du secteur Assurance de dommages a totalisé 324 M\$, comparativement à 319 M\$ en 2011, ce qui représente une augmentation de 5 M\$, ou de 1,6 %. Par ailleurs, le taux de sinistralité s'est établi à 64,8 % au quatrième trimestre de 2012, comparativement à 67,6 % pour la période correspondante de 2011.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les frais autres que d'intérêts ont crû de 99 M\$, ou de 6,7 %, comparativement au quatrième trimestre de 2011, pour totaliser 1 576 M\$. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation annuelle des salaires et des avantages sociaux ainsi qu'à la progression des frais résultant directement de la croissance des activités et à la réévaluation d'actifs.

Quant à l'indice de productivité, établi au moyen du calcul du rapport entre les frais autres que d'intérêts et le revenu total, déduction faite des frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, il a atteint 76,9 % au quatrième trimestre, comparativement à 71,4 % au cours du même trimestre de l'exercice précédent. La croissance des frais autres que d'intérêts, jumelée à la diminution des revenus due à la performance moindre des placements durant le quatrième trimestre de 2012, comparativement à la même période en 2011, explique cette détérioration de l'indice.

RÉSULTATS DES SECTEURS POUR LE QUATRIÈME TRIMESTRE

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Pour le quatrième trimestre de 2012, les excédents avant ristournes aux membres attribuables au secteur Particuliers et Entreprises ont été de 262 M\$, soit une baisse de 28 M\$, ou de 9,7 %, par rapport à la même période en 2011.

Les revenus d'exploitation ont totalisé 1 396 M\$ au quatrième trimestre de 2012, comparativement à 1 379 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ces derniers ont été marqués par une légère baisse du revenu net d'intérêts et, en raison surtout de la conjoncture de faibles taux d'intérêt qui a perduré et d'une forte concurrence dans le domaine des prêts hypothécaires. Par contre, l'augmentation de l'encours des prêts à l'habitation et des prêts aux entreprises a atténué cette incidence. Quant aux autres revenus d'exploitation, ils se sont accrus de 33 M\$, comparativement à la même période de l'année précédente. Cette hausse s'explique par la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente et par l'augmentation des ventes, par le réseau des caisses, de produits de Desjardins conçus par les filiales.

Les revenus de placement ont diminué de 16 M\$, comparativement à ceux de la même période de l'exercice précédent. Cette situation résulte principalement d'un rendement moindre des liquidités et des placements du réseau des caisses, qui découle du maintien du contexte de bas taux d'intérêt.

Le revenu total de ce secteur s'est élevé à 1 405 M\$, soit une légère hausse, comparativement à celui du quatrième trimestre de 2011.

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est chiffrée à 47 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012, en baisse de 7 M\$, ou de 13,0 %, par rapport à la période correspondante de 2011, et ce malgré une augmentation de l'encours du portefeuille de prêts. Cette diminution s'explique principalement par des ajustements liés à l'évolution des paramètres de la provision.

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 47 M\$, ou de 4,9 %, comparativement à ceux de la même période de 2011. Cette variation résulte de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux découlant de la croissance des affaires et de l'indexation annuelle. La hausse des autres frais résulte directement de la croissance des activités et du programme de récompenses BONIDOLLARS.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Pour le quatrième trimestre de 2012, les excédents nets de la période générés par ce secteur ont été de 44 M\$, soit une diminution de 61 M\$, ou de 58,1%, par rapport à ceux du même trimestre de 2011. Cette baisse provient essentiellement des activités d'assurance de personnes, dont la contribution aux excédents du trimestre a été amoindrie par des changements d'hypothèses d'évaluation alors qu'en 2011, les mises à jour annuelles de ces hypothèses avaient eu l'effet inverse sur les excédents. Ce résultat a été en partie compensé par une amélioration des résultats techniques et un gain réalisé sur des transactions de placement.

Les revenus d'exploitation ont été touchés par l'augmentation de 56 M\$ des primes nettes d'assurance et de celles de rentes de 14 M\$, par rapport à 2011.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 568 M\$, par rapport à 2011, en raison principalement de la réduction des revenus de placement associés aux activités d'assurance de personnes relativement à la variation de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs, laquelle a été largement neutralisée par la variation des provisions techniques.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 1 148 M\$, soit une diminution de 498 M\$, ou de 30,3%, par rapport à 2011.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement se sont chiffrées à 671 M\$, en baisse de 455 M\$, ou de 40,4%, comparativement à celles du trimestre correspondant de 2011. Cette variation provient essentiellement d'une diminution de 496 M\$ des provisions techniques comptabilisées dans le poste « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement », notamment en raison de la fluctuation de la juste valeur des placements.

Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 24 M\$, ou de 5,9%, pour atteindre 429 M\$ au terme du quatrième trimestre de 2012.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Pour le quatrième trimestre de 2012, les excédents nets de ce secteur ont été de 63 M\$, soit une hausse de 21 M\$, ou de 50,0%, comparativement à 2011, qui s'explique principalement par une sinistralité plus favorable en 2012. En effet, le taux de sinistralité s'est établi à 64,8% au terme de ce trimestre, en baisse de 2,8 points, par rapport à ce qu'il était en 2011.

Les revenus d'exploitation ont été marqués par la hausse de 43 M\$ des revenus de primes nettes générée par le nombre croissant de polices émises. Cette progression s'explique par les mêmes raisons que celles évoquées pour l'exercice 2012. Les autres revenus d'exploitation ont augmenté de 5 M\$, principalement en raison de la croissance des revenus de commissions de Western Financial Group Inc.

Quant aux revenus de placement, ils ont diminué de 6 M\$, comparativement à ceux enregistrés au terme de la même période de 2011. Cela s'explique essentiellement par le repli des taux d'intérêt sur le marché en 2011, qui a entraîné une augmentation de la valeur des obligations en 2011, comparativement à 2012.

Le revenu total du secteur s'est élevé à 586 M\$ pour le quatrième trimestre de 2012, soit une augmentation de 39 M\$, ou de 7,1%, comparativement à la même période en 2011.

Le taux de sinistralité est passé de 67,6% au quatrième trimestre de 2011 à 64,8% à celui de 2012. Cette baisse du taux de sinistralité est surtout attribuable à la réduction des provisions liées à la pyrrhotite, alors qu'une augmentation de ces provisions avait été enregistrée au quatrième trimestre de 2011. Enfin, tout comme pour l'exercice 2012, le taux d'actualisation a eu une incidence favorable au quatrième trimestre de 2012, comparativement au trimestre correspondant de 2011.

Quant aux frais autres que d'intérêts, la hausse de 12 M\$, ou de 7,1%, de ces derniers provient principalement de l'augmentation des salaires et des avantages sociaux, des frais informatiques, des frais de publicité engagés pour soutenir et stimuler la croissance des affaires ainsi que de l'accroissement de 4 M\$ des activités de Western Financial Group Inc.

RUBRIQUE AUTRES

APPORT AUX EXCÉDENTS

Le déficit de la période des activités regroupées sous la rubrique Autres a totalisé 44 M\$, en comparaison avec un déficit de 10 M\$ pour la période correspondante de 2011.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2012

Le déficit de la période de 44 M\$ est surtout attribuable à la charge sur les avantages sociaux et à la réévaluation d'actifs, qui ont été contrebalancées par la variation positive de 37 M\$ de la juste valeur du portefeuille de BTAA nette des positions de couverture.

QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2011

Le déficit de la période de 10 M\$ découlait principalement des sommes importantes investies pour la modernisation des technologies de l'information et des incidences nettes défavorables liées à la variation de la juste valeur des dérivés associée aux activités de couverture, qui ont été contrebalancées par les activités de trésorerie.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, y compris des fluctuations saisonnières, de la conjoncture générale et des conditions du marché. Le tableau 15 présente les résultats des huit derniers trimestres.

Les faibles taux d'intérêt offerts sur les marchés au cours des derniers trimestres ont engendré une pression sur le revenu net d'intérêts, ce qui a provoqué une stagnation de ce dernier malgré l'augmentation de l'encours des prêts observée tout au long de l'année. Le Mouvement Desjardins a affiché une réduction de ses revenus de placement associés à ses activités d'assurance de personnes depuis le troisième trimestre de 2011, une diminution compensée en grande partie toutefois par une baisse des passifs des contrats d'assurance.

Les primes nettes ont connu une croissance soutenue depuis le premier trimestre de 2011. Cette dernière est due en partie aux différentes acquisitions réalisées par les secteurs d'assurance et aux initiatives de développement des affaires.

En ce qui concerne la dotation à la provision pour pertes sur créances, elle a diminué depuis le premier trimestre de 2012 malgré une hausse continue des encours de prêts, ce qui reflète la bonne qualité des prêts.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ont subi des fluctuations trimestrielles découlant de la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes, signe de la volatilité du marché. Cette variation est aussi attribuable à la baisse de la fréquence des sinistres dans le secteur de l'assurance de dommages en raison de conditions climatiques plus favorables.

Suivant le rythme de la croissance des affaires, les frais autres que d'intérêts sont en progression depuis le début de 2011. Les périodes estivales sont toutefois marquées par une diminution des charges de salaires découlant des activités moins intenses sur les marchés financiers.

Soulignons que depuis le deuxième trimestre de 2011, les résultats de Western Financial Group Inc. ont été intégrés à ceux du Mouvement Desjardins.

3.0 REVUE DU BILAN

FAITS SAILLANTS

- Croissance annuelle de 3,5% de l'actif total, qui totalisait 196,7 G\$ au 31 décembre 2012.
- Augmentation de 6,2 G\$ des encours des prêts hypothécaires résidentiels depuis un an, ce qui les a portés à 85,9 G\$.
- Portefeuille de prêts de qualité affichant un ratio de prêts douteux bruts de 0,35%.
- Hausse de 5,0% de la collecte d'épargne, qui s'est établie à 129,6 G\$.
- Croissance, depuis un an, des biens administrés de 32,1 G\$, qui totalisaient 313,1 G\$ à la fin de l'exercice 2012.
- Atteinte du cap du 1,0 G\$ de ventes de parts de capital de la Fédération au cours de l'exercice 2012.
- Émission par la Caisse centrale Desjardins de 1,5 G\$ US d'obligations sécurisées à moyen terme sur le marché américain.
- Émission par la Caisse centrale Desjardins de 800 M\$ de billets à moyen terme sur le marché canadien.
- Ratio de capital de première catégorie de 16,8% en date du 31 décembre 2012.
- Rachat par Capital Desjardins inc., le 1^{er} juin 2012, de la totalité de ses billets de premier rang série C en circulation, d'un montant de 300 M\$ et venant à échéance en 2017.
- Acquisition d'une participation dans la Corporation d'Acquisition Groupe Maple représentant un engagement de 98 M\$.
- Acquisition, par Western Financial Group Inc., de plusieurs bureaux de courtiers:
 - Hedges & Company Insurance Services Ltd., réseau de courtiers spécialisés en assurance des entreprises basé en Colombie-Britannique;
 - Brown & Ward Insurance Ltd., chef de file en courtage d'assurance de dommages situé en Alberta;
 - Roblin Insurance Travel and Realty Agencies Ltd., société établie au Manitoba;
 - BC Yacht Insurance Brokers Inc., entreprise située à Sidney, en Colombie-Britannique;
 - Orion Insurance Brokers Ltd., société dont les bureaux se trouvent à Winnipeg, au Manitoba.

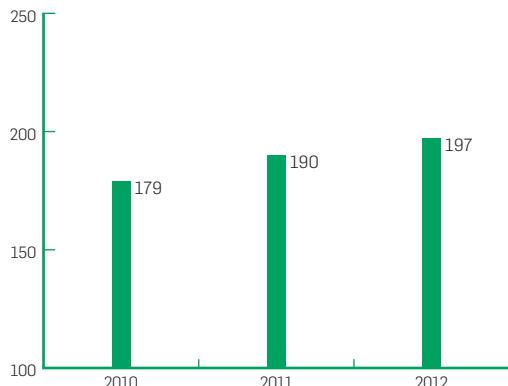
SECTION 3.1

GESTION DU BILAN

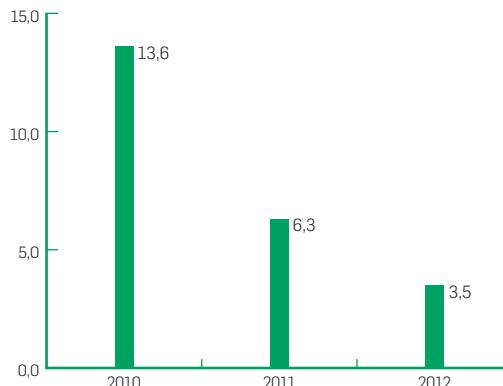
TABLEAU 16 – BILAN COMBINÉ
Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2012		2011		2010	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 669 \$	0,8 %	1 356 \$	0,7 %	1 621 \$	0,9 %
Valeurs mobilières	40 312	20,5	41 205	21,7	37 420	20,9
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	4 377	2,2	4 959	2,6	7 034	3,9
Prêts	132 576	67,4	125 154	65,8	118 258	66,1
Actifs des fonds distincts	6 132	3,1	5 427	2,9	4 774	2,7
Autres actifs	11 640	6,0	12 036	6,3	9 824	5,5
Total de l'actif	196 706 \$	100,0 %	190 137 \$	100,0 %	178 931 \$	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	129 624 \$	65,9 %	123 403 \$	64,9 %	114 663 \$	64,1 %
Autres passifs	47 960	24,4	49 357	25,9	49 307	27,5
Obligations subordonnées	3 081	1,6	3 350	1,8	2 805	1,6
Capitaux propres	16 041	8,1	14 027	7,4	12 156	6,8
Total du passif et des capitaux propres	196 706 \$	100,0 %	190 137 \$	100,0 %	178 931 \$	100,0 %

ACTIF TOTAL
(en G\$)



CROISSANCE DE L'ACTIF
(en %)



ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2012, l'actif total du Mouvement Desjardins s'établissait à 196,7 G\$, soit un accroissement de 6,6 G\$, ou de 3,5%, depuis un an, comparativement à une augmentation de 11,2 G\$, ou de 6,3 %, enregistrée à la fin de 2011. Malgré le ralentissement du contexte économique, l'expansion du Mouvement Desjardins s'est poursuivie grâce, en bonne partie, à la vigueur de la demande d'emprunt, notamment dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels.

Le Mouvement Desjardins s'est aussi illustré sur le plan de la collecte d'épargne auprès des particuliers, des entreprises et des gouvernements en 2012. D'une part, son passif-dépôts, qui se chiffrait à 129,6 G\$ au 31 décembre 2012, a progressé de façon aussi soutenue qu'au cours de 2011, pour connaître une augmentation de 6,2 G\$, ou de 5,0%, depuis un an. D'autre part, l'épargne hors bilan que lui ont confiée ses membres et clients, soit celle qu'ils ont accumulée sous forme d'investissements dans des fonds de placement ou d'autres valeurs mobilières, a connu une progression plus rapide en 2012 en raison, notamment, de l'amélioration de l'activité boursière.

TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ainsi que les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont diminué de 1,2 G\$, ou de 2,4%, depuis la fin de 2011, pour s'établir à 46,4 G\$ au 31 décembre dernier. Les valeurs mobilières autres que celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente se chiffraient à 40,3 G\$ au 31 décembre 2012, soit un repli de 893 M\$, ou de 2,2 %. Quant aux valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles ont suivi la même tendance et affichaient une baisse de 582 M\$, ou de 11,7 %, à la même date, totalisant 4,4 G\$.

PRÊTS

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2012, l'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, net de la provision pour pertes sur prêts, avait augmenté de 7,4 G\$, ou de 5,9%, sur une base annuelle, pour totaliser 132,6 G\$, comparativement à une hausse de 6,9 G\$, ou de 5,8%, enregistrée à la fin de 2011. Cette croissance plus rapide est redéivable en grande partie au domaine du financement hypothécaire.

À la lumière des principales catégories d'emprunteurs présentées dans le tableau 17, le financement, qui comprend les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation, les avances sur cartes de crédit et les autres prêts personnels, constituait la catégorie de crédit la plus importante du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2012, grâce à un poids de 78,5 %. Son encours s'élevait à 104,5 G\$ à cette date, soit une augmentation de 6,8 G\$, ou de 6,9 %, annuellement, alors qu'il avait crû de 5,7 G\$, ou de 6,2 %, à la fin de 2011. Les prêts hypothécaires résidentiels expliquent cette recrudescence des résultats du Mouvement dans ce marché.

Le Mouvement Desjardins est aussi très présent dans le financement destiné aux entreprises et aux gouvernements. Au 31 décembre 2012, l'encours de ses prêts dans ce domaine s'établissait à 28,5 G\$, soit une majoration annuelle de 596 M\$, ou de 2,1 %, comparativement à une croissance de 1,2 G\$, ou de 4,4 %, observée à la fin de 2011.

TABLEAU 17 – PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
Hypothécaires résidentiels	85 931 \$ 64,6 %	79 686 \$ 63,4 %	74 466 \$ 62,7 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	18 520 13,9	17 985 14,3	17 504 14,7
Aux entreprises	26 869 20,2	25 998 20,7	24 776 20,9
Aux gouvernements	1 675 1,3	1 950 1,6	2 001 1,7
	132 995 100,0 %	125 619 100,0 %	118 747 100,0 %
Provision pour pertes sur prêts	(419)	(465)	(489)
Total des prêts par catégories d'emprunteurs	132 576 \$	125 154 \$	118 258 \$
Prêts garantis par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics inclus ci-dessus ⁽¹⁾	40 415 \$	36 362 \$	31 423 \$
Prêts garantis par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics en pourcentage du total des prêts bruts	30,4 %	28,9 %	26,5 %
Prêts hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers en pourcentage du total des prêts bruts	78,5	77,7	77,4

(1) Les données de 2010 ont été retraitées pour être conformes à la présentation des données de 2012 et de 2011.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS

L'encours du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels s'est accru de 6,2 G\$, ou de 7,8 %, annuellement, pour totaliser 85,9 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à une progression de 5,2 G\$, ou de 7,0 %, enregistrée à la fin de 2011. Cette augmentation est principalement attribuable à la qualité et à la diversité des produits de prêts hypothécaires du Mouvement ainsi qu'à son vaste réseau de distribution. Soulignons que le Mouvement est toujours le leader dans cette industrie au Québec avec une part de marché estimée à 35,8 % au 31 décembre 2012.

PRÊTS À LA CONSOMMATION, SUR CARTES DE CRÉDIT ET AUTRES PRÊTS AUX PARTICULIERS

Au 31 décembre 2012, l'encours du portefeuille de prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers affichait une augmentation annuelle de 535 M\$, ou de 3,0 %, pour s'élever à 18,5 G\$, comparativement à une progression de 481 M\$, ou de 2,7 %, enregistrée à la fin de 2011. Notons que cette croissance soutenue du Mouvement Desjardins s'explique, entre autres, par l'avancée qu'ont connue les Services de cartes et monétique en ce qui concerne le financement automobile. La part de marché du Mouvement dans ce domaine au Québec était évaluée à 22,9 %.

Les prêts garantis par les gouvernements dans ce portefeuille de prêts qui correspondent, notamment, aux prêts étudiants et aux prêts liés au programme Immigrants Investisseurs, totalisaient 3,8 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 3,6 G\$ à la même date en 2011.

PRÊTS AUX ENTREPRISES

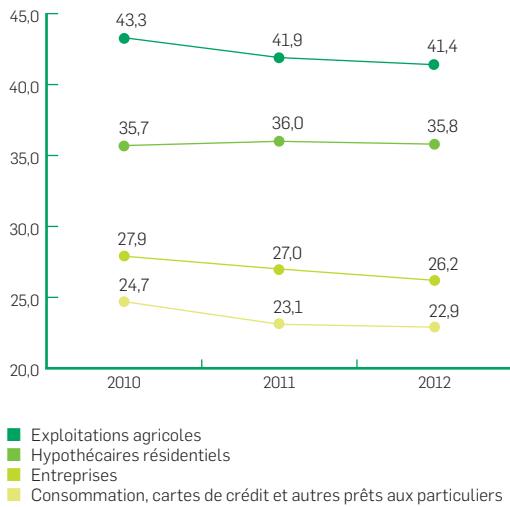
À la fin de l'année 2012, les prêts aux entreprises, qui sont composés principalement de prêts commerciaux et industriels, totalisaient 26,9 G\$, ce qui constitue une augmentation de 871 M\$, ou de 3,4 %, depuis un an. Cette hausse s'explique, entre autres, par la vigueur des dépenses d'investissement des entreprises, qui est soutenue par de faibles coûts de financement, et l'amélioration de leur profitabilité. À la fin de l'année 2012, le Mouvement bénéficiait au Québec d'une part de marché estimée à 26,2 % dans le domaine des prêts aux entreprises.

Au 31 décembre 2012, l'encours des prêts agricoles du Mouvement Desjardins, qui sont inclus dans le portefeuille des prêts aux entreprises, s'élevait à 5,5 G\$, soit une croissance de 105 M\$, ou de 2,0 %, annuellement, comparativement à une augmentation de 183 M\$, ou de 3,5 %, observée à la fin de 2011. La part de marché du Mouvement dans ce domaine sur le territoire québécois était estimée à 41,4 % à la fin de l'année 2012, ce qui lui permet de demeurer un chef de file dans ce secteur.

PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

(en %)



PRÊTS AUX GOUVERNEMENTS

Le portefeuille de prêts en cours du Mouvement Desjardins auprès des gouvernements, notamment au niveau municipal, atteignait un volume de 1,7 G\$ au 31 décembre 2012, en baisse de 275 M\$, ou de 14,1%, sur une base annuelle, alors qu'il avait affiché une diminution de 51 M\$, ou de 2,5 %, à la fin de 2011. Notons qu'une forte proportion de l'encours du crédit du Mouvement dans ce domaine est sous forme de marges de crédit et comporte donc d'importantes fluctuations, et ce en raison de la nature des besoins de financement des gouvernements, entre autres au palier municipal.

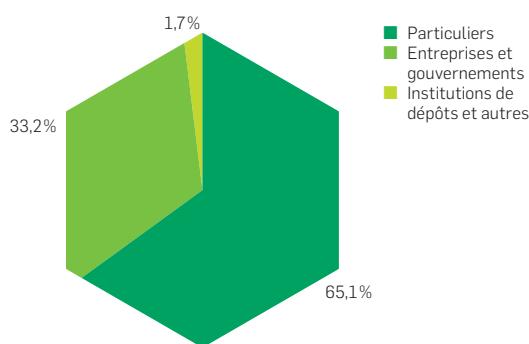
QUALITÉ DU CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille d'excellente qualité. En effet, son encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 466 M\$ au 31 décembre 2012, en baisse, comparativement à 520 M\$ à la fin de 2011. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du total du portefeuille de prêts bruts, s'établissait à 0,35 % au 31 décembre 2012, ce qui constitue une amélioration, comparativement au ratio de 0,41 % enregistré au 31 décembre 2011. À ce chapitre, le ratio du Mouvement Desjardins demeure l'un des meilleurs du secteur bancaire canadien.

D'autres renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés à la section 4.1 « Gestion des risques », aux pages 72 et 73 de ce rapport de gestion.

DÉPÔTS

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE DÉPÔTS Au 31 décembre 2012



ACTIVITÉS DE COLLECTE D'ÉPARGNE

Au 31 décembre 2012, les dépôts en cours dans le Mouvement Desjardins, qui se chiffraient à 129,6 G\$, avaient augmenté de 6,2 G\$, ou de 5,0 %, sur une base annuelle, contre un résultat de 8,7 G\$, ou de 7,6 %, observé à la fin de 2011. Cette croissance est imputable, majoritairement, à sa collecte de dépôts auprès des particuliers, des entreprises et des gouvernements.

La composition du portefeuille de dépôts du Mouvement Desjardins a très peu varié en 2012, de sorte que l'épargne confiée par ses membres et clients – particuliers, entreprises et gouvernements – constituait toujours sa principale source de fonds. Ainsi, au 31 décembre 2012, elle représentait à elle seule 98,3 % de son passif-dépôts, comparativement à une proportion de 98,5 % enregistrée à la fin de 2011. Qui plus est, les dépôts en provenance des particuliers, qui totalisaient 84,4 G\$ à cette date, ont affiché une hausse de 1,9 G\$, ou de 2,3 %, annuellement, contre un accroissement de 3,7 G\$, ou de 4,7 %, observé un an auparavant.

Les particuliers occupent une place prédominante dans le passif-dépôts du Mouvement Desjardins. Toutefois, celle occupée par les entreprises et les gouvernements est également considérable. En effet, l'encours de l'épargne de ces derniers, qui s'établissait à 43,0 G\$ au 31 décembre 2012, a progressé de 3,9 G\$, ou de 10,0 %, sur une base annuelle, par rapport à un gain de 5,4 G\$, ou de 16,1 %, observé en 2011.

Des renseignements supplémentaires concernant les sources de financement sont présentés aux pages 77 à 79, tandis que la politique de gestion du risque de liquidité du Mouvement Desjardins est traitée à la page 76.

TABLEAU 18 – DÉPÔTS

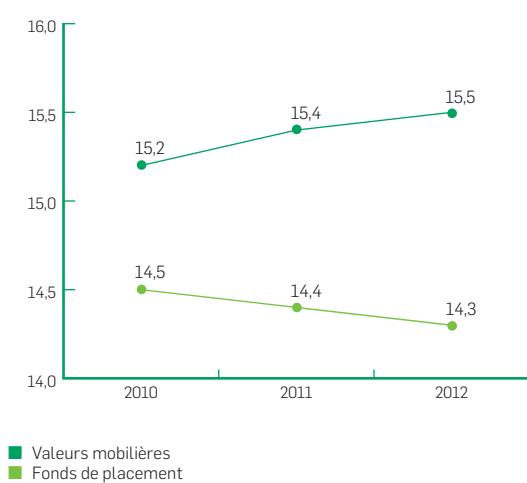
Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2012					2011 ⁽¹⁾		2010 ⁽¹⁾	
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Total	Total	Total	Total	Total
Particuliers	26 674 \$	3 990 \$	53 751 \$	84 415 \$	65,1 %	82 486 \$	66,8 %	78 747 \$	68,7 %
Entreprises et gouvernements	14 999	311	27 723	43 033	33,2	39 104	31,7	33 686	29,4
Institutions de dépôts et autres	46	—	2 130	2 176	1,7	1 813	1,5	2 230	1,9
Total des dépôts	41 719 \$	4 301 \$	83 604 \$	129 624 \$	100,0 %	123 403 \$	100,0 %	114 663 \$	100,0 %

(1) Les données de 2011 et de 2010 ont été retraitées pour être conformes à la présentation des données de 2012.

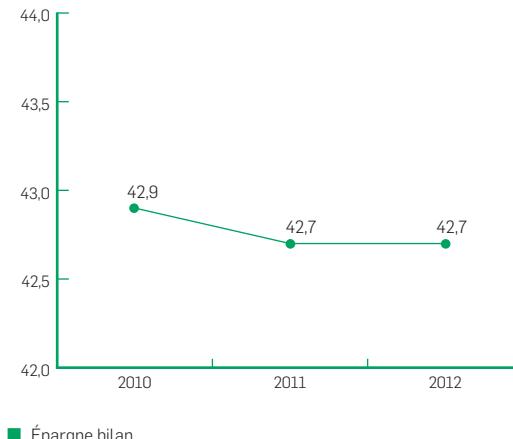
PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC

Activités de collecte d'épargne personnelle – Valeurs mobilières et fonds de placement (en %)



PARTS DE MARCHÉ AU QUÉBEC

Activité de collecte d'épargne personnelle – Épargne bilan (en %)



ÉPARGNE EN PROVENANCE DES PARTICULIERS

Les dépôts en provenance des particuliers représentaient 65,1% du passif-dépôts du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2012, soit un poids comparable à celui affiché à la fin de 2011, lequel se situait à 66,8%. Au 31 décembre 2012, son volume d'épargne personnelle se chiffrait à 84,4 G\$, en hausse de 1,9 G\$, ou de 2,3%, sur une base annuelle, contre une augmentation de 3,7 G\$, ou de 4,7%, enregistrée à la fin de 2011. Il s'agit d'une progression moins soutenue de la collecte de dépôts du Mouvement, qui a été réalisée dans un contexte de très faibles taux d'intérêt et d'une plus grande concurrence exercée par les produits d'épargne hors bilan.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins offre à ses membres et à ses clients particuliers trois grandes catégories de dépôts, dont la plus importante est l'épargne payable à terme fixe. En effet, ce genre de dépôts regroupait 63,7% de l'épargne des particuliers à la fin de l'année 2012, par rapport à 61,6% à la fin de 2011. L'épargne à terme fixe a augmenté de 2,9 G\$, ou de 5,7%, annuellement, pour totaliser 53,8 G\$ au 31 décembre 2012, en regard d'une augmentation de 1,6 G\$, ou de 3,3%, affichée à la fin de 2011. Pour sa part, l'épargne payable à vue et sur préavis, qui accaparaît 36,3% des dépôts effectués par les membres et les clients particuliers du Mouvement Desjardins au fil des années, a diminué de 972 M\$, ou de 3,1%, sur une base annuelle, pour atteindre 30,7 G\$ à la même date.

Le Mouvement Desjardins se positionne toujours comme le leader au Québec dans le domaine de l'épargne bilan, avec une part de marché estimée à 42,7% au 31 décembre 2012.

ÉPARGNE EN PROVENANCE DES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS ET AUTRES

De son côté, l'encours des dépôts accumulés dans des institutions de dépôts, qui s'élevait à 2,2 G\$ au 31 décembre 2012, a crû de 363 M\$, ou de 20,0%, sur une base annuelle, comparativement à un recul de 417 M\$, ou de 18,7%, observé en 2011. Ce genre de dépôts ne représentait que 1,7% de l'ensemble du passif-dépôts du Mouvement à la fin de 2012, en regard de 1,5% un an auparavant.

AUTRES PASSIFS

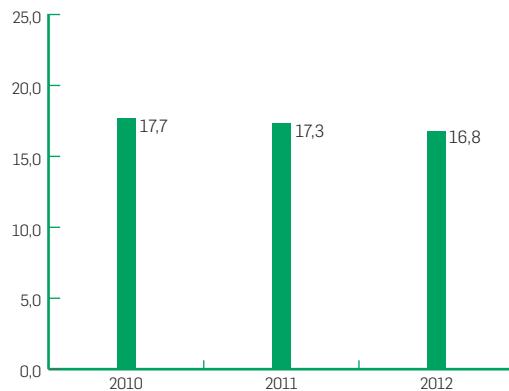
Les autres passifs se chiffraient à 48,0 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à un volume de 49,4 G\$ enregistré à la fin de 2011, ce qui équivaut à une baisse de 1,4 G\$, ou de 2,8%. Ces passifs sont principalement constitués des passifs des contrats d'assurance et d'investissement ainsi que des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et de celles prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat. Ils totalisaient, respectivement, 17,8 G\$, 5,0 G\$ et 8,0 G\$ au 31 décembre 2012.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se chiffraient à 16,0 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 14,0 G\$ au 31 décembre 2011, soit une hausse de 2,0 G\$, ou de 14,4%. L'émission par la Fédération de parts de capital totalisant plus de 1,0 G\$ à l'intention des membres des caisses ainsi que les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres de 1,4 G\$ sont les principales variations à l'origine de cette croissance.

SECTION 3.2

GESTION DU CAPITAL

RATIO DE CAPITAL DE PREMIÈRE CATÉGORIE
(en %)

La gestion du capital est un élément crucial de la gestion financière du Mouvement Desjardins. Elle tient compte de ses obligations réglementaires, de la conjoncture économique et financière, de son profil de risque ainsi que de sa distinction et de ses objectifs coopératifs.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de capital réglementaire supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Au 31 décembre 2012, les ratios de capital de première catégorie et de capital total du Mouvement Desjardins atteignaient respectivement 16,8 % et 19,3 % alors qu'au 31 décembre 2011, ils étaient respectivement de 17,3 % et de 19,3 %. La gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète d'ailleurs dans les cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale de 2008-2009 a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur la capitalisation. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'un rehaussement général du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées en matière de suffisance du capital qui s'appliqueront à la suite de la mise en place de Bâle III dès le premier trimestre de 2013. C'est dans ce contexte que le Mouvement Desjardins a fixé sa cible minimale de fonds propres de catégorie 1a à 15 % et sa cible minimale de fonds propres de première catégorie à 15 % sur l'horizon 2013-2016.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

La gestion du capital a comme objectif de faire en sorte que le niveau et la structure de capital du Mouvement Desjardins et de ses composantes soient adéquats par rapport aux risques pris par l'organisation, aux cibles de rentabilité, aux objectifs de croissance, aux attentes des agences de notation et aux exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition du capital et les mécanismes de circulation de ce dernier à l'interne et soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir ses cibles de capitalisation et les affecter à ses composantes, établir les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation du capital à l'interne.

Le Mouvement Desjardins s'est doté d'un programme de simulation de crise. Son objectif est d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques à l'égard de l'ensemble de ses composantes et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si le capital requis, établi selon le plan de capitalisation, est adéquat en regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé.

POLITIQUES

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de gestion Finances et Risques et son comité actif-passif de veiller à ce que le Mouvement Desjardins soit doté d'une base de capital suffisante et rassurante. La première vice-présidence Finances et Direction financière prépare donc annuellement, avec l'appui des composantes du Mouvement Desjardins, un plan de capitalisation permettant d'élaborer et de mettre à jour les objectifs et les cibles de capital de l'ensemble des composantes.

La situation actuelle et celle projetée révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de capital et, de ce fait, d'une marge de manœuvre permettant de poursuivre sa stratégie de croissance.

ACCORD DE BÂLE II

Les ratios de capital réglementaire du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF. Depuis l'exercice financier 2009, ce cadre réglementaire est en majeure partie inspiré du dispositif révisé de la convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle II) édicté par la Banque des règlements internationaux. À cet égard, l'AMF a accordé au Mouvement Desjardins son agrément relatif à l'« approche notations internes », sous réserve du respect de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – particuliers. Quant aux autres expositions de crédit et au risque de marché, ils sont évalués selon une « approche standard » alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'« approche indicateur de base ».

Le ratio de capital total minimal, recommandé aux institutions pour satisfaire aux exigences réglementaires de la Banque des règlements internationaux et pour être considérées comme suffisamment capitalisées, est de 8 %. De plus, le ratio de capital de première catégorie doit représenter au moins la moitié du ratio de capital total. Avec l'entrée en vigueur du cadre réglementaire (Bâle II), l'AMF a revu à 11,5 % son exigence minimale relative au ratio de capital total. L'objectif financier du ratio de capital de première catégorie du Mouvement Desjardins a été maintenu à un minimum de 15 % (soit le même niveau que l'objectif du ratio de capital total), ce qui tient compte du contexte économique mondial actuel et du cadre de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* de l'AMF.

S'élevant respectivement à 16,8 % et à 19,3 %, les ratios de capital de première catégorie et total du Mouvement Desjardins dépassent l'exigence réglementaire minimale, de même que l'objectif financier du Mouvement.

En plus des ratios minimaux de capital de première catégorie et de capital total, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins conserve un ratio actifs sur capital réglementaire inférieur à 20 fois. Cette mesure permet de déterminer globalement la suffisance du capital, compte tenu de l'importance de l'actif total de l'entité, y compris de certains éléments hors bilan. Avec un ratio de 11,5 fois au 31 décembre 2012, le Mouvement Desjardins se situait largement en deçà de la limite fixée par l'AMF.

Depuis la mise en application de Bâle II, le Mouvement Desjardins appliquait le traitement différé prescrit par l'AMF. En vertu de cette disposition, en vigueur jusqu'à la fin de l'exercice financier de 2011, les participations liées aux investissements effectués avant le 1^{er} janvier 2007 dans les filiales d'assurance du Mouvement étaient entièrement déduites du capital de deuxième catégorie. Depuis le 1^{er} janvier 2012, ces participations sont déduites à 50 % du capital de première catégorie et à 50 % du capital de deuxième catégorie. La fin de l'application de ce traitement différé a eu des répercussions défavorables sur le ratio de capital de première catégorie calculé au 31 décembre 2012, faisant reculer ce dernier de l'ordre de 130 points de base, tandis que le ratio de capital total est demeuré le même.

D'ici la mise en place des nouvelles exigences de Bâle III en 2013, les autorités réglementaires ont revu certaines réglementations en ce qui concerne, notamment, le risque de marché et la pondération de certaines catégories de titrisation (Bâle 2.5), réglementations qui s'appliquent depuis le premier trimestre de 2012. Les modifications relatives au risque de marché n'ont eu aucune répercussion significative sur l'augmentation des actifs pondérés pour le risque, alors que les modifications liées à la titrisation ont généré un accroissement de 512 M\$ de ces derniers au 31 décembre 2012, augmentation entièrement compensée par la diminution de l'ajustement pour le seuil qui en a découlé, de sorte que les conséquences sur les ratios de capital du Mouvement Desjardins sont nulles.

ACCORD DE BÂLE III

Le 16 décembre 2010 et le 13 janvier 2011, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences (Bâle III) concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital. En effet, depuis 2009, différents documents consultatifs ont été soumis à l'ensemble de l'industrie bancaire dans le but d'établir un système financier plus sécuritaire et plus résilient lors des périodes de tension. Les nouvelles règles, qui seront mises en application de façon progressive au cours des prochaines années, rehausseront non seulement les exigences en matière de capital (seuils minimaux à respecter), mais également celles relatives à la gestion des risques. Le nouveau dispositif, conjugué à des normes internationales de liquidité, constitue un élément essentiel du programme de réforme financière mondiale. Ces nouvelles normes de capital de Bâle III ont été intégrées à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* de l'AMF destinée aux coopératives de services financiers, mise à jour en décembre 2012.

Voici les points clés des nouvelles normes de capital réglementaire définies dans Bâle III :

- 1) Amélioration de la qualité du capital des institutions financières :
 - nouvelle définition des éléments constituant les catégories de capital ;
 - accent mis sur la meilleure composante du capital de première catégorie pour absorber des pertes (fonds propres de catégorie 1a ou noyau dur des fonds propres).
- 2) Relèvement du niveau minimal de capital exigé :
 - ratio de 7,0 % pour le capital de catégorie 1a, y compris une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % ;
 - ratio de 8,5 % pour le capital de catégorie 1, y compris la réserve de conservation de fonds propres de 2,5 % ;
 - ratio de 10,5 % pour le capital total, y compris la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % ;
 - le Comité de Bâle prévoit également l'ajout d'un ratio de levier financier pour contrer le recours abusif à l'effet de levier (exigence déjà imposée au Mouvement Desjardins par son autorité réglementaire).
- 3) Réduction du risque systémique :
 - forte incitation de la part du Comité de Bâle à détenir une marge de sécurité de capital « contracyclique », variant de 0 à 2,5 %, dans le but de lutter contre la contagion du risque à l'ensemble du système financier.
- 4) Ajout de critères additionnels pour les instruments de capitalisation afin d'assurer leur capacité à absorber des pertes en cas de situation d'insolvabilité.

Les rehaussements des niveaux minimaux de capital sont progressifs et s'étendront sur les exercices 2013 à 2019. Les niveaux minimaux de capital exigés mentionnés ci-dessus représentent les exigences minimales réglementaires pour l'exercice 2019. L'AMF s'attend toutefois à ce que le Mouvement réponde dès le premier trimestre de 2013 aux exigences minimales de fonds propres de 2019. En cas de non-respect de ces cibles, l'AMF pourrait imposer des mesures pouvant prendre la forme de restrictions à l'égard des distributions. Pour le Mouvement, déjà bien capitalisé en date du 31 décembre 2012, ces cibles devraient être dépassées.

Les instruments de fonds propres qui ne satisfont pas aux critères d'admissibilité à la catégorie des fonds propres en seront exclus à compter du 1^{er} janvier 2013. Toutefois, ceux qui répondent à certaines conditions seront éliminés progressivement des fonds propres à raison d'un rythme de 10 % par année sur une période de neuf ans débutant le 1^{er} janvier 2013, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice

de l'AMF. Parmi ces instruments se trouve un montant de 2,3 G\$ de parts permanentes et de ristournes qui sera assujettis à cet amortissement de 10 %. Ces parts se qualifiaient à titre de capital de première catégorie sous Bâle II au 31 décembre 2012. Le Mouvement élaborera actuellement une stratégie afin d'atténuer les impacts graduels de cet amortissement sur ses ratios.

De plus, à l'application initiale de Bâle III au 1^{er} janvier 2013, les obligations subordonnées seront elles aussi assujetties à l'amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de capital de catégorie 2, ces obligations subordonnées devront répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives ont toujours cours à l'échelle internationale. Le Mouvement ne prévoit procéder à aucune émission de dettes subordonnées tant que ces exigences n'auront pas été précisées davantage.

FAITS SAILLANTS DE LA GESTION DU CAPITAL

- Le 18 juin 2012, la Fédération a mis en place un programme d'émission de parts de capital pouvant atteindre 1,2 G\$. Un montant de 1 025 M\$ a été émis en date du 31 décembre 2012. Ces parts de capital, actuellement incluses dans le capital de première catégorie en vertu de Bâle II, respectent les exigences réglementaires sur les fonds propres à venir (Accord de Bâle III) à titre de fonds propres de la catégorie 1a.
- Le 1^{er} juin 2012, Capital Desjardins inc. a procédé au remboursement par anticipation de la totalité des obligations subordonnées de premier rang série C en circulation, d'un montant de 300 M\$.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le Mouvement Desjardins compte parmi les institutions financières les mieux capitalisées du Canada : ses ratios de capital de première catégorie et total, évalués conformément au cadre réglementaire (Bâle II), atteignaient respectivement 16,8 % et 19,3 % au 31 décembre 2012 alors qu'au 31 décembre 2011, ils étaient respectivement de 17,3 % et de 19,3 %. Le Mouvement Desjardins jouit donc toujours d'une excellente capitalisation, son ratio de capital de première catégorie se situant au-dessus de son objectif de 15 %. Le haut niveau de son capital de première catégorie témoigne de la solidité financière du Mouvement Desjardins, même dans un environnement économique en ralentissement.

Le ratio de capital de première catégorie au 31 décembre 2012, qui se chiffrait à 16,8 %, est en baisse de 50 points de base par rapport à son niveau un an plus tôt. Cette diminution s'explique principalement par la fin du traitement différé applicable aux participations liées aux investissements effectués avant le 1^{er} janvier 2007 dans les filiales d'assurance, comme il est expliqué à la section « Accord de Bâle II » ci-dessus, et par l'amortissement de l'impact initial des IFRS, qui ont été compensés en partie par l'émission de parts de capital par la Fédération et par la croissance organique. Le ratio de capital total, quant à lui, est resté inchangé au 31 décembre 2012, comparativement au 31 décembre 2011. L'émission de parts de capital par la Fédération et la croissance organique ont compensé la diminution due à l'amortissement de l'impact initial des IFRS, le rachat de dette subordonnée et l'augmentation des déductions liée principalement à l'accroissement de la valeur des participations dans les filiales déconsolidées aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

À la date de conversion aux IFRS, le 1^{er} janvier 2011, le Mouvement Desjardins a choisi de se prévaloir de la disposition transitoire permise par l'AMF. Ce choix est irrévocable et permet d'atténuer les répercussions des nouvelles normes comptables au moyen d'un ajustement trimestriel des excédents non répartis admissibles sur une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2012. De ce fait, aux fins du calcul du ratio de capital de première catégorie, le Mouvement Desjardins a amorti, à partir du 1^{er} janvier 2011, la portion admissible des répercussions des IFRS de 1,2 G\$ sur une base linéaire à raison de 145 M\$ par trimestre, et ce jusqu'au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2012, cet impact était donc complètement amorti et toutes les répercussions liées à la mise en application initiale des IFRS étaient donc pleinement prises en compte dans le calcul des ratios de capital.

Outre l'impact sur les ratios de capital de la mise en application de Bâle III présenté dans la section « Accord de Bâle III » ci-dessus, les ratios de capital risquent de subir les conséquences, à compter du premier trimestre de 2013, des modifications prévues par l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui se rapportent

à la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies. Ces modifications stipulent notamment que l'utilisation de la « méthode du corridor » n'est plus permise et que tous les écarts actuariels doivent dorénavant être comptabilisés au moment où ils surviennent. De plus, il n'est plus permis d'amortir les coûts des services passés, ce qui a pour effet d'accélérer la comptabilisation de ceux-ci. En contrepartie, la nouvelle norme nous permet la prise en compte des caractéristiques de partage de risques. L'impact négatif total, estimé en date d'aujourd'hui, de ces modifications sur le ratio de capital de catégorie 1a devrait être de l'ordre de 65 points de base. Toutefois, cet impact initial négatif pourrait être reporté et amorti sur une base linéaire sur la période s'étendant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, compte tenu du choix du Mouvement Desjardins de se prévaloir de la disposition transitoire prévue à cet effet par l'AMF.

De plus, en prévision du passage aux nouvelles exigences de Bâle III, le Mouvement Desjardins a entrepris une démarche qui vise à raffiner l'ensemble des processus et des paramètres servant au calcul du capital réglementaire.

Au 31 décembre 2012, les ratios de capital pro forma de catégorie 1a et de catégorie 1, qui ont été calculés selon ces travaux et les exigences de Bâle III, sont tous les deux estimés à 16,3 % (excluant l'incidence de l'application des modifications liées à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, qui se rapportent à la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies, incidence décrite à la section « Analyse des résultats » ci-dessus et l'amortissement, de l'ordre de 10 % et applicable au 1^{er} janvier 2013, des fonds propres non admissibles sous Bâle III, mais qui se qualifient pour les dispositions transitoires). Le capital de première catégorie fluctuerait principalement en raison de l'inclusion des autres éléments du résultat global, du fait qu'une portion significative des placements dans les filiales d'assurance ne serait plus déduite des fonds propres, mais plutôt pondérée à 250 % en vertu de Bâle III ainsi que du traitement des titrisations non cotées, qui ne serait plus déduit des fonds propres, mais plutôt pondéré à 1250 % en vertu de Bâle III.

TABLEAU 19 – CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2012	2011
Capital de première catégorie		
Parts de capital admissibles	3 294 \$	2 186 \$
Réserves	10 216	9 032
Excédents non répartis	1 282	1 236
Report attribuable à l'entrée en vigueur des IFRS	—	578
Participations ne donnant pas le contrôle	60	60
Goodwill	(341)	(336)
Autres déductions ⁽¹⁾	(1 586)	(423)
Total du capital de première catégorie	12 925	12 333
Capital de deuxième catégorie		
Obligations subordonnées	3 092	3 363
Provision collective admissible	261	256
Autres titres admissibles	112	110
Participations ne donnant pas le contrôle	15	68
Autres déductions ⁽¹⁾	(1 578)	(2 379)
Total du capital de deuxième catégorie	1 902	1 418
Total du capital réglementaire	14 827 \$	13 751 \$
Ratios de capital		
Capital de première catégorie	16,8 %	17,3 %
Capital total	19,3	19,3

(1) Comprend principalement le déficit de provision de 309 M\$ (346 M\$ au 31 décembre 2011) relatif à l'approche notations internes, les expositions de titrisation de 222 M\$ (117 M\$ au 31 décembre 2011) et les investissements de 2 517 M\$ (2 254 M\$ au 31 décembre 2011) dans les composantes déconsolidées aux fins du capital réglementaire (principalement Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.) ainsi que des investissements de 107 M\$ (80 M\$ au 31 décembre 2011) dans les sociétés associées.

RESPECT DES EXIGENCES

En matière de capital réglementaire, la composition et la suffisance du capital de l'ensemble du Mouvement Desjardins sont évaluées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* émise par l'AMF. Cet organisme exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée par l'ensemble des composantes, soit principalement les caisses, la Fédération (entité légale), la Caisse centrale Desjardins, le Fonds de sécurité Desjardins, Capital Desjardins inc., Western Financial Group Inc., Valeurs mobilières Desjardins inc. et la Fiducie Desjardins inc.

Ce capital prend en considération les investissements effectués au sein des autres composantes du Mouvement Desjardins. Certaines de ses composantes sont soumises à des exigences distinctes en matière de capital réglementaire, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation sur les banques et les valeurs mobilières. Les exigences de ces organismes peuvent faire l'objet de modifications réglementaires et changer en fonction des activités. La liquidité des

principales entités qui composent le Mouvement Desjardins est constamment évaluée compte tenu des restrictions réglementaires des administrations locales de même que des contraintes opérationnelles, fiscales, économiques et autres touchant le mouvement des fonds entre les composantes. Le Mouvement Desjardins est ainsi en mesure de gérer et de minimiser les liquidités maintenues. Il surveille et gère les exigences en matière de liquidités et de capital de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace du capital et le respect continu, par chacune de ces entités, de la réglementation régionale. Les détails concernant la ligne directrice de l'AMF et le cadre réglementaire relatif à la capitalisation de chacune des entités du Mouvement Desjardins sont fournis à la note 31 « Gestion du capital » complémentaire aux états financiers combinés.

Tout comme en 2011, le Mouvement Desjardins ainsi que toutes ses entités soumises à des exigences réglementaires minimales de capitalisation respectaient celles-ci au 31 décembre 2012.

TABLEAU 20 – ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Au 31 décembre

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)

	Approche notations internes		Approche standard		Total 2012		Total 2011
	Actifs pondérés en fonction des risques		Actifs pondérés en fonction des risques		Actifs pondérés en fonction des risques	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
	Expositions ⁽¹⁾	Expositions ⁽¹⁾	Expositions ⁽¹⁾	Expositions ⁽¹⁾	Expositions ⁽¹⁾	%	Expositions ⁽¹⁾
Emprunteurs souverains	— \$	— \$	13 317 \$	— \$	13 317 \$	— %	— \$
Institutions financières	—	—	8 034	1 607	8 034	1 607	20
Entreprises	—	—	40 555	30 627	40 555	30 627	76
Prêts hypothécaires	51 252	4 332	193	41	51 445	4 373	9
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail admissibles	27 604	7 589	—	—	27 604	7 589	27
Autres expositions sur la clientèle de détail	37 498	4 093	3 940	2 560	41 438	6 653	16
Titrisation	—	—	1 734	1 026	1 734	1 026	59
Actions	—	—	155	155	155	155	41
Portefeuille de négociation	—	—	1 468	334	1 468	334	23
Autres actifs ⁽²⁾	—	—	—	—	11 761	3 917	33
Facteur scalaire ⁽³⁾	—	961	—	—	—	961	—
Total du risque de crédit	116 354	16 975	69 396	36 350	197 511	57 242	54 914
Risque de marché	—	—	—	1 644	—	1 644	—
Risque opérationnel ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	11 884	—
Ajustement transitoire en fonction du seuil ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—	6 125	—
Total des actifs pondérés en fonction des risques	116 354 \$	16 975 \$	69 396 \$	37 994 \$	197 511 \$	76 895 \$	— %
							71 325 \$

(1) Exposition nette, après atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions spécifiques selon l'approche standard, mais non selon l'approche notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

(2) Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode différente des méthodes standard ou notations internes.

(3) Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6,0% des actifs à risque évalués selon l'approche notations internes pour les expositions de crédit, en conformité avec la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

(4) L'approche indicateur de base a été utilisée pour évaluer le risque opérationnel.

(5) Comme l'exige la section 1.6 de la ligne directrice de l'AMF.

SECTION 3.3

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Compte tenu de la nature des activités du Mouvement Desjardins, la plupart des éléments composant l'état combiné des résultats et le bilan combiné sont des liquidités. Ainsi, ses activités normales provoquent d'importantes fluctuations de liquidités influençant de nombreux éléments, tels que les prêts, les dépôts et les valeurs mobilières. Les principales variations sont expliquées dans les paragraphes suivants.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 313 M\$, comparativement à une baisse de 265 M\$ au terme de l'exercice de 2011. Au 31 décembre 2012, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 1 669 M\$, comparativement à 1 356 M\$ l'année précédente.

Au cours de l'exercice 2012, les activités opérationnelles ont nécessité des fonds de 437 M\$, en raison principalement de l'augmentation de 7 663 M\$ des prêts et de celle de 1 823 M\$ des autres actifs et passifs opérationnels. Ces hausses ont été palliées principalement par un accroissement de 6 221 M\$ des dépôts. Pendant l'exercice 2011, les activités opérationnelles avaient généré des fonds de 2 231 M\$ du fait surtout de l'augmentation de 9 406 M\$ des dépôts, de celle de 1 959 M\$ de la variation nette des passifs des contrats d'assurance et d'investissement, ainsi que de la diminution de 2 075 M\$ des valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente. Ces variations ont été contrebalancées essentiellement par une croissance

de 7 592 M\$ des prêts, ainsi que par la diminution des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et celle des engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, qui ont représenté des montants respectifs de 2 203 M\$ et de 2 108 M\$.

Les activités de financement ont généré des fonds de 712 M\$ au 31 décembre 2012 à la suite, notamment, de l'émission de parts de capital de 1 026 M\$ et de la variation nette du capital social de 87 M\$, qui ont été compensées principalement par le remboursement d'obligations subordonnées d'une valeur de 300 M\$ et la rémunération de 70 M\$ sur les parts permanentes, nette des impôts recouvrés. Pendant l'exercice 2011, les activités de financement avaient généré des fonds de 569 M\$ essentiellement en raison de l'émission d'obligations subordonnées pour un montant de 479 M\$ et de la variation nette du capital social de 81 M\$.

Par ailleurs, les activités d'investissement ont permis de rapporter des fonds de 38 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, en raison principalement du produit tiré de la vente et des échéances de titres disponibles à la vente pour des montants respectifs de 34 883 M\$ et de 1 201 M\$, qui ont été compensés essentiellement par l'acquisition de 35 716 M\$ de titres disponibles à la vente et l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement pour 322 M\$. Au cours de l'exercice 2011, les activités d'investissement avaient nécessité des fonds de 3 065 M\$ en raison notamment de l'acquisition de titres disponibles à la vente d'une valeur de 28 954 M\$, qui avait été contrebalancée principalement par les produits tirés de la vente et des échéances des titres disponibles à la vente, qui s'élevaient respectivement à 24 479 M\$ et à 1 902 M\$.

SECTION 3.4

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan. Cela inclut les biens sous administration et les biens sous gestion pour le compte de membres et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus et donnés en garantie ainsi que les entités ad hoc, y compris la titrisation.

BIENS SOUS ADMINISTRATION ET BIENS SOUS GESTION

Au 31 décembre 2012, le Mouvement Desjardins administrait et gérait, pour le compte de ses membres et de ses clients, des biens d'une valeur de 313,1 G\$, comparativement à une valeur de 281,0 G\$ observée à la fin de 2011. Il s'agit d'une croissance de 32,1 G\$, ou de 11,4 %, en regard d'une hausse de 6,5 G\$, ou de 2,4 %, enregistrée un an plus tôt. De plus, les avoirs financiers qui ont été confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 30,9 G\$ à la même date, soit une progression de 4,2 G\$, ou de 15,6 %, annuellement, contre une majoration de 1,5 G\$, ou de 5,8 %, au 31 décembre 2011.

Le Mouvement Desjardins est l'un des grands fiduciaires et gestionnaires de patrimoine au Canada. Il a su profiter de l'amélioration de l'activité boursière au Canada et dans le monde. Par exemple, à la clôture de la Bourse de Toronto le 31 décembre 2012, l'indice S&P/TSX affichait une croissance de 4,0 %, sur une base annuelle, alors qu'il avait enregistré un recul de 11,1 % à la fin de 2011. Les actifs que les membres et les clients du Mouvement Desjardins lui ont confiés sous forme de produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et les autres valeurs mobilières, regroupent une partie des biens qu'il administre et gère. Au 31 décembre 2012, l'encours de ces produits d'épargne hors bilan avait crû de 4,4 G\$, ou de 9,0 %, annuellement, pour totaliser 53,0 G\$, comparativement à une augmentation de 160 M\$, ou de 0,3 %, observée à la fin de 2011.

Rappelons que les biens sous administration et les biens sous gestion sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite ; ils n'appartiennent donc pas au Mouvement Desjardins, mais plutôt à ses membres et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné.

TABLEAU 21 – BIENS SOUS ADMINISTRATION ET BIENS SOUS GESTION

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾
Biens sous administration			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	267 401 \$	247 239 \$	246 016 \$
Fonds de placement ⁽²⁾	45 696	33 743	28 426
Total des biens sous administration	313 097 \$	280 982 \$	274 442 \$
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	6 442 \$	8 006 \$	7 190 \$
Fonds de placement ⁽²⁾	24 434	18 694	18 055
Total des biens sous gestion	30 876 \$	26 700 \$	25 245 \$

(1) Les données de 2011 et de 2010 ont été retraitées pour être conformes à la présentation des données de 2012.

(2) Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Afin de répondre aux besoins de financement de ses membres et de ses clients, le Mouvement Desjardins met à leur disposition des instruments de crédit. Ces derniers comprennent les garanties et les lettres de crédit de soutien, les prêts de valeurs ainsi que les engagements de crédit qui représentent les montants autorisés, mais non utilisés par les membres et clients. Les risques associés aux instruments de crédit sont gérés selon les mêmes règles rigoureuses que celles appliquées aux éléments du bilan combiné. De l'avis de la direction, aucun risque inhabituel ne découle de ces éléments hors bilan.

Ces instruments exposent le Mouvement Desjardins à des risques de crédit et de liquidité. La gestion de ces risques est décrite aux pages 67 à 73 et 76 à 80 de ce rapport de gestion. Le tableau 22 indique les montants contractuels des instruments de crédit selon leur durée restante. Puisque plusieurs de ces instruments de crédit viendront à échéance ou seront résiliés sans qu'il y ait de sorties de fonds, les montants contractuels de ces engagements ne représentent pas les besoins de liquidités futurs.

La note 27 complémentaire aux états financiers combinés du Mouvement Desjardins, intitulée « Engagements, garanties et passifs éventuels », fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

TABLEAU 22 – INSTRUMENTS DE CRÉDIT SELON LES ÉCHÉANCES

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012	2011	2010			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total	Total
Garanties et lettres de crédit de soutien	724 \$	144 \$	38 \$	906 \$	733 \$	750 \$
Prêts de valeurs	1 848	—	—	1 848	1 512	1 407
Engagements de crédit	55 236	6 103	21	61 360	55 704	50 756
Total des instruments de crédit	57 808 \$	6 247 \$	59 \$	64 114 \$	57 949 \$	52 913 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Mouvement Desjardins a pris des engagements contractuels en vertu desquels il doit effectuer des paiements futurs à l'égard d'emprunts, d'obligations subordonnées et de contrats de location. Les emprunts et les obligations subordonnées sont présentés au bilan combiné, alors que les autres engagements contractuels, y compris les engagements de crédit et les contrats de location, ne le sont pas. Les notes 6 « Valeurs mobilières », 15 « Autres passifs – Autres », 16 « Obligations subordonnées » et 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins contiennent des renseignements sur ces engagements contractuels.

ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

Le Mouvement Desjardins reçoit et donne des actifs financiers en garantie à la suite de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente. Ces dernières sont conclues dans des conditions normales pour ces types de transaction. La note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins fournit des détails supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

ENTITÉS AD HOC

Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins procède à diverses opérations financières avec des entités ad hoc pour diversifier ses sources de financement et gérer son capital. Ces entités ad hoc sont habituellement créées dans un but unique et distinct et leur durée de vie est souvent limitée. Elles servent à isoler juridiquement les actifs financiers qu'elles détiennent par rapport à l'organisation cédante. Les entités ad hoc ne sont pas des entités en exploitation et elles n'ont généralement aucun effectif. Conformément aux IFRS, ces dernières peuvent être incluses au bilan combiné si, en substance, la relation entre cette entité et le Mouvement Desjardins indique qu'un contrôle existe. Les détails concernant les expositions à des entités ad hoc significatives sont fournis ci-dessous.

VÉHICULES D'ACTIFS CADRES (VAC)

Les fiducies VAC 1 et VAC 3 sont considérées comme des entités ad hoc non incluses au bilan combiné du Mouvement Desjardins. Ces fiducies sont composées de transactions d'actifs synthétiques, d'actifs inadmissibles et d'actifs traditionnels. Le Mouvement Desjardins a conclu plusieurs transactions de natures diverses visant à minimiser le risque du portefeuille de billets à terme adossés à des actifs (BTAA), de la facilité de financement de marge (FFM) liée au portefeuille de BTAA et des autres titres restructurés. La mise en place de couvertures sur des indices de crédit visant une portion significative du portefeuille de VAC 1, l'acquisition d'une protection à l'égard des engagements du Mouvement Desjardins en vertu de la FFM et la vente de divers portefeuilles restructurés ont réduit de façon très importante le risque lié à ces portefeuilles.

Ces fiducies disposent d'actifs s'élevant à environ 15 962 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 16 185 M\$ au 31 décembre 2011 et à des capitaux propres nuls. Au 31 décembre 2012, le Mouvement Desjardins avait une FFM de 1 193 M\$ et détenait des billets d'une juste valeur de 1 705 M\$, comparativement à des montants respectifs de 1 193 M\$ et de 1 368 M\$ en 2011. La somme de cette FFM et de ces billets représente le risque éventuel maximal de perte auquel le Mouvement Desjardins est exposé. La note 6 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés du Mouvement Desjardins contient plus de renseignements.

TITRISATION

Le Mouvement Desjardins participe au Programme des titres hypothécaires du Canada assujetti à la *Loi nationale sur l'habitation* pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent l'utilisation d'une entité ad hoc mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note 8 « Titrification et autres actifs financiers transférés » des états financiers combinés fournit plus de renseignements relatifs aux actifs financiers cédés par le Mouvement Desjardins dans le cadre des opérations de titrification.

Pour procéder à ces opérations de titrification, le Mouvement Desjardins regroupe des prêts hypothécaires résidentiels garantis par la SCHL sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH-LNH), puis les cède à l'entité ad hoc contre une contrepartie monétaire ; cette entité finance ces achats par l'émission d'OHC à l'intention des investisseurs. Dans le cadre de ces opérations, le Mouvement Desjardins conserve toutefois la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux titres cédés. De ce fait, ces prêts demeurent comptabilisés au bilan combiné et un passif est comptabilisé correspondant à la contrepartie reçue de la SCHL liée à la vente des TH-LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation.

Au 31 décembre 2012, l'encours des TH-LNH émis par le Mouvement Desjardins et vendus à la FCH totalisait 5,0 G\$. Par contre, certaines opérations de titrisation conclues avant le 1^{er} janvier 2010 faisaient l'objet d'une décomptabilisation compte tenu du choix du Mouvement Desjardins d'appliquer de manière prospective les dispositions relatives à la décomptabilisation. Ces opérations ont donc été comptabilisées à titre de ventes au moment du transfert et le Mouvement Desjardins conserve certains droits relatifs aux marges d'intérêt excédentaires, qui constituent des droits conservés, et assume la responsabilité de la gestion des prêts hypothécaires cédés. Au 31 décembre 2012, l'encours total des actifs originaux transférés et décomptabilisés était de 0,6 G\$, comparativement à 1,8 G\$ à la fin de 2011. À cette même date, les actifs correspondant aux droits conservés que le Mouvement Desjardins continuait à comptabiliser relativement à ces opérations s'élevaient à 7 M\$, comparativement à 28 M\$ au 31 décembre 2011.

4.0 GESTION DES RISQUES

SECTION 4.1

GESTION DES RISQUES

Les zones ombragées et encadrées de cette section présentent les renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*.

De plus, on y trouve une analyse de la façon dont le Mouvement Desjardins évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et encadrées font partie intégrante des états financiers combinés, ainsi qu'il est expliqué à la note 29 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers combinés.

Le Mouvement Desjardins, dans le cours normal de ses activités, est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de contrepartie et d'émetteur, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique et le risque de réputation. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable, et ce dans le respect des exigences de Bâle.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités de l'organisation. Il vise également à se donner, grâce au Cadre de gestion intégrée des risques, un encadrement prudent et approprié qui respecte les principes d'imputabilité et d'indépendance reconnus.

Parties intégrantes de ce cadre de gestion, l'appétit et la tolérance aux risques déterminent le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins est disposé à assumer dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. Ils servent d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension des risques et de leur incidence sur le profil de risque. Ce cadre prévoit un système d'indicateurs de risque, qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque du Mouvement Desjardins correspond au degré d'appétit et de tolérance aux risques désiré par la haute direction et le conseil d'administration étant donné la mission, la vision et les valeurs du Mouvement. Le conseil d'administration est responsable de l'approbation du dispositif lié à l'appétit et à la tolérance aux risques, qui doit refléter les objectifs stratégiques et financiers du Mouvement Desjardins.

Le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins englobe également l'ensemble de l'infrastructure opérationnelle ainsi que la structure de gouvernance relative à la gestion des risques, lesquels sont soutenus par l'ensemble des règles explicites ou implicites, des valeurs et des façons de penser et d'agir qui ont cours dans le Mouvement Desjardins. Ce cadre favorise les échanges entre la fonction de gestion des risques du Mouvement Desjardins, ses secteurs d'affaires et ses entités réglementées.

Afin de promouvoir une saine gestion des risques et d'accroître les capacités en la matière, des séances de formation sur la gestion des risques sont tenues régulièrement. Par l'entremise d'un plan de formation continue, l'organisation souhaite poursuivre l'actualisation des connaissances des membres des instances qui y participent.

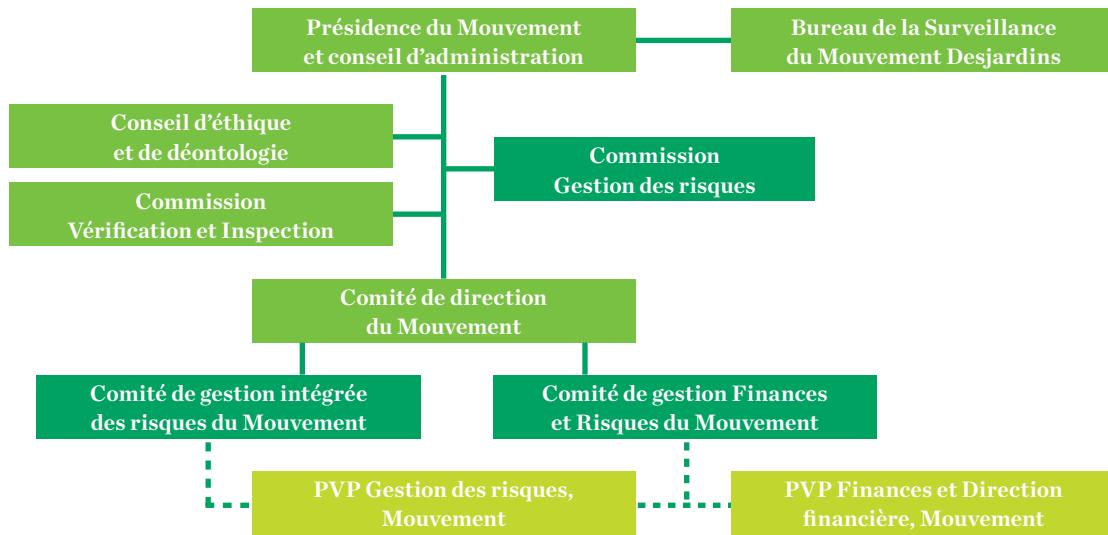
PRINCIPES DIRECTEURS DE LA GESTION DES RISQUES

Les principes directeurs de la gestion des risques sous-tendent les fondements du Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'affaires du Mouvement Desjardins, par rapport aux risques inhérents à leurs activités;
- une mise en œuvre à tous les paliers de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- la présence d'un processus visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de projets à forte incidence financière.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins. Voici ses principales instances en matière de gestion des risques:



Le conseil d'administration de la Fédération assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Le conseil d'administration est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités. En lien avec ses responsabilités spécifiques en ce qui concerne la gestion des risques du Mouvement Desjardins, le conseil d'administration est notamment appuyé par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection ainsi que par le conseil d'éthique et de déontologie. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent aux pages 183 à 202 de la section sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2012 du Mouvement.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins doit notamment formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des politiques de gestion des risques et voir à ce qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Pour l'appuyer dans l'exercice de ses responsabilités en matière de gestion des risques, le comité de direction dispose de deux comités, soit le comité de gestion intégrée des risques et le comité de gestion Finances et Risques, qui sont composés de responsables de fonctions stratégiques et d'experts du Mouvement. Ces deux comités sont eux-mêmes également soutenus par des sous-comités spécialisés dans des volets particuliers de la gestion des risques.

Des unités fonctionnelles indépendantes complètent l'infrastructure de gouvernance de la gestion des risques du Mouvement Desjardins. La première vice-présidence Gestion des risques est une fonction stratégique dont la mission première est d'agir comme partenaire du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques, tout en assurant sa pérennité. Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'affaires, de recommander et d'établir des politiques de gestion des risques ainsi que de mettre en place l'infrastructure, les processus et les pratiques appropriés pour cibler les risques importants à l'échelle du Mouvement. Le suivi et le contrôle des différents risques constituent une responsabilité commune au sein du Mouvement, qui est assumée notamment par les secteurs d'affaires et des équipes chargées de la conformité réglementaire et de la gouvernance financière. Ces derniers agissent en complémentarité avec les responsables de la gestion des risques pour assurer une prestation de services adaptée à l'accroissement des exigences réglementaires.

Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins est un organisme indépendant et objectif d'assurance et de conseil. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance. En outre, il surveille et conseille la direction dans son devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement Desjardins et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers le Mouvement. Il regroupe les activités d'audit interne des filiales et des autres composantes du Mouvement, de même que celles liées à l'audit et à l'inspection du réseau des caisses.

MESURE ET COMMUNICATION DES RISQUES

MESURES DES RISQUES

Le Mouvement s'appuie tant sur des techniques quantitatives que des techniques qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise intégrés à l'ensemble de l'organisation. Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, sur la rentabilité et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions difficiles. Les résultats de ces analyses permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque.

COMMUNICATION DES RISQUES

Des rapports d'information sur les risques importants sont produits périodiquement et présentés au comité de gestion intégrée des risques, au comité de gestion Finances et Risques, au comité d'exploitation du Mouvement, au comité de direction du Mouvement, à la commission Gestion des risques, à la commission Vérification et Inspection et au conseil d'administration. Ces rapports fournissent des indicateurs de risque ainsi que de l'information sur les fonds propres, notamment sur la suffisance du capital en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ces rapports incluent les derniers développements en matière de gestion des risques de manière à s'assurer que les instances reçoivent en temps opportun une information pratique et prospective sur les risques importants.

ACCORD DE BÂLE II SUR LES FONDS PROPRES

L'Accord de Bâle II est un dispositif d'adéquation internationale des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences du capital réglementaire aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle II repose essentiellement sur trois piliers : le premier met en place les exigences en matière de capital réglementaire en fonction du risque ; le second porte sur la surveillance prudentielle ; et finalement, le troisième établit les différentes exigences sur le plan de la communication de l'information financière.

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base*, adaptée en fonction des dispositions prévues à l'Accord de Bâle II, le Mouvement Desjardins utilise l'approche notations internes, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – particuliers. Quant aux autres expositions au risque de crédit et au risque de marché, elles sont évaluées pour le moment selon une approche standard, alors que le risque opérationnel est calculé à partir de l'approche indicateur de base. Cette disposition sert notamment au calcul des ratios de capital du Mouvement Desjardins.

De nombreux efforts ont été déployés encore cette année, à l'échelle du Mouvement Desjardins, pour consolider la mise en place de saines pratiques en matière de gestion des risques et lier plus étroitement les exigences relatives au capital réglementaire aux risques encourus. En effet, le Mouvement Desjardins poursuit ses activités d'investissement relatives à l'amélioration de ses outils et systèmes en lien avec les meilleures pratiques en vigueur dans l'industrie pour les principaux types de risques. Ces dernières années, la Banque des règlements internationaux a publié de nouvelles exigences concernant la réglementation mondiale sur les normes de capital (Bâle III). Ces nouvelles règles, que les organismes de réglementation intégreront, de façon progressive, à leurs lignes directrices à compter du 1^{er} janvier 2013, rehaussieront non seulement les exigences en matière de capital, mais également celles relatives à la gestion des risques. Outre les changements apportés quant au niveau et à la définition des fonds propres admissibles et à la mesure de l'actif pondéré en fonction des risques, Bâle III a, en vertu du pilier 2, mis en place de nouvelles exigences en ce qui concerne la liquidité et élevé les attentes à l'égard de plusieurs pratiques de gestion. Les normes de divulgation, qui sont associées au pilier 3, ont également été renforcées. Le Mouvement Desjardins poursuit son développement en intégrant ces nouvelles exigences réglementaires à son cadre de gestion des risques.

Des renseignements supplémentaires sur la gestion du capital sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital », aux pages 55 à 60.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 67,4 % de l'actif combiné du bilan au 31 décembre 2012, comparativement à 65,8 % à la fin de 2011. De plus, le Mouvement est exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les lignes de change et les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et sur les valeurs mobilières.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits ou par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les regroupent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion des risques de crédit. Elles disposent à cet égard de latitudes au sujet de l'encadrement et de l'approbation, ainsi que des structures et des outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent.

Afin d'assister les unités sur ce dernier aspect, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son cadre de gestion des risques permet une gestion efficace qui demeure saine et prudente.

Le Mouvement Desjardins s'est doté d'une première vice-présidence Gestion des risques dont sont issues, notamment, deux vice-présidences qui assurent la gestion du risque de crédit. Ces vice-présidences se partagent les responsabilités en fonction des grandes activités, soit l'approbation, la quantification, le suivi et la reddition de comptes en matière de crédit.

L'ENCADREMENT

Un ensemble de politiques et de normes encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Cet encadrement définit les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et, enfin, les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

Des unités d'approbation et de gestion du risque de crédit assument les responsabilités d'octroi, de gestion et d'encadrement spécifiques à leurs produits et à leurs activités. Ces unités établissent leurs propres politiques et pratiques adaptées à leurs produits et à leurs clientèles, dans le respect des politiques générales régissant l'ensemble des activités de crédit.

L'ensemble de ces encadrements, politiques et pratiques permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque.

L'OCTROI DU CRÉDIT

L'approbation des dossiers provenant du réseau relève d'abord de la responsabilité des caisses, de leurs centres financiers aux entreprises et des autres centres d'affaires en contact avec la clientèle. Certaines limites d'autorisation sont établies, et l'octroi de prêts d'un montant supérieur à ces limites est approuvé par la première vice-présidence Gestion des risques.

Des professionnels sont regroupés dans deux vice-présidences selon le type de clientèle correspondant aux dossiers. Leurs compétences, leurs responsabilités en matière d'approbation et la profondeur de l'analyse à réaliser sont adaptées aux caractéristiques du produit ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL

Les portefeuilles de la clientèle de détail sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts personnels, de prêts sur cartes de crédit à l'intention des particuliers et de prêts aux petites entreprises. Pour évaluer le risque des activités de crédit liées aux particuliers et aux petites entreprises, des systèmes de notation qui doivent être basés sur des statistiques validées sont utilisés.

Ces systèmes sont conçus à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur et à partir des produits utilisés, y compris le type de sûreté offerte, afin d'estimer le risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale, mais aussi par la suite, lorsque l'évaluation en continu du risque du portefeuille se fait par la notation comportementale calculée sur la base des données transactionnelles des membres emprunteurs. Une réactualisation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs existants est effectuée, ce qui permet une gestion proactive du risque de crédit du portefeuille.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue, et des ajustements sont apportés régulièrement afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque lié aux transactions et aux emprunteurs.

Des paramètres de risque sont déterminés pour chacune des catégories d'exposition analysées et permettent d'établir des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut pour les expositions regroupées en lots ayant des caractéristiques semblables.

Les unités responsables du processus de développement s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance des systèmes de notation et des modèles internes. Ceux-ci sont validés par une unité indépendante du processus de développement de façon à s'assurer de leur intégrité sur le plan conceptuel et à vérifier s'ils tiennent convenablement compte de tous les risques importants. Cette validation est exécutée lorsque le modèle est mis en place initialement et annuellement par la suite, ainsi que lorsque des changements importants y sont apportés. Une politique de validation détermine les événements qui exigent une validation de la part de l'unité indépendante, les systèmes de notation et les modèles internes visés, ainsi que la portée et la nature des travaux de validation.

LES PRÊTS AUX ENTREPRISES

L'octroi du crédit aux entreprises est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier dans le cadre de laquelle chaque emprunteur se voit attribuer une cote représentant son niveau de risque. Ces cotes sont attribuées individuellement à la suite d'un examen détaillé des caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de l'entreprise. Pour les principaux portefeuilles commerciaux, le dispositif de notation comprend 19 cotes, regroupées en 12 échelons, représentant chacune un niveau de probabilité de défaut.

Le tableau 23 présente une comparaison des cotes internes avec celles attribuées par les agences externes.

TABLEAU 23 – COTES SELON LE NIVEAU DE RISQUE

Cotes	Moody's	S&P	Description
1 à 2	Aaa à Aa3	AAA à AA-	
2,5	A1 à A3	A+ à A-	De première qualité
3 à 4	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	
4,5 à 5,5	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	
6 à 7,5	Bl à Ca1	B+ à CCC+	De qualité inférieure
8 et 9	Caa2 à C	CCC à C-	
10 à 12	D	D	Prêts douteux ou en défaillance

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements inscrit au bilan combiné. Les montants présentés sont ceux avant l'incidence de la provision pour pertes sur créances.

TABLEAU 24 – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS
Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012		2011	
Prêts – Aux entreprises et aux gouvernements				
De première qualité	10 685 \$	37,4 %	10 775 \$	38,6 %
De qualité inférieure	17 375	60,9	16 672	59,6
Prêts douteux ou en défaillance	484	1,7	501	1,8
Total	28 544 \$	100,0 %	27 948 \$	100,0 %

Les caractéristiques de chaque emprunteur sont analysées à l'aide de modèles qui s'appuient sur des historiques de données internes et externes prenant en compte les particularités des secteurs économiques où il évolue et la performance d'entreprises comparables. Ces analyses sont effectuées à l'aide de systèmes permettant des comparaisons quantitatives et sont complétées par l'appréciation professionnelle des intervenants au dossier.

L'utilisation des résultats des notations internes et des estimations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques, telles que la détermination des exigences d'analyse et des niveaux d'autorisation de dossiers, les différents types de suivi à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité des risques du portefeuille.

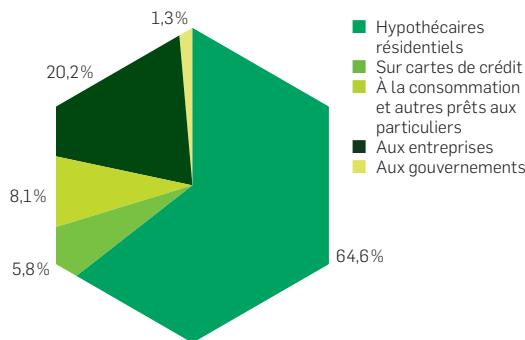
L'ATTÉNUATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Dans ses opérations de prêt, le Mouvement Desjardins obtient, si elle est jugée nécessaire, une garantie pour la facilité d'emprunt du membre ou du client, et ce d'après une évaluation de sa solvabilité. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, de la trésorerie, des titres de gouvernements ou des actions. Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2012, les prêts garantis par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics représentaient 30,4 % du total des prêts bruts, comparativement à 28,9 % à la fin de 2011, tel que l'indique le tableau 17 de la page 52. Des politiques et des procédures adaptées à chacun des produits décrivent les exigences relatives à l'évaluation des sûretés, leur validation sur le plan juridique et leur suivi.

Au besoin, le Mouvement Desjardins utilise des mécanismes de partage des risques avec d'autres institutions financières tels que la syndication de prêts. Les prêts sont consentis dans une proportion de 93,1 % au Québec, de 6,7 % dans les autres provinces canadiennes et de 0,2 % aux États-Unis. La multitude d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de la plupart des sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement.

RÉPARTITION DES PRÊTS PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre 2012



Le graphique ci-dessus présente la répartition des prêts par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible. Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés à la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

RISQUE DE CONTREPARTIE ET D'ÉMETTEUR

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relativement à divers types de transactions portant sur les valeurs mobilières, les instruments financiers dérivés et les prêts de valeurs.

La première vice-présidence Gestion des risques détermine les montants maximaux d'exposition, par contrepartie et par émetteur, à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

En vue de gérer adéquatement son risque, le Mouvement Desjardins attribue une notation de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette notation de crédit s'appuie sur quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, S&P et Fitch). Il utilise cette notation pour établir les limites d'exposition et pour calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. Les quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'Autorité des marchés financiers et le Bureau du surintendant des institutions financières.

Le Mouvement a une grande proportion de ses expositions vis-à-vis des différents paliers gouvernementaux canadiens, des entités publiques ou parapubliques québécoises et des grandes banques canadiennes. Pour la plupart, leur notation de crédit est égale ou supérieure à A-. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins n'est pas exposé directement à la dette souveraine des pays d'Europe les plus touchés par les récents bouleversements, plus précisément la Grèce, le Portugal, l'Italie, l'Irlande et l'Espagne. Son exposition aux institutions financières européennes et américaines est, quant à elle, marginale.

Dans ses opérations sur instruments financiers dérivés et de prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, le Mouvement Desjardins s'expose à des risques de crédit envers ses contreparties.

Il utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent, tels des taux d'intérêt et des cours de change. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre le Mouvement Desjardins et ses contreparties, et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond normalement à une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour évaluer ce risque. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel.

Le Mouvement Desjardins limite le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note 17 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » complémentaire aux états financiers combinés présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties ont des cotes de crédit se situant entre AAA et A. De plus, l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit, tels que les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total, permet de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face aux différents types de risques.

Le Mouvement Desjardins limite également le risque de crédit lié à certaines contreparties en concluant des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association), qui définissent les modalités et les conditions des transactions. Ces ententes sont des contrats juridiques liant les contreparties entre elles. La majorité des ententes du Mouvement Desjardins prévoient l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à cette entente-cadre afin de demander aux

contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Si l'on tient compte des accords généraux de compensation, le solde pondéré en fonction du risque de tous les instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2012 se situait à 344 M\$, comparativement à 311 M\$ au 31 décembre 2011. Au 31 décembre 2012, le montant des sûretés que le Mouvement Desjardins aurait à fournir advenant une décote était marginal puisque la valeur de remplacement de la majorité des contrats est positive.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

Le Mouvement Desjardins accepte de ses contreparties, de même qu'il leur donne, des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide, s'il y a lieu, des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement Desjardins prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés à la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Le tableau 25 présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers autres que ceux comptabilisés au bilan combiné, et ce sans tenir compte des garanties détenues ou autres rehaussements de crédit. Le risque de crédit maximal des instruments financiers comptabilisés correspond à leur valeur comptable.

TABLEAU 25 – EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012	2011
Constaté au bilan combiné		
Dépôts auprès d'institutions financières	496 \$	173 \$
Valeurs mobilières		
Titres de créances détenus à des fins de transaction	8 952	9 448
Titres de créances désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	12 305	12 385
Titres de créances disponibles à la vente	16 915	17 485
Hors bilan		
Garanties et lettres de crédit de soutien	906 \$	733 \$
Engagements de crédit ⁽¹⁾	61 360	55 704

(1) Inclut la facilité de crédit relative au plan de restructuration de l'Entente de Montréal. Des renseignements supplémentaires sont fournis à la note 6 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit sont présentés à la note 17 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » ainsi

qu'à la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES LIÉS AU RISQUE DE CRÉDIT

La probabilité de défaut (PD) attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations, tandis que la perte en cas de défaut (PCD) correspond à l'importance de la perte pouvant être réalisée advenant le défaut de l'emprunteur. L'exposition en cas de défaut (ECD) représente, quant à elle, le montant susceptible d'être utilisé advenant un défaut.

Les tableaux suivants présentent des données supplémentaires liées au risque de crédit. Les expositions utilisées et inutilisées sont constituées des principaux risques de crédit, tandis que les expositions hors bilan incluent les montants en équivalent-crédit des transactions assimilables, les dérivés de gré à gré, les autres expositions hors bilan et tout le portefeuille de négociation.

TABLEAU 26 – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIES D'ACTIF (EXPOSITIONS EN CAS DE DÉFAUT [ECD])
Au 31 décembre 2012
(en millions de dollars)

	Catégories d'exposition ⁽¹⁾				
	Expositions utilisées	Expositions inutilisées	Expositions hors bilan ⁽²⁾	Total	Expositions nettes ⁽³⁾
Approche standard					
Emprunteurs souverains	12 680 \$	587 \$	69 \$	13 336 \$	13 317 \$
Institutions financières	5 874	1 813	4 636	12 323	8 034
Entreprises	37 324	3 317	1 362	42 003	40 555
Prêts hypothécaires	193	—	—	193	193
Autres expositions sur la clientèle de détail	4 399	870	31	5 300	3 940
Titrisation	1 734	—	—	1 734	1 734
Actions	155	—	—	155	155
Portefeuille de négociation	—	—	11 517	11 517	1 468
Approche notations internes					
Prêts hypothécaires	44 595	6 658	—	51 253	51 252
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	9 383	18 214	7	27 604	27 604
Autres expositions sur la clientèle de détail	31 131	6 367	1	37 499	37 498
Total	147 468 \$	37 826 \$	17 623 \$	202 917 \$	185 750 \$

(1) La définition des catégories d'exposition liées aux exigences de capital réglementaire diffère de la classification comptable.

(2) Y compris les transactions assimilables à des pensions, les dérivés de gré à gré et les autres expositions hors bilan.

(3) Après techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC), y compris l'utilisation des sûretés, des garanties et des dérivés de crédit.

TABLEAU 27 – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIES D'ACTIF⁽¹⁾ ET PAR TRANCHES DE RISQUE
(APPROCHE STANDARD)⁽²⁾

Au 31 décembre 2012
(en millions de dollars)

	Tranches de risque							
	0%	20%	35%	50%	75%	100%	Autres	Total
Emprunteurs souverains	13 336 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	13 336 \$
Institutions financières	—	12 323	—	—	—	—	—	12 323
Entreprises	—	1 187	—	234	—	40 252	402	42 075
Prêts hypothécaires	—	—	187	—	—	7	—	194
Autres expositions sur la clientèle de détail	—	—	—	—	5 255	27	39	5 321
Titrisation	—	7	—	—	—	703	1 024	1 734
Actions	—	—	—	—	—	155	—	155
Portefeuille de négociation	1 916	8 062	—	58	—	1 481	—	11 517
Total	15 252 \$	21 579 \$	187 \$	292 \$	5 255 \$	42 625 \$	1 465 \$	86 655 \$

(1) La définition des catégories d'exposition liées aux exigences de capital réglementaire diffère de la classification comptable.

(2) Expositions avant provisions individuelles pour pertes et avant ARC.

TABLEAU 28 – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'ACTIF⁽¹⁾ ET PAR ÉCHÉANCES
RÉSIDUELLES CONTRACTUELLES

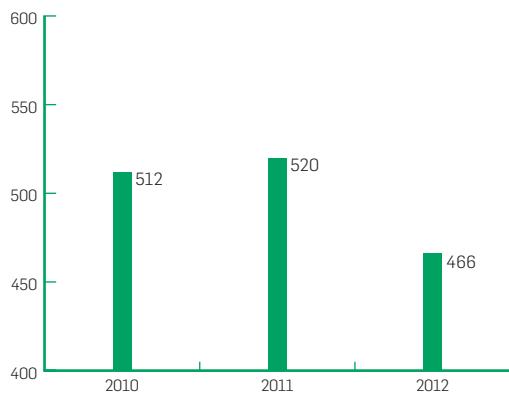
Au 31 décembre 2012
(en millions de dollars)

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Approche notations internes				
Prêts hypothécaires	21 174 \$	29 896 \$	183 \$	51 253 \$
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail	27 604	—	—	27 604
Autres expositions sur la clientèle de détail	11 020	22 885	3 594	37 499
Total	59 798 \$	52 781 \$	3 777 \$	116 356 \$

(1) La définition des catégories d'exposition liées aux exigences de capital réglementaire diffère de la classification comptable.

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

PRÊTS DOUTEUX BRUTS AU 31 DÉCEMBRE 2012
(en M\$)



Le Mouvement Desjardins continue de présenter un portefeuille de prêts d' excellente qualité. Au 31 décembre 2012, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 466 M\$, en baisse de 54 M\$ depuis le 31 décembre 2011. Le ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, s'établissait ainsi à 0,35 % à la fin de 2012, soit une amélioration par rapport au ratio de 0,41 % au 31 décembre 2011. Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 138 M\$ au 31 décembre 2012, ont permis d'obtenir un taux global

de couverture de 29,6 % du portefeuille de prêts douteux bruts au 31 décembre 2012, alors que ce ratio était de 30,6 % à la fin de 2011.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 281 M\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 306 M\$ à la fin de 2011. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 101 M\$ au 31 décembre 2012 est comptabilisée au bilan combiné, au poste « Autres passifs – Autres », comparativement à 92 M\$ à la même date l'an dernier. La provision collective reflète la meilleure estimation de la direction quant aux provisions pour les pertes sur prêts qui n'ont pas encore été identifiées comme étant des prêts douteux sur le plan individuel. Le volume de prêts bruts douteux a diminué de 10,4 % passant de 520 M\$ au 31 décembre 2011 à 466 M\$ à la fin de l'année 2012. Cette diminution se remarque dans tous les portefeuilles. Ces résultats confirment le bon comportement de l'ensemble du portefeuille. Les méthodes d'évaluation des provisions individuelles et collective, ainsi que la méthode de détermination d'un prêt déprécié, sont décrites à la section 5.4 « Méthodes comptables critiques et estimations – Dépréciation d'actifs financiers » à la page 90 de ce rapport de gestion.

Les tableaux 29 et 30 présentent les prêts douteux par catégories d'emprunteurs ainsi que le taux de couverture individuelle de ces prêts.

TABLEAU 29 – PRÊTS DOUTEUX PAR CATÉGORIES D'EMPRUNTEURS

Au 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2012					2011	2010
	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles pour pertes sur prêts	Prêts douteux nets		Prêts douteux nets	Prêts douteux nets
Hypothécaires résidentiels	85 931 \$	129 \$	0,15 %	13 \$	116 \$	120 \$	128 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	18 520	84	0,45	31	53	52	49
Aux entreprises et aux gouvernements	28 544	253	0,89	94	159	189	176
Total	132 995 \$	466 \$		138 \$	328 \$	361 \$	353 \$
En pourcentage des prêts bruts			0,35 %		0,25 %	0,29 %	0,30 %

TABLEAU 30 – TAUX DE COUVERTURE INDIVIDUELLE

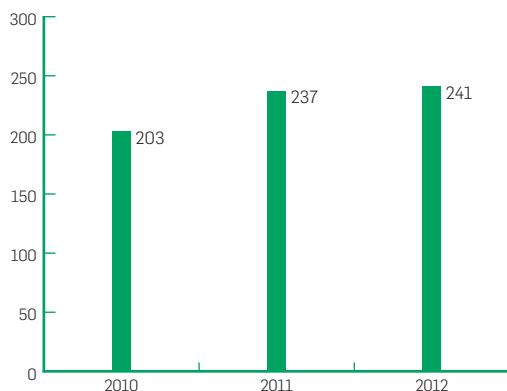
Au 31 décembre
(en pourcentage)

	2012	2011	2010
Hypothécaires résidentiels	10,1 %	9,1 %	8,6 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	36,9	42,2	42,4
Aux entreprises et aux gouvernements	37,2	36,6	38,7
Taux de couverture du portefeuille de prêts douteux	29,6	30,6	31,1

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 241 M\$ pour l'année 2012, en hausse de 4 M\$ par rapport à la période correspondante en 2011. Cette dotation est composée de la provision pour pertes sur prêts de 232 M\$ et de celle pour les engagements hors bilan de 9 M\$ pour l'exercice 2012, comparativement à des montants respectifs de 219 M\$ et de 18 M\$ pour 2011. La charge relative à la provision pour pertes sur prêts a représenté 0,19 % des prêts bruts moyens, ce qui est identique à 2011.

DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2012 (en M\$)



RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque de marché en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Il est également exposé à ce risque en raison de ses activités de négociation. Le Mouvement Desjardins et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Le risque de taux d'intérêt est la principale composante du risque de marché pour les activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi que pour ses portefeuilles de valeurs mobilières utilisés aux fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

Une gestion saine et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau 31 présente l'incidence potentielle avant impôts, sur le portefeuille autre que de négociation, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres.

TABLEAU 31 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT (AVANT IMPÔTS)
Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012		2011	
	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾	Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	Valeur économique des capitaux propres ⁽²⁾
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	5 \$	(96) \$	56 \$	118 \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	(26)	41	(87)	(71)

(1) Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

(2) Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de l'échéance des éléments d'actif et de passif ainsi que des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt ou, si elle est plus rapprochée, de la date de renégociation. La situation présentée reflète la position à cette date, qui peut changer de façon importante dans les exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients et selon l'application des politiques sur la gestion du risque de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, tels que les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts non productifs d'intérêt, les dépôts sans échéance productifs d'intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir leur sensibilité aux taux d'intérêt.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change peut être défini comme étant le risque que le niveau réel ou prévu des éléments d'actif libellés en une monnaie étrangère soit supérieur ou inférieur à celui des éléments de passif libellés en cette même monnaie.

Globalement, l'exposition du Mouvement Desjardins à ce risque est faible, car la majorité des opérations sont effectuées en dollars canadiens. Toutefois, dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent avoir à s'exposer au risque de change, particulièrement à la devise américaine. Cette exposition provient surtout de leurs activités

d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. En vue de s'assurer de bien contrôler et limiter son exposition, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et encadrée par une politique spécifique. Le principal outil qui sert à mesurer le risque de marché des portefeuilles de négociation est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps, selon un niveau de confiance donné.

Quotidiennement, une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée pour les portefeuilles de négociation, et ce pour un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau 32 présente la VaR globale des activités de négociation par catégories de risque ainsi que l'effet de diversification que représente la différence entre la VaR globale et la somme des VaR des différentes catégories de risque. Le risque de prix des actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de change représentent les trois catégories de risque auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

TABLEAU 32 – VaR PAR CATÉGORIES DE RISQUE (PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION)
(en millions de dollars)

	Au 31 décembre 2012	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2011	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011		
		Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
		0,1 \$	0,2 \$	0,4 \$	0,1 \$	0,4 \$	0,4 \$	0,2 \$
Actions								
Change		0,1	0,1	0,1	—	0,1	0,1	—
Taux d'intérêt		1,9	3,0	7,8	1,1	3,5	4,0	2,2
Effet de diversification ⁽¹⁾		(0,2)	(0,3)	S. o. ⁽²⁾	S. o. ⁽²⁾	(0,3)	(0,5)	S. o. ⁽²⁾
VaR globale		1,9 \$	3,0 \$	7,7 \$	1,1 \$	3,7 \$	4,0 \$	2,2 \$

(1) La réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

(2) Sans objet : les valeurs maximales et minimales des différentes catégories de risque de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

Au 31 décembre 2012, la VaR globale était de 1,9 M\$ et la VaR liée aux taux d'intérêt était sa composante la plus importante. Cette VaR globale était inférieure à sa moyenne annuelle de 3,0 M\$. L'atténuation du risque lié à la diversification était de 0,2 M\$ au 31 décembre 2012.

CONTRÔLE EX POST

Afin de valider le modèle de VaR utilisé, un contrôle ex post est effectué, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (ci-après appelé « P&P ») des portefeuilles.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé par l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les profits et pertes liés à ces activités. Au cours du quatrième trimestre de 2012, aucun dépassement du P&P hypothétique n'a eu lieu.

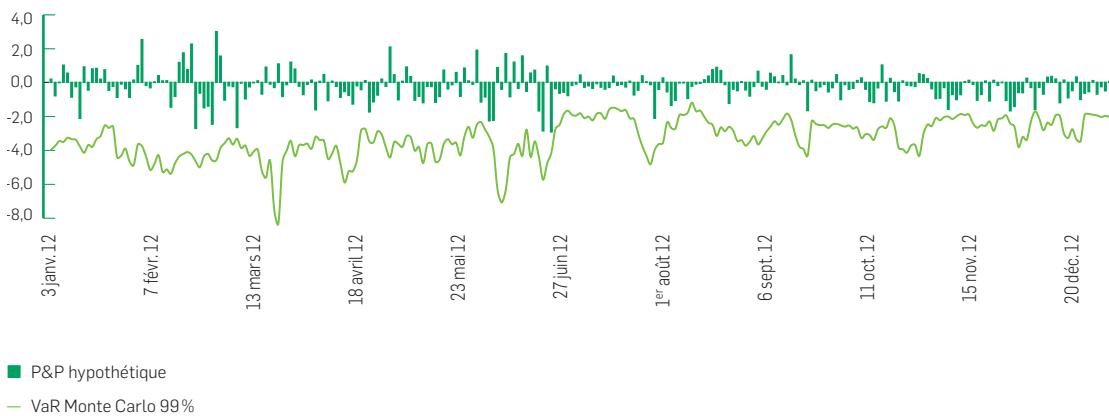
SIMULATIONS DE CRISE

À l'occasion, certains événements ayant une faible probabilité de réalisation se produisent et peuvent avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes.

L'approche servant à évaluer le risque lié à des événements peu probables, mais plausibles, passe par l'utilisation d'un programme de simulations de crise (analyses de sensibilité, scénarios historiques et scénarios hypothétiques), et ce à intervalles réguliers. Les résultats des simulations de crise sont analysés conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Pour qu'il demeure d'actualité, le programme de simulations de crise est révisé périodiquement.

VaR PAR RAPPORT AU P&P HYPOTHÉTIQUE DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

(en M\$)



RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan combiné.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de liquidité relatif aux situations de crises qui pourraient survenir et engendrer des sorties de fonds exceptionnelles, obligeant ainsi la trésorerie du Mouvement à trouver le financement nécessaire pour combler des demandes soudaines. Une telle situation extrême pourrait survenir, par exemple, si les membres des caisses effectuaient des retraits massifs en raison d'une perte de confiance envers la solidité financière de l'organisation. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement et ses composantes ont établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque et de tolérance au risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié, par une vigie d'indicateurs ainsi que par un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

Les politiques et normes sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché qui ont cours. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques de gestion en matière de risque de liquidité.

RÉSERVES DE LIQUIDITÉS

Les niveaux minimaux de réserves de liquidités que le réseau des caisses, la Fédération et la Caisse centrale Desjardins doivent maintenir sont prescrits par des normes et des politiques qui leur sont spécifiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières ainsi que le niveau de réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement Desjardins ainsi que d'un suivi auprès du secteur de la gestion des risques sous la supervision du comité Finances et Risques du Mouvement. Les titres admissibles doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Les valeurs mobilières détenues sont en majorité des titres des gouvernements canadiens.

La somme des réserves de liquidités détenues constitue la marge de manœuvre du Mouvement Desjardins et fait l'objet d'un suivi quotidien. Les niveaux maintenus, en plus de satisfaire aux normes et politiques spécifiques, doivent fournir l'assurance de leur suffisance en vue d'une éventuelle crise de liquidités sévère qui toucherait directement le Mouvement Desjardins, comme ce serait le cas, notamment, à la suite d'une dégradation de sa cote de crédit par les agences de notation. À cet effet, un programme de scénarios de crise a été mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant par la Banque des règlements internationaux (BRI) dans le document intitulé « Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité ». Les scénarios permettent d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise, de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins et d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements, et ce en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

L'arrivée de Bâle III renforcera également les exigences internationales minimales en matière de liquidités. En effet, cet accord instaurera un ratio de liquidité à court terme (LCR) pour permettre aux institutions financières de faire face à une éventuelle situation de crise (« illiquidité »), et un ratio de liquidité à long terme (NSFR), pour remédier aux asymétries entre les actifs et les sources de financement. Bien que ces deux ratios soient encore à l'étude par le Comité de Bâle et qu'une période d'observation soit en cours, l'AMF s'attend à ce que le Mouvement calcule ces ratios afin de bénéficier d'une période d'observation avant les prises d'effet prévues respectivement pour le 1^{er} janvier 2015, en ce qui a trait au LCR, et le 1^{er} janvier 2018, pour ce qui est du NSFR. Le Mouvement Desjardins surveille déjà ces deux ratios sur une base régulière aux fins d'information de gestion et entend respecter les nouvelles normes au moment de leur entrée en vigueur.

SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

La trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement.

Il est à noter que des mécanismes sont en place en vue de l'émission d'obligations sécurisées et de la titrisation de prêts assurés par la SCHL. De plus, le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

INDICATEURS DE RISQUE DE LIQUIDITÉ

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Pour chacun des indicateurs de liquidité définis, des niveaux d'alerte sont établis et assujettis à un processus d'escalade. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques. Ce comité agirait également à titre de comité de crise si le plan de contingence devait être appliqué.

Les indicateurs sont regroupés en deux catégories, soit les indicateurs propres au Mouvement Desjardins et les indicateurs liés aux marchés financiers. La première catégorie comprend des indicateurs permettant de faire le suivi du niveau de la marge de manœuvre du Mouvement, du comportement des membres, des écarts de crédit auxquels fait face la Caisse centrale Desjardins et de l'efficacité des sources de financement institutionnel. Les indicateurs de marché s'appliquent principalement aux écarts de crédit observés pour les institutions financières et les provinces par rapport aux obligations fédérales.

PLAN DE CONTINGENCE

Le Mouvement Desjardins s'est doté d'un plan de contingence relatif à la liquidité prévoyant notamment la mise en place d'un comité de crise interne investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise.

L'ampleur d'une crise de liquidités est fonction de sa durée potentielle, du montant des sorties de fonds, de l'efficacité des sources d'approvisionnement en fonds ainsi que de son potentiel à menacer la solvabilité du Mouvement Desjardins. Les niveaux de crise touchant les opérations normales de la trésorerie du Mouvement Desjardins sont les suivants :

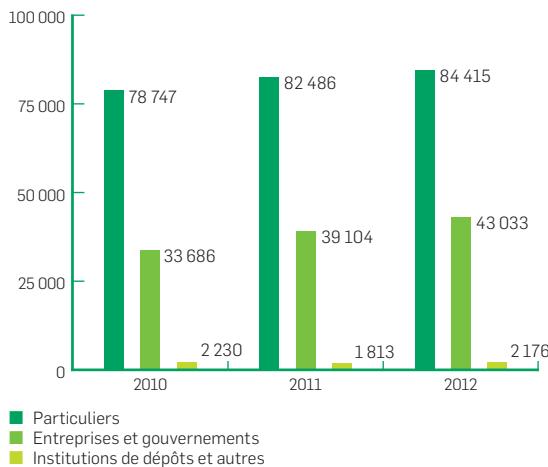
1. précrise ou baisse temporaire des réserves de liquidités;
2. diminution importante des réserves de liquidités pour une période prolongée et solvabilité intacte;
3. liquidité sérieusement compromise et solvabilité intacte;
4. liquidité sérieusement compromise et solvabilité menacée;
5. illiquidité et insolvabilité imminentes ou constatées.

L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique.

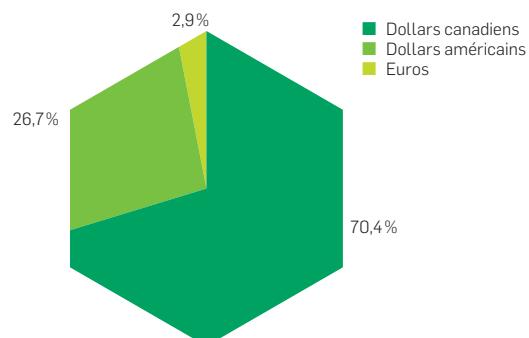
SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. Au 31 décembre 2012, l'encours des dépôts du Mouvement Desjardins se chiffrait à 129,6 G\$, en hausse de 6,2 G\$, ou de 5,0%, depuis le 31 décembre précédent. Cette croissance est principalement attribuable aux dépôts des entreprises et des gouvernements, qui sont passés de 39,1 G\$ au 31 décembre 2011 à 43,0 G\$ au 31 décembre 2012, soit une hausse de 3,9 G\$, ou de 10,0 %. Les dépôts des particuliers, des entreprises et des gouvernements constituent la principale source de fonds fiables et cette catégorie est privilégiée par le Mouvement Desjardins. Cette base solide regroupait, à elle seule, 98,3% du passif-dépôts au 31 décembre 2012.

DÉPÔTS PAR CATÉGORIES (en M\$)



APPROVISIONNEMENT EN FONDS PAR DEVISES Au 31 décembre 2012



À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale Desjardins répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité. Une politique sur la suffisance et l'administration des liquidités et une politique de gestion du refinancement encadrent ses activités.

Afin de maintenir un refinancement stable et diversifié, la Caisse centrale Desjardins s'assure de diversifier les sources de financement émanant des marchés financiers institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède occasionnellement à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

En 2012, la Caisse centrale Desjardins a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement Desjardins, et ce grâce à la rigueur de sa politique de trésorerie, à la solidité de ses refinancements institutionnels et à l'apport du réseau des caisses. La rigueur de sa stratégie à l'égard de la gestion de la trésorerie a également permis à la Caisse centrale Desjardins d'être bien positionnée pour aborder avec confiance la période de stabilisation financière qui s'installe présentement à l'échelle mondiale.

En accord avec sa stratégie d'allongement de la durée du refinancement institutionnel et sa mission de trésorier du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale Desjardins a procédé, au cours de l'exercice 2012, à l'émission de titres de dette sur différents marchés. En effet, en mars, la Caisse centrale Desjardins a été présente sur le marché américain grâce à une émission d'obligations sécurisées à moyen terme de 1,5 G\$ US. Elle a aussi procédé en octobre à une émission de billets à moyen terme d'une valeur de 800 M\$. Cette émission, la plus importante du genre effectuée sur le marché canadien par la Caisse centrale Desjardins, a été très bien reçue par les investisseurs. La présence du Mouvement Desjardins sur ces différents marchés a d'ailleurs favorisé un élargissement du bassin d'investisseurs institutionnels.

Par ailleurs, la Caisse centrale Desjardins a maintenu sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC).

En effet, elle a été active dans ce domaine et sa participation aux nouvelles émissions a été de l'ordre de 1,5 G\$ en 2012, soit quatre émissions d'OHC à taux fixe d'un terme de cinq ans et une émission d'OHC à taux flottant d'un terme de cinq ans. Le principal objectif du programme est d'obtenir une source de financement à long terme au coût le plus bas sur le marché.

Capital Desjardins inc., une filiale du Mouvement, a le mandat d'émettre des titres sur les marchés financiers pour ensuite en investir le produit dans des billets subordonnés émis par les caisses membres de la Fédération. Le 1^{er} juin 2012, elle a racheté par anticipation la totalité de ses billets de premier rang série C en circulation, d'un montant de 300 M\$ et venant à échéance en 2017.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux les sources de financement de ce dernier et d'en allonger davantage le terme moyen.

Voici un sommaire des différents programmes d'emprunt de la Caisse centrale Desjardins.

À l'échelle canadienne :

- un programme de billets à moyen terme d'un montant maximal de 5 G\$.

À l'échelle internationale :

- un programme d'emprunt européen de billets à court terme de 1 G d'euros;
- un programme d'emprunt américain de billets à court terme de 5 G\$ US;
- un programme d'emprunt global de billets à moyen terme multidevises de 7 G d'euros.

Au 31 décembre 2012, le montant total des emprunts ainsi que des billets à moyen terme de la Caisse centrale Desjardins totalisait 10,5 G\$, soit une augmentation de 575 M\$, par rapport à la même date en 2011. Quant à Capital Desjardins inc., ses obligations subordonnées s'élevaient à 3,1 G\$ au 31 décembre 2012, comparativement à 3,4 G\$ au 31 décembre 2011.

COTES DE CRÉDIT

Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important quant à l'accès aux sources de financement de gros et à son coût, de même qu'à la crédibilité et à la notoriété du Mouvement auprès des investisseurs institutionnels.

Les agences accordent des cotes de crédit aux titres émis par le Mouvement en fonction de sa solidité financière, de sa capitalisation, de la stabilité de ses excédents d'exploitation, de sa prédominance à l'intérieur de ses marchés locaux et de la qualité de ses actifs.

Le 13 décembre 2012, Standard & Poor's a abaissé les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc., de même que celles de cinq autres institutions financières canadiennes. Cette agence se dit inquiète face à l'endettement des Canadiens et des conséquences que cela peut avoir sur les institutions financières, notamment sur leurs portefeuilles de prêts hypothécaires et leur volume de pertes sur prêts. Elle prévoit un ralentissement de la demande des prêts et une pression accrue sur les marges bénéficiaires des institutions financières au pays, dans un contexte de bas taux d'intérêt.

De plus, le 28 janvier 2013, Moody's a abaissé les cotes de crédit de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc., de même que celles de cinq autres institutions financières canadiennes. Cette agence a indiqué que sa décision découlait essentiellement de la situation économique canadienne, qui montre des signes préoccupants, comme le niveau élevé d'endettement des ménages et les prix élevés du marché immobilier. Moody's a aussi précisé que les institutions financières sont plus vulnérables que par le passé aux risques baissiers qui pèsent sur l'économie canadienne.

La direction est d'avis que ces décisions tiennent davantage de l'inquiétude manifestée par ces agences à l'égard de la situation économique canadienne que de préoccupations envers la qualité du portefeuille de prêts ou du bilan du Mouvement Desjardins.

Les cotes de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc., même abaissées, demeurent encore parmi les meilleures au Canada et se comparent avantageusement à celles de plusieurs grandes institutions financières internationales ou canadiennes.

En ce qui concerne Fitch et DBRS, les cotes de crédit des divers titres de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. et les perspectives associées à ces cotes sont demeurées inchangées au cours de l'exercice 2012.

TABLEAU 33 – COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Caisse centrale Desjardins				
Court terme	R-1 (élévé) AA	A-1 A+	P-1 Aa2	F1+ AA-
Moyen et long terme de premier rang				
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long terme de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles constituent des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs et ont une incidence sur les besoins de liquidités du Mouvement Desjardins. Ces obligations contractuelles sont comptabilisées au bilan combiné ou hors bilan.

Le tableau 34 présente les passifs financiers ainsi que les autres obligations par échéances résiduelles contractuelles. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

TABLEAU 34 – OBLIGATIONS CONTRACTUELLES PAR ÉCHÉANCES

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

				2012	
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs					
Dépôts	46 100 \$	42 415 \$	44 599 \$	338 \$	133 452 \$
Acceptations	—	841	—	—	841
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	4 790	131	44	18	4 983
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	1	7 982	—	—	7 983
Obligations subordonnées	—	175	746	3 425	4 346
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	1 752	797	—	—	2 549
Autres passifs financiers	31	1 704	89	2	1 826
Garanties et lettres de crédit de soutien	490	234	144	38	906
Engagements de crédit	22 576	32 660	6 103	21	61 360
Instruments financiers dérivés avec règlement net	—	167	265	13	445
Instruments financiers dérivés avec règlement brut ⁽¹⁾					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	—	4 896	1 422	—	6 318
Flux monétaires à payer provenant des actifs	—	4 420	2 737	—	7 157
				2011	
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs					
Dépôts	42 734 \$	39 622 \$	44 210 \$	780 \$	127 346 \$
Acceptations	—	676	—	—	676
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	5 119	168	57	2	5 346
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	3	8 497	—	—	8 500
Obligations subordonnées	—	187	777	3 836	4 800
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 191	1 695	—	—	3 886
Autres passifs financiers	10	2 000	80	3	2 093
Garanties et lettres de crédit de soutien	381	107	245	—	733
Engagements de crédit	20 325	29 936	4 226	1 217	55 704
Instruments financiers dérivés avec règlement net	—	330	437	23	790
Instruments financiers dérivés avec règlement brut ⁽¹⁾					
Flux monétaires à payer provenant des passifs	—	7 842	1 544	—	9 386
Flux monétaires à payer provenant des actifs	—	2 011	1 690	7	3 708

(1) La catégorie des instruments financiers dérivés avec règlement brut comprend tant les flux monétaires des instruments financiers dérivés à payer au passif que ceux à payer à l'actif. Les sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut s'accompagnent d'entrées connexes de fonds qui ne sont pas incluses dans ce tableau.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou un impact négatif sur la réputation.

GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Ce risque est inhérent à toute activité commerciale, aux activités internes et aux activités imparties. Les pertes peuvent émaner principalement de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation, de dysfonctionnements des systèmes ainsi que de problèmes dans la gestion des processus.

CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

L'objectif premier du cadre de gestion du risque opérationnel est de maintenir ce dernier à un niveau acceptable tout en privilégiant la qualité du service donné aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de même que l'agilité de l'organisation. L'élaboration de politiques, de directives et de règles pour identifier, mesurer, suivre et encadrer le risque opérationnel ainsi que divulguer les renseignements le concernant permettent d'assurer sa gestion saine et prudente.

Les pratiques en place pour favoriser une gestion efficiente et proactive des événements pouvant entraîner un risque opérationnel incluent, entre autres, celles relatives à l'évaluation des risques, à la gestion des risques liés à l'impartition, à la protection de l'information, aux couvertures d'assurance de même qu'à la continuité des affaires et à la gestion de crise.

Le cadre de gestion du risque opérationnel est révisé périodiquement selon les attentes des autorités réglementaires et les pratiques reconnues par l'industrie.

GESTION DE LA CONTINUITÉ DES AFFAIRES ET GESTION DE CRISE

Le Mouvement Desjardins a renforcé son programme de continuité des affaires qui vise à assurer le maintien, pour ses membres et ses clients, de la prestation de services en ce qui a trait aux opérations essentielles en cas d'interruption des activités, de pannes des systèmes ou de crise.

GESTION DES RISQUES INFORMATIONNELS

Conscient de l'importance de la protection de l'information, le Mouvement Desjardins a mis en place un programme de gestion des risques informationnels ainsi qu'un programme de formation et de sensibilisation visant à protéger les renseignements personnels et à assurer la sécurité des biens de ses membres et de ses clients.

GESTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le Mouvement Desjardins fait évoluer sa gestion des risques technologiques par la mise en place d'un cadre spécifique pour tous les services technologiques fournis par Groupe Technologies Desjardins inc. Ce cadre définit la notion de risques technologiques pour le Mouvement, la portée d'application de la démarche de gestion adoptée à l'égard de ces risques, ainsi que la structure de gouvernance et les activités de gestion afférentes.

GESTION DU RISQUE D'IMPARTITION

Un programme encadre la gestion des impartitions du Mouvement Desjardins. Les ententes d'impartition importantes ont été identifiées et font l'objet de suivis pour garantir une gestion adéquate.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance est lié à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui peut avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Le risque de conception et de tarification des produits est lié au risque que la tarification initiale soit inadéquate ou le devienne. Le risque d'une mauvaise estimation des réserves actuarielles résulte de la possibilité du choix d'un modèle inadéquat pour l'estimation de la sinistralité ou pour le calcul lui-même des réserves. Par sinistralité, on entend l'estimation des prestations qui devront être payées et la gestion des clauses contractuelles et de la sélection des risques.

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de conception et de tarification découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexacts. Les composantes d'assurance adoptent des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des vérifications ponctuelles afin de comparer les prévisions avec les résultats réels. Un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation, ou non, des prévisions.

Le Mouvement Desjardins limite les pertes potentielles au moyen d'ententes de réassurance. De telles ententes ne libèrent toutefois pas les composantes d'assurance de leurs obligations envers les assurés advenant le cas où les réassureurs connaîtraient des difficultés financières. Par conséquent, les composantes sont aussi exposées à un risque de crédit à l'égard de ces derniers. Afin de minimiser ce risque, elles signent des traités de réassurance avec des sociétés stables, financièrement solides et, dans la majorité des cas, dûment accréditées.

Les filiales des secteurs de l'assurance respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à l'examen dynamique de la suffisance du capital. Divers scénarios pessimistes ont été testés au cours de l'exercice afin de mesurer leurs effets sur le ratio de capitalisation. Il a été démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique désigne la possibilité de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et d'en suivre l'évolution. Les événements qui sont susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs et des initiatives stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par ses dirigeants et sa haute direction.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation représente le risque de perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, actions ou inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus, fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et ne peut être gérée indépendamment des autres risques. Ainsi, la gestion du risque de réputation est une préoccupation constante pour le Mouvement, et ce dans toutes les sphères de ses activités.

Le Mouvement Desjardins a défini des principes directeurs, un cadre de gestion ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place, tels que la fonction de conformité réglementaire et les règles de déontologie, pour favoriser une saine gestion du risque de réputation. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

APERÇU DES AUTRES RISQUES

RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Le risque environnemental correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux opérations du Mouvement.

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins. Ce dernier joue un rôle de précurseur en matière d'investissement responsable depuis plus d'une décennie. Il propose des produits de placement qui soutiennent des entreprises dont les pratiques concrétisent clairement leur sens de la responsabilité sociale et leur respect de l'environnement. Le Mouvement Desjardins soutient par ailleurs l'adaptation aux changements climatiques en favorisant la croissance d'entreprises qui se sont positionnées favorablement quant aux diverses répercussions de ceux-ci.

RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond aux conséquences qui découlent du non-respect des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques qui régissent nos activités.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation encadrant le secteur financier est en plein essor. Cette évolution est en réaction à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, crise des marchés, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'Autorité des marchés financiers du Québec, les autorités en valeurs mobilières canadiennes, le Bureau du surintendant des institutions financières, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux grands changements législatifs et réglementaires comme la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA), le *Dodd-Frank Act* ou encore les accords de Bâle implique d'importantes contributions financières et en matière de ressources humaines pour le Mouvement Desjardins.

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent, notamment, mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des pénalités financières. Il est également possible qu'ils se concluent par des jugements, des décisions ou des règlements défavorables susceptibles d'avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins et d'occasionner d'autres coûts associés à des procédures judiciaires pouvant avoir des répercussions néfastes sur sa situation financière et son image de marque.

Le Mouvement Desjardins gère le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique au moyen de la promotion d'une forte culture de conformité et de la mise en place d'un cadre de gestion de la conformité. Ce cadre permet d'identifier les risques de non-conformité auxquels il s'expose, d'évaluer leurs conséquences potentielles et d'établir des pratiques pour les gérer efficacement. Par ailleurs, un chef de la conformité supervise toutes les équipes du Mouvement Desjardins qui exercent des activités dans ce domaine. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement Desjardins respecte la réglementation à laquelle elles sont assujetties.

La fonction de conformité est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité. Celui-ci s'appuie sur plusieurs principes, dont l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation et de leur incidence sur les activités est effectuée en continu. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'affaires dans la gestion efficace de leurs risques en exerçant un rôle de conseil tout en procédant à des inspections périodiques des activités appuyées par des programmes de formation. Enfin, un mécanisme formel de reddition de comptes est en place à l'intention de la haute direction et des instances du Mouvement Desjardins.

SECTION 4.2

FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Comme il est indiqué dans la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale et spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins diffèrent de ceux avancés dans ces énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES GÉNÉRALES DANS LES RÉGIONS OÙ LE MOUVEMENT DESJARDINS EXERCE SES ACTIVITÉS

Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers ainsi que le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le niveau des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.

TAUX DE CHANGE

Les variations des taux de change des monnaies du Canada, des États-Unis et des autres pays pourraient avoir une influence sur la situation financière du Mouvement Desjardins et sur ses excédents futurs. La variation du dollar canadien pourrait aussi nuire aux bénéfices de ses entreprises clientes au Canada.

POLITIQUES MONÉTAIRES

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité de ce dernier. Une fluctuation du niveau des taux d'intérêt a un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, ce qui entraîne une variation du revenu net d'intérêts du Mouvement Desjardins. Ce dernier n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut pas, par conséquent, les prévoir systématiquement.

CONCURRENCE

Le niveau de concurrence sur les marchés où le Mouvement Desjardins exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs comme la tarification des produits ou des services, les modifications apportées à ceux-ci et le service à la clientèle offert.

MODIFICATIONS DES NORMES, DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS

Les modifications des normes, des lois et des règlements, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient avoir une incidence sur le Mouvement Desjardins puisqu'elles pourraient restreindre son offre de produit ou de service ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits ou ses services. En outre, bien que le Mouvement Desjardins fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, son défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux autres principes directeurs applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sa réputation.

EXACTITUDE ET INTÉGRALITÉ DES RENSEIGNEMENTS SUR LES CLIENTS ET LES CONTREPARTIES

Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec des clients et des contreparties, il peut utiliser des renseignements fournis par ces derniers, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Le Mouvement Desjardins peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement Desjardins pourraient être affectés négativement si des états financiers sur lesquels il se fiait n'étaient pas conformes aux normes comptables, étaient trompeurs ou ne présentaient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses clients et contreparties.

MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES PAR LE MOUVEMENT DESJARDINS

Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement Desjardins établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation et peuvent exiger que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et à ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière du Mouvement Desjardins.

NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES DESTINÉS À MAINTENIR OU À ACCROÎTRE LA PART DE MARCHÉ DU MOUVEMENT DESJARDINS

La capacité du Mouvement Desjardins à maintenir ou à accroître sa part de marché dépend, en partie, de son aptitude à adapter ses produits et ses services aux normes changeantes du secteur des services financiers. Les sociétés de services financiers subissent de plus en plus de pression à l'égard de la tarification de leurs produits et services. Ce facteur pourrait réduire le revenu net d'intérêts ou les revenus tirés des produits et des services donnant droit à des commissions. En outre, l'adoption de nouvelles technologies pourrait rendre nécessaire la modification ou l'adaptation des produits et services du Mouvement Desjardins et engendrer d'importantes dépenses pour ce dernier.

CAPACITÉ DE RECRUTER ET DE RETENIR DES CADRES SUPÉRIEURS CLÉS, Y COMPRIS LES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le rendement futur du Mouvement Desjardins repose en partie sur sa capacité de recruter et de retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction. Aussi, il existe une forte rivalité pour

la rétention des meilleures personnes dans le secteur des services financiers. Toutefois, le Mouvement Desjardins ne peut avoir la certitude qu'il sera en mesure de continuer à recruter et à retenir des cadres supérieurs clés, y compris les membres de la haute direction, même s'il s'agit d'un objectif de ses politiques et pratiques de gestion des ressources.

INFRASTRUCTURE COMMERCIALE

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale du Mouvement Desjardins comme les connexions à Internet et l'accès à ses réseaux. Les interruptions des services d'accès aux réseaux ou à d'autres moyens de communication fournis par ces tiers pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité du Mouvement Desjardins à offrir des produits et services à ses clients et à exercer autrement ses activités.

CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE

Au 31 décembre 2012, les prêts du Mouvement Desjardins consentis à des clients du Québec constituent une proportion de 93,1 % du total de son portefeuille de prêts. De plus, ses activités sont fortement concentrées dans cette province. En raison de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur :

- les prêts en souffrance ;
- les actifs problématiques et les biens saisis ;
- les réclamations et les poursuites ;
- le niveau de la demande des produits et services ; et
- la valeur des garanties disponibles pour les prêts, plus particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.

ACQUISITION ET PARTENARIAT

Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement au processus d'acquisition et de partenariat. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des délais concernant l'approbation de la transaction par les organismes réglementaires et les actionnaires, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des employés clés ou des clients ou encore des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins.

COTES DE CRÉDIT

Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Notons que rien ne garantit le maintien des cotes de crédit et des perspectives afférentes attribuées aux divers titres du Mouvement par les agences. De plus, il est à noter qu'une modification à la baisse des diverses cotes pourrait générer une hausse des coûts de financement et une réduction de l'accès aux marchés financiers.

AUTRES FACTEURS

D'autres facteurs peuvent avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, l'évolution de la

technologie, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs, malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux précités pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

SECTION 4.3

INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements étoffés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

TABLEAU 35 – TITRES ADOSSES

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012	2011	
	Montants nominaux	Juste valeur	Montants nominaux
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales ⁽¹⁾	236 \$	249 \$	249 \$
Titres adossés à des actifs financiers ⁽²⁾	94	91	71

(1) Ces titres sont présentés au bilan combiné, au poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(2) Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés au bilan combiné, aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

TABLEAU 36 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012			2011		
	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaillance de crédit ⁽¹⁾	559 \$	1 \$	– \$	601 \$	– \$	8 \$
Swaps sur rendement total ⁽²⁾	7	–	–	8	–	–

(1) L'engagement du Mouvement Desjardins ainsi que la nature des actifs sous-jacents sont présentés à la section « Swaps sur défaillance de crédit » de la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés. Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

(2) Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan combiné comme des instruments financiers dérivés.

TABLEAU 37 – STRUCTURES DE FINANCEMENT À LEVIER ET PRÊTS À RISQUE

Au 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012	2011
Structures de financement à levier ⁽¹⁾	165 \$	90 \$
Prêts à risque de catégorie Alt-A ⁽²⁾	36	43
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾	2	1

(1) Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D et dont le niveau d'endettement est très élevé, comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

(2) Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

(3) Ces prêts sont définis comme des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Un seul de ces prêts est actuellement en défaut. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan combiné, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

SECTION 5.1

Contrôles et procédures

Le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti selon le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Cependant, il a choisi d'appliquer les pratiques prévues dans ce règlement, exprimant ainsi sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière.

Le Mouvement Desjardins a réalisé, au cours de l'exercice 2012, des travaux qui lui permettent d'attester au 31 décembre 2012 de la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de même que de la conception et l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, la présidente et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins ont conçu ou fait concevoir des contrôles et des procédures de communication de l'information. Ces contrôles s'appuient, notamment, sur un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et par les membres de la commission Vérification et Inspection. Les membres de ces instances exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et des procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2012, la direction du Mouvement a effectué une évaluation selon le cadre de contrôle reconnu du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) relativement à la conception et à l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information.

Ainsi, des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information ont été réalisés par la direction du Mouvement Desjardins, sous la supervision de la présidente et chef de la direction et du premier vice-président Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins. En se fondant sur les résultats de ces travaux, la présidente et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces, et qu'ils ne comportent aucune faiblesse significative. Cette conclusion permet ainsi d'assurer que l'information devant être communiquée dans les documents déposés ou présentés en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les règles et formulaires pertinents et que le Mouvement fournit ainsi aux investisseurs une information complète et fiable.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction du Mouvement a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce contrôle interne est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers combinés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Comme c'est le cas pour l'évaluation des contrôles et des procédures de communication de l'information, l'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le cadre de contrôle du COSO.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. De plus, l'évaluation des contrôles par la direction fournit seulement une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle, qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes, ont été détectés.

Ainsi, la direction du Mouvement Desjardins a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision de la présidente et chef de la direction et du premier vice-président Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins. En se fondant sur les résultats de ces travaux, la présidente et chef de la direction et le premier vice-président Finances et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins ont conclu qu'au 31 décembre 2012, le contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comporte aucune faiblesse importante.

Par ailleurs, au 31 décembre 2012, le Mouvement compte trois composantes qui se conforment aux exigences requises par le Règlement 52-109, soit la Caisse centrale Desjardins, Capital Desjardins inc. ainsi que, depuis le 1^{er} mai 2012, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (à titre d'émetteur assujetti émergent). Soulignons que la filiale Western Financial Group Inc. était un émetteur pleinement assujetti au 31 décembre 2012, mais que depuis le 13 février 2013, cette entité ne possède plus ce statut à la suite du rachat de ses titres sur le marché par le Mouvement Desjardins. En conséquence, Western Financial Group Inc. n'est plus soumis aux exigences requises du Règlement 52-109.

Sous la supervision des signataires des attestations, les directions respectives de la Caisse centrale Desjardins et de Capital Desjardins inc. ont donc évalué la conception et l'efficacité de leurs contrôles et de leurs procédures de communication de l'information ainsi que de leur contrôle interne à l'égard de l'information financière. Ces éléments fournissent une assurance raisonnable que leur information financière est fiable et que leurs états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance sont traités plus en détail aux pages 183 à 202 du rapport annuel 2012 du Mouvement.

SECTION 5.2

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses affaires, le Mouvement Desjardins offre des services financiers et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec ses parties liées. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants à des conditions normales de marché.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers à des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses dirigeants et à ses employés ainsi qu'à des personnes avec qui ces derniers ont des liens.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que les opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées ont été conclues à des conditions de concurrence normale de même qu'en accord avec l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

Ces transactions entre parties liées sont expliquées à la note 33 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés annuels du Mouvement, à la page 181 du rapport annuel 2012 du Mouvement.

SECTION 5.3

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

PRÉSIDENCE DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS

Le 31 janvier 2012, le Mouvement des caisses Desjardins a annoncé que M^{me} Monique F. Leroux avait été réélue à la présidence du Mouvement Desjardins pour un second mandat de quatre ans.

GROUPE TMX INC.

Le 31 juillet 2012, le Groupe TMX Limitée (anciennement Corporation d'Acquisition Groupe Maple), une société au sein de laquelle le Mouvement Desjardins participe en tant qu'investisseur avec 12 autres institutions financières et caisses de retraite canadiennes, a annoncé que l'offre qui visait l'acquisition de l'ensemble des actions du Groupe TMX Inc. avait été conclue. Dans le cadre de cette transaction, le Mouvement Desjardins a investi un montant de 98 M\$ sous forme de capitaux propres dans le Groupe TMX Limitée. Cet investissement est présenté au poste « Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente » au bilan combiné.

Le 14 septembre 2012, dans le cadre d'un arrangement, le Groupe TMX Limitée a acquis la totalité des actions en circulation du Groupe TMX Inc. en échange d'un nombre égal d'actions ordinaires du Groupe TMX Limitée. La Bourse de Toronto a approuvé l'inscription à sa cote des actions du Groupe TMX Limitée.

ACQUISITIONS

Par l'intermédiaire de Western Financial Group Inc., la Fédération a acquis Roblin Insurance Travel and Realty Agencies Ltd., une société établie au Manitoba, le 3 janvier 2012, Brown & Ward Insurance Ltd., un chef de file en courtage d'assurance de dommages situé en Alberta, le 1^{er} février 2012, et Hodges & Company Insurance Services Ltd., un réseau de courtiers d'expérience spécialisés en assurance des entreprises, le 17 mai 2012. Hodges & Company est une entreprise basée à Victoria et son acquisition constitue la première incursion de Western Financial Group Inc. en Colombie-Britannique. Pendant l'exercice 2012, ce dernier groupe a également acquis BC Yacht Insurance Brokers Inc., société située à Sidney, en Colombie-Britannique, le 1^{er} juillet, et Orion Insurance Brokers Ltd., entreprise dont les bureaux sont situés à Winnipeg, au Manitoba, le 1^{er} septembre.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE – QTRADE CANADA INC.

Le 4 février 2013, par l'entremise de Desjardins Société financière inc., une filiale en propriété exclusive de la Fédération, le Mouvement Desjardins a signé une convention définitive visant l'acquisition de 25 % à 40 % des actions en circulation de Qtrade Canada Inc. (Qtrade). Qtrade est une société spécialisée dans les domaines du courtage en ligne et des services de gestion de patrimoine et exerce ses activités principalement pour le compte de coopératives de crédit.

Cette transaction répond à la définition d'un regroupement d'entreprises puisque le Mouvement obtiendra le contrôle des activités de Qtrade, et elle sera comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. L'allocation du prix d'achat aux actifs acquis et aux passifs repris sera complétée à la date de clôture de la transaction, qui est prévue pour le deuxième trimestre de 2013. Les résultats de Qtrade seront inclus dans les états financiers combinés du Mouvement Desjardins à partir de la date de clôture de la transaction.

SECTION 5.4

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés au 31 décembre 2012. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note 2 « Principales méthodes comptables » des états financiers combinés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit formuler des hypothèses et des estimations, dont certaines pourraient avoir trait à des incertitudes, et que toute modification de ces hypothèses et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers combinés du Mouvement Desjardins. Le texte qui suit traite de ces méthodes comptables.

ENTITÉS AD HOC

Le Mouvement Desjardins inclut dans ses états financiers combinés les opérations des structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce le contrôle en substance au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Mouvement Desjardins de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Mouvement Desjardins dispose du pouvoir de décision et de gestion nécessaire pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Mouvement Desjardins a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et, par conséquent, peut être exposé aux risques liés aux activités de ladite entité. Les avantages peuvent prendre la forme du droit de recevoir tout ou une partie du résultat, évalué sur une base annuelle, et une quote-part d'actif net, de même que de disposer d'un ou de plusieurs actifs ou de bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Mouvement Desjardins conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Mouvement Desjardins reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs des instruments financiers et plus particulièrement des valeurs mobilières, obtenues à l'aide des prix cotés sur des marchés actifs, comprennent peu de subjectivité quant à leur établissement.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est établie soit à partir de modèles fondés sur des données de marché observables, soit à partir de modèles ne comportant pas de données de marché observables. Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, sur lesquelles influent les hypothèses utilisées quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit et ceux liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait également être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

PRÊTS

La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements dans la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par le Mouvement Desjardins, ce qui se traduit par un écart favorable ou un écart défavorable par rapport à la valeur comptable. La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture. Pour les prêts douteux, la juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

DÉPÔTS

La juste valeur des dépôts, qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée, est présumée correspondre à leur valeur comptable. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période.

OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les cours du marché d'émissions ou de dettes similaires, ou sur les taux courants offerts au Mouvement Desjardins pour des titres de dette ayant la même période à courir jusqu'à l'échéance.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST ÉGALE À LA VALEUR COMPTABLE

La valeur comptable de certains instruments financiers qui viennent à échéance à l'intérieur des 12 prochains mois est une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et « Autres passifs – Autres ».

La juste valeur des instruments financiers est présentée à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés à un tiers.

Lorsque les flux de trésorerie d'un actif financier ont été transférés, mais que le Mouvement Desjardins a conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, il enregistre alors distinctement un actif ou un passif au bilan combiné, qui représente les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si le contrôle de l'actif financier est conservé, le Mouvement Desjardins maintient ce dernier au bilan combiné dans la mesure de l'implication continue du Mouvement Desjardins dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état combiné du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

L'évaluation de la provision pour pertes sur prêts est d'une grande importance pour le Mouvement Desjardins compte tenu de la taille de son portefeuille de prêts. Certains éléments peuvent influer sur les jugements de la direction, et tout changement important dans les estimations ou les paramètres pourrait causer une modification du montant constaté à ce jour de la provision pour pertes sur prêts. La provision pour pertes sur prêts reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée en estimant la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, le Mouvement Desjardins utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs, actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé soit au moyen de la juste valeur des sûretés sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, soit au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La sûreté peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision découlant de cette dépréciation est établie selon deux volets : un volet individuel et un volet collectif.

Pour les provisions individuelles, le Mouvement Desjardins passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état combiné du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont, par la suite, inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Pour la provision collective, la méthode d'évaluation utilisée par le Mouvement Desjardins prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment grâce à l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective dépend également de l'appréciation par la direction des tendances actuelles en matière de qualité de crédit

en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications dans ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

Des renseignements complémentaires sur la comptabilisation des prêts et la provision pour pertes sur prêts sont présentés à la note 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts » des états financiers combinés.

TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen régulier visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation de la baisse de valeur, le Mouvement Desjardins tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement et de l'ensemble des facteurs qui pourraient être indicateurs d'une perte de valeur. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur et la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une moins-value.

En ce qui concerne les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente », le Mouvement Desjardins les évalue individuellement pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Dans le cas des titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse « importante » ou « prolongée » de la juste valeur inférieure à leur coût.

Des renseignements complémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes 4 « Valeur comptable des instruments financiers », 5 « Juste valeur des instruments financiers » et 6 « Valeurs mobilières » des états financiers combinés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le Mouvement Desjardins évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède son montant recouvrable. La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs recouvrables. La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, à l'état combiné du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur le montant recouvrable. Les pertes de valeur sur cet actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état combiné du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier, en vue de déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur, exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation.

GOODWILL

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement et dès que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Le test de dépréciation du goodwill est déterminé sur la base de la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill se rapporte.

La valeur recouvrable représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui peut être obtenu de la vente, nette des coûts de sortie, lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état combiné du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. Néanmoins, l'affectation de la perte de valeur aux actifs de l'UGT (ou du groupe d'UGT) ne doit pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE DE PERSONNES

Le calcul des passifs des contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes nécessite l'établissement d'hypothèses en ce qui concerne le moment où entreront en jeu de nombreux éléments, dont les décès, les invalidités, les revenus de placement, l'inflation, les résiliations de contrats, les frais, les impôts, les primes, les commissions et les participations destinées aux titulaires de police, ainsi que les sommes qu'ils représentent. Pour prévoir les résultats techniques, les filiales d'assurance de personnes utilisent les hypothèses les plus probables. Certaines ont trait à des événements qui sont susceptibles de se produire dans un avenir lointain et elles devront éventuellement être modifiées.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES

Le calcul des provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages prend en considération des hypothèses fondées sur les caractéristiques des lignes d'affaires, les antécédents de règlement et d'autres facteurs pertinents. Les méthodes d'estimation utilisées pour effectuer le calcul sont basées sur les hypothèses les plus probables compte tenu des données actuellement connues, qui font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des estimations individuelles de perte pour chaque sinistre déclaré. De plus, une provision est établie pour les frais de règlement, les variations relatives aux sinistres déclarés et les sinistres survenus, mais non déclarés, compte tenu de l'expérience antérieure et des contrats en portefeuille. Ces estimations sont revues et mises à jour régulièrement, et tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état combiné du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. La provision pour sinistres et frais de règlement est présentée sur une base actualisée à l'aide du taux des actifs sous-jacents, avec marge pour écarts défavorables.

La note 14 « Passifs des contrats d'assurance et d'investissement » des états financiers combinés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque le Mouvement a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

PASSIFS ÉVENTUELS

Le Mouvement Desjardins est impliqué dans divers litiges et procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires en regard de ses divers produits, services, placements et autres activités.

Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains desdits litiges et procédures, le moment de leurs résolutions ainsi que l'incidence éventuelle sur la situation financière du Mouvement Desjardins. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant de ces litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats combinés du Mouvement Desjardins pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière combinée du Mouvement Desjardins.

Des renseignements complémentaires sur les passifs éventuels sont présentés à la note 27 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'autres indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre le Mouvement Desjardins et la contrepartie, et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés.

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés au bilan combiné à la juste valeur.

Le Mouvement Desjardins utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou à des fins de gestion de l'actif et du passif. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des membres et des clients et pour permettre au Mouvement Desjardins de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ces instruments permettent au Mouvement Desjardins le transfert, la modification ou la réduction des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et les passifs figurant au bilan combiné, ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer pour chaque produit dérivé si la comptabilité de couverture est appropriée. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion de risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture ainsi que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement, de façon individuelle, à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur, ou des flux de l'élément couvert, attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

Des renseignements complémentaires sur les instruments financiers dérivés et les activités de couverture sont présentés à la note 17 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers combinés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Les impôts sur les excédents sont comptabilisés à l'état combiné du résultat, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état combiné du résultat global ou à l'état combiné des variations des capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sur les excédents sont aussi comptabilisés hors résultat.

Le calcul de la charge d'impôt sur les excédents est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de la charge d'impôt sur les excédents, il faut établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Si l'interprétation du Mouvement Desjardins diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note 25 « Impôts sur les excédents » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

PROVISION POUR RISTOURNES AUX MEMBRES

Le conseil d'administration de chaque caisse recommande pour approbation le projet de partage des excédents à son assemblée générale annuelle des membres, laquelle a lieu dans les quatre mois suivant la fin de l'exercice. Le montant du versement des ristournes en fait partie. Le montant de la provision

est estimé en fonction, notamment, des excédents réalisés au cours de l'exercice par les caisses en prenant en considération l'encadrement financier portant sur l'affectation des excédents en lien avec le plan de capitalisation du Mouvement Desjardins, qui fixe les cibles de capitalisation. L'écart entre le montant des ristournes réellement versées, en espèces ou en parts, à la suite des diverses assemblées générales des caisses, et le montant de la provision estimée est imputé aux résultats combinés de l'exercice où les versements ont lieu.

La base de répartition des ristournes est fonction des intérêts enregistrés sur les prêts et sur les dépôts, de l'encours moyen des fonds de placement Desjardins, des placements garantis liés aux marchés, des prêts Accord D que le membre a obtenus par l'intermédiaire de la caisse et des frais perçus du membre selon les divers services utilisés. Le projet de partage des excédents prend en compte un programme qui permet aux membres, à leur choix, de recevoir leurs ristournes sous forme de parts, qui sont alors bonifiées par rapport à celles versées en espèces. Les caisses peuvent verser des ristournes lorsque les exigences légales et réglementaires sont respectées.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Mouvement Desjardins offre à la majorité de ses employés des régimes de retraite ainsi que des régimes excédentaires de retraite, ces derniers procurant des prestations de retraite en sus des limites prévues par les dispositions législatives. Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Mouvement Desjardins s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuel et, si les régimes sont capitalisés, le risque de placement. Les prestations sont établies d'après le nombre d'années de participation aux régimes de retraite et prennent en considération le salaire moyen des cinq meilleures années de l'employé. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels, selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le rendement attendu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité et le taux d'augmentation des prestations de retraite. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs des régimes de retraite pour les régimes capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tout gain actuariel net ou toute perte actuarielle nette, excédant 10 % du plus élevé de la valeur de l'obligation, au titre des régimes à prestations définies ou de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent, est amorti sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des participants au régime.

L'actif ou le passif des régimes à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes diminuée du coût des services passés non comptabilisés, de la juste valeur des actifs des régimes et des pertes actuarielles non amorties, et majorée des gains actuariels non amortis. La valeur de tout actif, le cas échéant, est restreinte à la somme des pertes actuarielles, des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions dans les cotisations futures aux régimes de retraite.

La note 26 « Régimes à prestations définies » des états financiers combinés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

SECTION 5.5

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La liste des normes comptables publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur est présentée ci-après. Les autorités réglementaires ont aussi indiqué que ces normes ne pourront pas être adoptées de manière anticipée :

DATE D'APPLICATION : 1^{ER} JANVIER 2013

IFRS 10, ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, qui définit le principe du contrôle et établit que le contrôle sert de fondement pour déterminer quelles entités sont incluses dans le périmètre de consolidation. Cette nouvelle norme remplace les dispositions sur les états financiers consolidés de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et l'interprétation SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette nouvelle norme, qui est applicable de façon rétrospective.

IFRS 11, PARTENARIATS

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 11, *Partenariats*, qui remplace l'IAS 31, *Participations dans les coentreprises*, et l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Cette norme établit des principes applicables à la comptabilisation des deux types de partenariat, soit l'entreprise commune et la coentreprise, et supprime la possibilité de consolider les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

L'adoption de cette nouvelle norme n'aura aucune incidence pour le Mouvement Desjardins puisque la comptabilisation des participations dans des coentreprises est déjà effectuée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette nouvelle norme est applicable de façon rétrospective.

IFRS 12, INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, qui améliore les obligations d'information concernant les intérêts qu'une entité détient dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. Certaines des informations exigées par la nouvelle norme étaient déjà requises en vertu des normes actuelles alors que d'autres sont nouvelles, telles que celles portant sur les hypothèses et jugements importants sur lesquels une entité s'est basée pour déterminer le type de lien qu'elle a avec une autre entité, la nature et l'étendue des intérêts qu'elle détient dans d'autres entités et les risques qui leur sont associés.

L'IFRS 12 est une nouvelle norme de présentation qui n'aura aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Elle est applicable de façon rétrospective.

IFRS 13, ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

L'IASB a publié en mai 2011 l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur et établit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur de l'ensemble des transactions et soldes pour lesquels des IFRS imposent ou permettent l'évaluation de la juste valeur. Cela permet d'améliorer la cohérence entre les différents concepts liés à la juste valeur définis par les diverses normes existantes. De plus, cette norme reprend les divulgations sur la juste valeur des instruments financiers et étend le champ d'application à l'ensemble des éléments valorisés à la juste valeur.

En ce qui concerne les évaluations de juste valeur, le Mouvement Desjardins ne prévoit pas que l'adoption de cette nouvelle norme, applicable de façon prospective, aura d'incidences significatives.

IAS 1, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

L'IASB a publié en juin 2011 des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, lesquelles améliorent la présentation des autres éléments du résultat global. Les modifications exigent la présentation par nature des autres éléments du résultat global en distinguant les éléments qui seront reclasés à l'état du résultat au cours d'une période ultérieure de ceux qui ne le seront pas.

L'IAS 1 est une norme de présentation et elle vise à informer les utilisateurs pour les aider, entre autres, à mieux comprendre les états financiers. Les modifications à cette norme n'auront aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Elles sont applicables de façon rétrospective.

IAS 19, AVANTAGES DU PERSONNEL

L'IASB a publié en juin 2011 une version modifiée de l'IAS 19, *Avantages du personnel (IAS 19 (R))*, qui exige que la situation de capitalisation d'un régime à prestations définies soit intégralement reflétée au bilan combiné. Cela élimine donc l'option de différer la comptabilisation des gains et pertes actuariels, désignée par la « méthode du corridor ». Tous les écarts actuariels seront dorénavant immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Le calcul du coût financier à l'état combiné du résultat est aussi modifié. Dorénavant, ce coût financier sera calculé en multipliant l'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies par le taux utilisé pour actualiser l'obligation, et l'écart entre le rendement réel sur les actifs et le montant comptabilisé dans le coût financier sera comptabilisé aux autres éléments du résultat global. En outre, tous les coûts des services passés seront maintenant directement comptabilisés dans les résultats lorsqu'ils surviendront. De plus, les caractéristiques de partage de risque entre les employeurs et les employés des régimes à prestations définies seront dorénavant prises en compte lors de la détermination du passif à constater au bilan combiné et de la charge à comptabiliser à l'état combiné du résultat. Il y aura donc modification de la présentation et de la comptabilisation des variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des actifs des régimes, et amélioration des informations à fournir relativement aux caractéristiques des régimes à prestations définies et aux risques auxquels une entité est exposée en participant à ces régimes. Le Mouvement Desjardins devra appliquer cette nouvelle norme de façon rétrospective.

En conséquence, les principales incidences de l'adoption de l'IAS 19 (R) pour le Mouvement Desjardins seront la comptabilisation des pertes actuarielles non amorties et des coûts des services passés non comptabilisés au poste « Passifs au titre des régimes à prestations définies » au bilan combiné. Cela donnera lieu à une diminution du poste « Excédents non répartis » (pour obtenir plus de renseignements, se référer à la note 26 « Régimes à prestations définies » des états financiers combinés).

De plus, la prise en compte des caractéristiques de partage de risque entre les employeurs et les employés du principal régime de retraite de groupe entraînera une diminution du poste « Passif au titre des régimes à prestations définies » et, en contrepartie, une hausse du poste « Excédents non répartis ». Le Mouvement évalue actuellement les incidences des modifications relatives au partage de risque. L'impact initial de ces modifications sur les ratios de capital pourrait être reporté et amorti sur une base linéaire sur la période s'étendant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, compte tenu du choix qui s'offre au Mouvement de se prévaloir de la disposition transitoire prévue à cet effet par les autorités réglementaires.

IFRS 7, INSTRUMENTS FINANCIERS: INFORMATIONS À FOURNIR – COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'IASB a publié en décembre 2011 des modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers: Informations à fournir*. Ces modifications améliorent les exigences de divulgation d'information relativement à la compensation d'actifs et de passifs financiers. L'objectif visé par ces modifications est d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux évaluer l'effet des accords de compensation sur la situation financière d'une entité et à comprendre comment une entité gère le risque de crédit en lien avec de tels accords.

L'IFRS 7 est une norme de présentation et elle vise à informer les utilisateurs pour les aider, entre autres, à mieux comprendre et à mieux évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance de l'entité. Les modifications à cette norme, qui visent spécifiquement la divulgation de l'information à fournir, n'ont aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins. Elles sont applicables de façon rétrospective.

AMÉLIORATIONS ANNUELLES

L'IASB a publié en mai 2012 des modifications à plusieurs normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. À l'exception de l'IAS 32, *Instruments financiers: présentation*, ces modifications sont mineures et n'auront aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Mouvement Desjardins.

La modification apportée à l'IAS 32 précise que les conséquences fiscales des dividendes et de la rémunération sur le capital social doivent dorénavant être comptabilisées conformément aux recommandations de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Ainsi, lorsque certaines conditions seront respectées, les conséquences fiscales des dividendes et de la rémunération sur le capital social devront être présentées dans les résultats plutôt que dans les capitaux propres. Cette modification sera appliquée de façon rétrospective.

En conséquence, il n'y aura pas d'incidences sur la situation financière du Mouvement Desjardins au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2012. Toutefois, certaines données comparatives devront être reclasées de l'état combiné des variations des capitaux propres à l'état combiné du résultat pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Le poste « Recouvrement d'impôt relatif à la rémunération sur les parts permanentes » de l'état combiné des variations des capitaux propres diminuera de 25 M\$ et le poste « Impôts sur les excédents » de l'état combiné du résultat sera réduit d'un montant correspondant.

DATE D'APPLICATION: 1^{ER} JANVIER 2014

IAS 32, INSTRUMENTS FINANCIERS: PRÉSENTATION

En décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers: présentation*, qui viennent préciser les critères relatifs à la compensation d'un actif et d'un passif financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences des modifications apportées à cette norme, qui est applicable de façon rétrospective.

DATE D'APPLICATION: 1^{ER} JANVIER 2015

IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IASB a publié en novembre 2009 et modifié en octobre 2010 la première phase d'un projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers: Comptabilisation et évaluation*. Cette norme définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. Les actifs financiers seront classés en deux catégories (coût amorti ou juste valeur par résultat) en fonction du modèle de gestion de l'actif financier de l'entité et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. Toutefois, un nouvel exposé-sondage, qui a été publié en novembre 2012, propose l'utilisation d'une troisième catégorie d'instruments financiers pour les titres de créances, soit celle de la juste valeur par résultat global.

Les passifs financiers seront classés selon les mêmes catégories que celles définies par l'IAS 39, mais l'évaluation des passifs financiers selon l'option de juste valeur a été notamment modifiée.

La méthodologie de dépréciation des actifs financiers ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement les incidences de l'adoption de l'IFRS 9. L'application de toutes les phases de la norme est prévue de façon prospective.

SECTION 5.6

STATISTIQUES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

TABLEAU 38 – BILAN COMBINÉ

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012	2011	2010	2009 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 669 \$	1 356 \$	1 621 \$	1 086 \$	1 489 \$
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	21 986	22 479	21 490	19 349	17 746
Titres disponibles à la vente	18 326	18 726	15 930	12 064	11 338
Titres détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	18	19
	40 312	41 205	37 420	31 431	29 103
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	4 377	4 959	7 034	5 055	6 130
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	85 931	79 686	74 466	67 667	63 220
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	18 520	17 985	17 504	16 915	15 982
Aux entreprises et aux gouvernements	28 544	27 948	26 777	26 259	26 086
	132 995	125 619	118 747	110 841	105 288
Provision pour pertes sur prêts	(419)	(465)	(489)	(541)	(532)
	132 576	125 154	118 258	110 300	104 756
Actifs des fonds distincts	6 132	5 427	4 774	–	–
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	841	676	672	751	428
Instruments financiers dérivés	2 238	3 059	2 006	2 647	4 588
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	970	1 274	771	453	659
Immeubles de placement	512	597	616	–	–
Immobilisations corporelles	1 312	1 218	1 187	1 008	1 025
Actifs d'impôt différé	758	856	871	–	–
Autres	5 009	4 356	3 701	4 711	4 354
	11 640	12 036	9 824	9 570	11 054
TOTAL DE L'ACTIF	196 706 \$	190 137 \$	178 931 \$	157 442 \$	152 532 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
Passif					
Dépôts					
Particuliers	84 415 \$	82 486 \$	78 747 \$	75 420 \$	71 958 \$
Entreprises et gouvernements	43 033	39 104	33 686	28 101	27 611
Institutions de dépôts	2 176	1 813	2 230	2 640	1 867
	129 624	123 403	114 663	106 161	101 436
Autres passifs					
Acceptations	841	676	672	751	428
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	4 977	5 341	7 544	5 038	4 112
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	7 983	8 500	10 608	10 080	11 905
Instruments financiers dérivés	1 222	1 593	1 774	1 852	2 773
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 504	3 762	2 612	2 355	2 798
Passifs des contrats d'assurance et d'investissement	17 777	17 008	14 942	13 453	12 874
Passifs des fonds distincts	6 141	5 427	4 774	–	–
Passifs au titre des régimes à prestations définies	1 746	2 102	2 125	782	694
Passifs d'impôt différé	342	431	258	–	–
Autres	4 427	4 517	3 998	3 950	3 919
	47 960	49 357	49 307	38 261	39 503
Obligations subordonnées	3 081	3 350	2 805	1 294	748
Total du passif	180 665	176 110	166 775	145 716	141 687
Capitaux propres					
Capital social	3 322	2 210	2 129	1 608	915
Capital-actions	80	78	70	71	69
Excédents (déficit) non répartis	1 317	1 261	996	805	(96)
Cumul des autres éléments du résultat global	694	1 044	617	489	685
Réserves	10 216	9 032	8 015	8 373	8 456
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	15 629	13 625	11 827	11 346	10 029
Participations ne donnant pas le contrôle	412	402	329	380	816
Total des capitaux propres	16 041	14 027	12 156	11 726	10 845
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	196 706 \$	190 137 \$	178 931 \$	157 442 \$	152 532 \$

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

TABLEAU 39 – ÉTAT COMBINÉ DU RÉSULTAT

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars)

	2012	2011	2010	2009 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾
Revenu d'intérêts					
Prêts	5 474 \$	5 462 \$	5 250 \$	5 068 \$	5 573 \$
Valeurs mobilières	391	428	439	438	474
	5 865	5 890	5 689	5 506	6 047
Frais d'intérêts					
Dépôts	1 851	1 818	1 692	1 920	2 590
Obligations subordonnées et autres	166	151	105	64	39
	2 017	1 969	1 797	1 984	2 629
Revenu net d'intérêts	3 848	3 921	3 892	3 522	3 418
Primes nettes	5 126	4 851	4 360	4 247	4 131
Autres revenus d'exploitation⁽²⁾					
Frais de service sur les dépôts et paiements	499	512	535	513	497
Commissions sur prêts et cartes de crédit	517	483	451	444	410
Services de courtage, de fonds de placement et de fiducie	700	676	656	581	617
Autres	610	493	240	343	467
	2 326	2 164	1 882	1 881	1 991
Revenus d'exploitation⁽²⁾	11 300	10 936	10 134	9 650	9 540
Revenus de placement⁽²⁾					
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	674	1 706	984	666	(1 001)
Revenus (pertes) nets sur les titres disponibles à la vente	268	299	174	79	(405)
Revenus nets sur autres placements	236	264	251	275	239
	1 178	2 269	1 409	1 020	(1 167)
Revenu total	12 478	13 205	11 543	10 670	8 373
Dotation à la provision pour pertes sur créances	241	237	203	260	223
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance et d'investissement	4 397	5 292	4 136	3 758	3 144
Frais autres que d'intérêts					
Salaires et avantages sociaux	2 882	2 782	2 601	2 423	2 250
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	415	428	425	415	393
Ententes de services et impartition	228	270	363	371	322
Communications	271	247	258	237	252
Frais de restructuration	—	—	—	101	—
Autres	1 964	1 896	1 733	1 602	1 588
	5 760	5 623	5 380	5 149	4 805
Excédents d'exploitation	2 080	2 053	1 824	1 503	201
Impôts sur les excédents	489	471	438	412	113
Excédents avant ristournes aux membres	1 591	1 582	1 386	1 091	88
Provision pour ristournes aux membres	279	320	299	311	215
Recouvrement des impôts relatifs à la provision pour ristournes aux membres	(73)	(90)	(81)	(98)	(62)
Excédents (déficit) nets de l'exercice après ristournes aux membres	1 385 \$	1 352 \$	1 168 \$	878 \$	(65) \$
Dont:					
Part revenant au Groupe	1 310 \$	1 314 \$	1 153 \$	861 \$	(64) \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	75	38	15	17	(1)

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.

(2)Voir la page 15 « Mode de présentation de l'information financière ».

TABLEAU 40 – PRINCIPALES MESURES FINANCIÈRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre
(en millions de dollars et en pourcentage)

	2012	2011	2010	2009 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾
Ratio de capital de première catégorie	16,8 %	17,3 %	17,7 %	15,8 %	13,6 %
Ratio de capital total	19,3	19,3	18,7	15,8	13,0
Rendement des capitaux propres	10,4	12,2	12,2	10,2	0,9
Indice de productivité	71,3	71,1	72,6	74,5	91,9
Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts bruts	0,35	0,41	0,43	0,46	0,40
Actif moyen	195 384 \$	186 232 \$	174 132 \$	158 689 \$	149 722 \$
Prêts nets moyens	128 683	121 279	114 323	107 229	99 764
Dépôts moyens	127 409	119 424	111 020	104 584	99 288

(1) Conformément aux PCGR en vigueur avant l'adoption des IFRS.